


Temps de crise

financière, économique, écologique, sociale :
enjeux, contradictions, opportunités
par le Comité 21 de prospective du Comité 21





“Le chaos s'organise : un nouveau monde peut commencer”¹
Nicolas Ledoux

1 La phrase se trouve dans l'exposition de la Fondation Claude-Nicolas Ledoux à Arc-et-Senans dont Serge Antoine, premier président du Comité 21, a été président fondateur.



Préface

Pourquoi un Comité de prospective au sein du Comité 21 ?

Présentation du premier thème de travail

Le Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, créé au lendemain du sommet de Rio à partir de trois associations fondées par Simone Veil, Huguette Bouchardeau et moi même, est un réseau pluri-acteurs de 400 adhérents représentant la société civile. Il a pour mission d'approfondir les enjeux du développement durable, d'accompagner les changements à entreprendre, de les faire partager au sein de son réseau et de les porter à la connaissance de tous. Il a l'expérience de faire travailler ensemble des collègues (entreprises, collectivités, associations, institutions, enseignement supérieur et médias), avec des personnes qualifiées et expertes. Nous avons, pour ainsi dire, « rodé » la méthode Grenelle de l'environnement depuis quinze ans...

L'action du Comité 21 se traduit par l'élaboration, en partenariat, de programmes opérationnels, directement appropriables par les acteurs concernés et validés par des retours d'expérience, en France et en Europe.

En particulier, il a inspiré un certain nombre d'Agenda 21, ainsi que de nombreuses stratégies d'entreprises. Parmi ses objectifs, le Comité 21 s'efforce d'être l'élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable, dans la droite ligne de l'influence de son premier président, Serge Antoine.

A ce titre, le Conseil d'administration a décidé de constituer un Comité de prospective, composé d'experts, d'économistes et de philosophes, permettant de nourrir nos travaux. Les échanges et recommandations seront rassemblés au sein d'un rapport annuel, consacré chaque année à une thématique différente.

Prospective et développement durable

Gaston Berger, qui dirigea l'enseignement supérieur au Ministère de l'Éducation nationale, avait inventé le terme « prospective ». Appuyé par une équipe de conseillers de synthèse, d'entrepreneurs et de hauts fonctionnaires, il lança un mouvement d'idées du même nom pour inciter les décideurs à tenir compte, dans leur prise de décision, des transformations considérables en cours.

Or, l'évolution du monde est de plus en plus rapide, ou est perçue comme telle, avec un champ de possibles qui semble s'élargir sans cesse, aussi bien en termes d'opportunités qu'en termes de risques. Avec la crise écologique et financière, un sentiment d'urgence s'est mêlé à cette conscience d'une accélération de l'histoire. La dégradation de

l'environnement et l'effondrement de l'économie de marché posent la question de la survie même de la Planète et de l'Homme.

La prospective est une discipline qui a investi le champ public, surtout aux alentours de l'an 2000, dont l'arrivée a nourri d'innombrables travaux, renvoyant d'ailleurs à la notion de millénarisme porteur d'angoisses et d'espoirs. En France, ce terme, popularisé par Gaston Berger, a fait son chemin : les équipes de Bertrand de Jouvenel, avec *Futuribles*, ou celles de Thierry Gaudin, avec la Fondation 2100 ou le rapport européen 2025², alimentent aujourd'hui le débat de prospective qui a quitté le terrain d'origine purement économique pour embrasser les tendances de la société future.

Dans le contexte actuel, eu égard aux immenses incertitudes de notre temps, on pourrait se demander si l'analyse prospective n'est pas intempestive et peu opportune. Nous pensons au contraire que l'analyse prospective est plus nécessaire que jamais : les crises sonnent le glas d'un monde et l'ensemble des terres immergées peut sembler devoir s'enfouir sous les océans. Les mesures d'urgence et autres plans de relance cherchent à endiguer les effets des crises sur la croissance économique et la cohésion sociale. Mais, au-delà de ces actions de court terme, c'est à une réflexion d'ensemble sur l'organisation du système productif planétaire qu'il conviendrait de se livrer. « *L'avenir n'est plus ce qu'il était* » (Paul Valéry), les enjeux environnementaux ont changé la donne en augmentant encore l'incertitude quant à ce que demain sera fait³. Notre objectif n'est bien sûr pas de prédire l'avenir, mais de retrouver, dans les labyrinthes des crises, les chemins qui nous mèneront vers le monde de l'après-crise.

Au vu de ces bouleversements planétaires, les premiers travaux de ce Comité seront en effet consacrés au thème suivant : « *Temps de crise (financière, économique, écologique, sociale) : enjeux, contradictions, opportunités* ».

La forme conceptualisée de certains des développements de cette note pourra parfois paraître éloignée des préoccupations immédiates liées aux effets actuels de la crise économique. Mais cette conceptualisation est un moyen d'atteindre le cœur de ces préoccupations et non d'y échapper.

² « *The world in 2025 : A challenge to reason* », Rapport présenté à la DG Recherche de la Commission européenne en octobre 2008, puis au Club de Rome de Bruxelles.

³ Bernard Cazes, « *Histoire des futurs* », L'Harmattan, 2008.

■ Suite des travaux du Comité de prospective

L'objectif du Comité 21 est de remettre au cœur de son action l'ambition d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable. Le Comité de prospective est le creuset de ce renouveau. Ses membres ont été sollicités dans leur diversité pour leur capacité à imaginer les réponses à apporter à des changements dont nos sociétés modernes et complexes ne perçoivent l'existence qu'à retardement.

Le Comité sera ainsi un lieu de pensée collective, c'est-à-dire une instance qui ne juxtaposera pas des points de vue mais proposera, à partir d'une vision prospective plurielle, une réflexion utilisable par les membres du Comité 21 et, au-delà, par la « communauté durable ».

Je remercie Guillaume Cantillon d'avoir été le coordonnateur de ce Groupe et d'avoir accepté de tenir avec moi la plume de ce rapport. Ma reconnaissance va également à tous les membres de l'équipe du Comité 21 ainsi qu'à son président Eric Guillon et à sa directrice Dorothée Briaumont.

Bettina Laville



Introduction

La plupart des commentaires, débats, différences d'opinion sur les crises financière, économique, écologique et sociale tournent, implicitement, autour de deux questions centrales : Ces crises ont-elles la même origine et, par voie de conséquence, les mesures qui s'imposent pour les résoudre sont-elles communes ? Faut-il voir en elles l'occasion de corriger une « fausse route » ou les analyse-t-on comme de simples avatars par rapport à la « bonne route » ?

Certes, la crise financière n'est pas la première dérive du système capitaliste ou de l'histoire de l'humanité. La liste des crises économiques est longue (1847, 1919, 1929, 1978, 1988, 1993, 2001), Mais le coût de ces crises, si élevé pour l'homme, ne nous permet pas de nous contenter d'en faire l'inventaire ou de nous résigner à leur répétition inéluctable.

Mais pour répondre à la première question, il fallait rassembler un certain nombre d'analyses et de documents sur les différentes crises. Le groupe l'a fait, et en a retiré la conviction que les crises ne sont pas un magma. Car, si ces crises ne sont pas étrangères les une des autres, d'aucuns peuvent considérer que les crises économique et environnementale n'ont pas la même origine et qu'elles peuvent être concurrentes dans les solutions à apporter. Pour nous, leur origine, et la congruence des solutions pour les résoudre, dépendent du niveau d'analyse auquel on se place.

Un changement de focal peut, en effet, donner à voir que ces crises sont la conséquence d'un système qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère, qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice immédiat qu'il procure. De ce point de vue, les crises ont la même origine et appellent des réponses communes, moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins.

En réponse à la deuxième question, deux thèses peuvent être suivies : celle de la « **transformation** » et celle du « **détour** ». Si nous suivons la thèse de la « transformation », l'économie de l'après-crise devrait être différente de celle de la période antérieure à la crise. Si nous suivons la thèse du « détour », il est inutile de modifier la trajectoire originale de l'économie globale.

Le débat sur la « croissance verte » illustre cette dichotomie, avec d'un côté les « nostalgiques de la croissance » et de l'autre ceux qui, sans condamner l'économie de marché, souhaitent créer un nouveau mode de développement. Les conclusions du rapport Attali pour « libérer la croissance » (libéraliser la grande distribution, revenir sur le principe de précaution, faire sortir de terre des villes nouvelles « vertes »...) avaient suscité une levée de boucliers préfigurant ce choc frontal entre deux logiques qui ne semblent pas se croiser.

Cette note adhère à la thèse de la « transformation » et soutient que celle-ci devra être substantielle. Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine, sociale. Ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés. « Stimuler » et « sauvegarder » l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis, pour être contraint finalement à laisser se produire sans contrôle le nécessaire processus de destruction créatrice.

Cette voie de la transformation du système économique commence avant que la tâche de gestion de la crise ne soit achevée. Les mesures adoptées pour gérer la crise façonnent une réalité nouvelle. Si l'on se souvient de la seconde guerre mondiale, les conférences de La Havane, de Bretton Woods et de San Francisco (qui ont élaboré le système de l'après-guerre), se sont tenues avant l'armistice. Les plans de relance doivent donc construire le monde d'après. C'est dans cet état d'esprit que nous les analyserons.



Sommaire

- 9** **Partie 1**
Les crises financière, écologique et économique ont-elles les mêmes responsables ?
- 23** **Partie 2**
L'environnement est-il le nouveau moteur de la croissance et de la compétitivité ?
- 32** **Partie 3**
L'avenir de la gouvernance du développement durable : ex ante et ex post ?
- 44** **annexes**
- Les crises, les plans de relance et le Grenelle de l'environnement
 - Les aspects sociaux de la crise
 - La crise alimentaire
 - Finance et développement durable
 - Crises, collectivités territoriales et développement durable
 - L'économie de la fonctionnalité

Partie 1

Les crises financière, écologique, économique et sociale ont-elles les mêmes responsables ?

Crise écologique, crise financière, crise économique, crise sociale, crise alimentaire, crise morale... Pas de doute, nous sommes au « carrefour des crises ». Pas au-dessus d'un échangeur mais bien à une intersection où se sont retrouvés tous ceux qui s'orientaient à partir des mêmes points cardinaux: religion de l'immédiat, externalisation du risque, tolérance pour l'opacité et virtualité. Si les crises sont mêlées, c'est parce qu'elles ont les mêmes ressorts psychosociaux.

En obscurcissant l'horizon de tous les possibles, la crise s'impose comme une aporie, une non-réponse en forme de trou noir à la question : « *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* ». A cette question, il y a aujourd'hui sur tous les continents, dans tous les milieux, une vraie interrogation : on sent bien que l'humanité aborde l'air de la survie sans avoir trouvé la juste réponse à la fameuse question du début du 20^{ème} siècle : « la vie nouvelle ».

Devant cette problématique, se pose immédiatement un questionnement sur la validité conceptuelle de l'anxiété actuelle relative au moment du redémarrage de la croissance. Derrière cette anxiété, particulièrement des dirigeants, on perçoit bien la nostalgie pour un monde qui n'existe plus.

Il faut nous demander comment nous en sommes arrivés à cette situation d'impasse et pas seulement "comment faire pour s'en sortir" ?

Faute de distinguer les nuages qui enrobent les horloges de la statistique, les remèdes proposés pourraient bien s'avérer hors de propos et s'apparenter au remplissage du tonneau des Danaïdes. Qu'elles soient en V, en U, en W ou en L, les prévisions sur la croissance nous apparaissent appartenir à ces institutions emblématiques et à fort potentiel imaginaire⁴ à travers lesquelles un ancien modèle parvient à perdurer. Nous serions tentés de dire que de telles prévisions relèvent quasiment d'une vision mécanique de l'économie. Or, la société et l'économie sont devenues d'une telle complexité que des prévisions fondées sur un instrument aussi exclusivement productif que le PIB nous semble, avec beaucoup d'autres, inadaptées pour intégrer dans la feuille de route de la sortie de crise les enjeux du monde d'aujourd'hui. La courbe de la croissance dissimule mal le labyrinthe que nous devons franchir pour sortir de la crise.

Il faut nous demander comment nous en sommes arrivés à cette situation d'impasse et pas seulement « *comment faire pour s'en sortir ?* ». Sans cela on ne peut déboucher que sur des solutions de court terme, car les solutions de long terme ne peuvent faire l'économie d'un travail préalable sur les symptômes.

⁴ Jacques Caillosse, professeur de droit public (Paris II), « *La constitution imaginaire de l'administration* », PUF, 2008.

Partant de ce postulat, faut-il établir un procès-verbal des responsabilités ? Ne risque-t-on pas, en cherchant à désigner des coupables, de ne pas prendre en compte les véritables causes de la crise, c'est-à-dire le fonctionnement global de la société entière, pas uniquement dans sa composante économique mais aussi dans sa dimension politique, économique, culturelle, sociétale⁵... Comme le dit Bernard Stiegler en fustigeant la mécroissance : « *le modèle industriel consumériste est mort, c'est-à-dire révolu. Nous vivons en cela une révolution. (...) Ce qui est fini, c'est le monde de la consommation et le mode de vie qui avait été initié par Henri Ford et la combinaison métallurgie/pétrochimie/industries culturelles* »⁶.

Hier, la croissance américaine fascinait le monde entier et la politique de la Réserve fédérale des États-Unis était présentée comme un mélange de professionnalisme et de sang-froid. Aujourd'hui, on instruit des procès à l'encontre de ces mêmes acteurs qui passent ainsi du pinacle au pilori. Les émissaires de la mondialisation deviennent les boucs émissaires de la crise.

Les gouvernements utilisent ces « *victimes émissaires* »⁷ pour contenir une violence sociale qui, sinon, serait plus importante. Face à cette tentation de rechercher des boucs émissaires, on peut objecter que c'est une courte vue⁸ collective qui a provoqué les crises. C'est cette courte vue qui explique que, face à l'éclatement des crises, les hommes semblent pris d'une stupéfaction collective, bien décrite par les travaux de Jean-Pierre Dupuy.

Alors que tous les instruments de prévision étaient passés au rouge depuis le printemps 2007, la crise surgit comme un cataclysme, dont les causes et responsabilités, diluées à l'extrême, effacent toutes les empreintes de ceux qui ont pressé les boutons déclencheurs. « *Stupeur et tremblement* »⁹. On pourrait s'étonner de cette stupéfaction face à un désastre annoncé de longue date car les lanceurs d'alerte n'ont pas manqué. Même les économistes les plus classiques font part depuis le début de notre siècle de leur inquiétude.

⁵ Michela Marzano, philosophe, chercheuse au CNRS, citée dans *Le Nouvel économiste* N°1467 (mars 2009), auteur notamment de « *Je pense donc je suis... Ethique de l'autonomie* » (PUF, 2006) et « *Extension du domaine de la manipulation, de l'entreprise à la vie privée* » (Grasset, 2008).

⁶ Bernard Stiegler et alii, « *La mécroissance* », Flammarion, 2009.

⁷ René Girard, philosophe, membre de l'Académie française, inventeur de la *théorie mimétique* qui, à partir de la découverte du caractère mimétique du désir, a jeté les bases d'une nouvelle anthropologie. Cf. notamment « *Anorexie et désir mimétique* » (Éditions de l'Herne, 2008) et « *La violence et le sacré* » (Hachette, 1990).

⁸ Hannah Arendt utilise le concept de *thoughtlessness*, difficilement traduisible en français. Est *thoughtless* celui qui n'est plus capable de mesurer les conséquences effroyables de son geste, dès lors que ce geste atteint à l'ordre du monde. Mais comment appliquer un tel concept à notre problématique ? C'est Hannah Arendt elle-même qui, dans « *La condition de l'homme moderne* », nous donne la réponse : « *Il se pourrait, créatures terrestres qui avons commencé d'agir en habitants de l'univers, que nous ne soyons plus jamais capables de comprendre, c'est-à-dire de penser et d'exprimer, les choses que nous sommes cependant capables de faire. (...) S'il s'avérait que le savoir (au sens moderne de savoir-faire) et la pensée se sont séparés pour de bon, nous serions bien alors les jouets et les esclaves non pas tant de nos machines que de nos connaissances pratiques, créatures thoughtlessness à la merci de tous les engins techniquement possibles, si meurtriers soient-ils.* »

⁹ Philippe Riès, ancien chef du département économique de l'AFP, « *Suivez l'argent* », Sociétal, 1^{er} trimestre 2008, page 98.

Citons le Cercle des économistes qui, lors de ses rencontres d'Aix-en-Provence de 2007, organisées par Jean-Hervé Lorenzi, écrit dans son introduction : « *La guerre des capitalismes aura lieu ; telle est la thèse audacieuse de ce livre. L'espoir collectif planétaire invente d'harmonieuses convergences vers un monde où peuples et individus seraient capables d'allouer les ressources mondiales de la manière la plus efficace et la plus équitable possible. Cet espoir fait bon marché de la dégradation environnementale, de l'abandon dans lequel se retrouvent deux milliards d'hommes. Il occulte des tensions qui existent déjà et qui se renforceront dans les années à venir entre les grandes puissances émergentes et celles qui ont eu le privilège de l'histoire* »¹⁰. Citons également Joseph Stiglitz qui, dès 2006, mettait en exergue les dangers du fanatisme du marché¹¹.

D'Ignacy Sachs, en 1972, à Claude Bébéar¹² en 2002, en passant par le Club de Rome, André Gorz, Serge Moscovici, Ivan Illich, René Passet ou Pierre Rabhi, les lanceurs d'alerte n'auront, hélas, pas eu l'audience des oies du Capitole¹³.

« *Occultation* » dit le Cercle des économistes : les hommes ne veulent pas voir qu'une possible catastrophe viendrait uniquement de leurs comportements, mais celle-ci risque d'être si violente qu'ils ne peuvent la voir autrement que comme « tombant du ciel », selon un processus que l'on peut qualifier d'auto transcendance¹⁴. Encore une fois, « *les hommes font l'histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font* »¹⁵.

Les crises ne seraient-elles qu'un de ces vols de cygnes noirs décrits par Nassim Nicholas Taleb¹⁶ ? C'est-à-dire une aberration, « *car rien dans le passé n'indique de façon convaincante qu'il ait des chances de se produire* »¹⁷. La crise mettant en lumière cette destruction du lien intelligible entre ce que l'on fait et la façon dont le marché répond¹⁸, faudrait-il renoncer à trouver du sens à ce qui n'en aurait pas, alors que notre nature humaine nous pousse à élaborer, après coup, des explications concernant sa survenue, la rendant ainsi explicable et prévisible¹⁹ ? Face à l'apparente résilience à toute épreuve et à bien des égards mystérieuse du système, les économistes se sont, de fait, mis à inventer des théories adéquates pour expliquer l'inexpliqué²⁰.

¹⁰ « *La guerre des capitalismes aura lieu* », Le Cercle des économistes, Perrin, 2008, page 9.

¹¹ Joseph E. Stiglitz, « *Un autre monde, contre le fanatisme du marché* », Fayard, 2006.

¹² « *Ils vont tuer le capitalisme* » titrait Claude Bébéar en 2002, appelant à la résistance des chefs d'entreprises, à leur capacité à dire non, à leur courage... De fait, entre 2002 et 2007, ceux qui auront dit non auront été bien peu nombreux.

¹³ Selon la légende, les oies du Capitole auraient, en 320 avant Jésus-Christ, sauvé la ville de Rome d'une invasion gauloise en donnant l'alerte.

¹⁴ Jean-Pierre Dupuy, polytechnicien et ingénieur des mines, professeur à Polytechnique et chercheur au Centre d'Etude du Langage et de l'Information (C.S.L.I.) de l'Université de Stanford en Californie. Cf. notamment : « *La crise et le sacré* », Etudes, mars 2009, N°4103, page 341 ; « *D'Ivan Illich aux nanotechnologies. Prévenir la catastrophe ?* » : Entretien avec Jean-Pierre Dupuy, Esprit, février 2007 ; « *La marque du sacré : essai sur une dénégration* », Carnets Nord, 2009.

¹⁵ Karl Marx, « *Livre II du Capital* ».

¹⁶ Philosophe du hasard et de l'incertitude, expert en mathématiques financières.

¹⁷ Nassim Nicholas Taleb, « *Le cygne noir, la puissance de l'imprévisible* », Les Belles Lettres, 2008.

¹⁸ Jean-Pierre Dupuy, op. cit.

¹⁹ N. N. Taleb, op. cit.

²⁰ Elie Cohen, professeur d'économie, cité dans *Le Nouvel économiste* N°1471, avril 2009.

En réalité, confrontés à l'urgence d'éteindre l'incendie, s'interroger sur le sens de la crise et les responsabilités ne suffit pas.

La défaillance, face aux désordres de l'environnement et du marché, est collective. A tous les niveaux il s'est diffusé une tolérance pour l'opacité.

La défaillance, face aux désordres de l'environnement et du marché, est collective. De l'investisseur de base peu averti (mais de plus en plus...) jusqu'aux états-majors des établissements financiers s'est diffusée une tolérance pour l'opacité. Mais si la responsabilité est collective, sans doute ne faut-il pas pour autant mettre tout le monde sur le même plan. Car si les responsabilités sont partagées, elles ne sont pas de niveau égal. Les groupes des financiers, des traders, des économistes, des mathématiciens de la finance, des régulateurs, des banquiers centraux et des politiques sont, plus que les autres, comptables d'une tendance à la courte vue et au manque de vigilance. Dans un contexte de forte croissance mondiale, ces acteurs ont plus particulièrement perdu de vue les notions de risque et de long terme, évacuant ainsi le « risque moral ».

■ Le « risque moral » est une racine commune aux crises

La théorie économique appelle « risque moral » le risque que quelqu'un agisse de manière immorale parce qu'il se sait protégé par les assurances, les lois ou d'autres institutions contre les préjudices que son comportement pourrait engendrer. Rappelons que les difficultés qui sont apparues dans la sphère financière sont nées essentiellement d'instruments financiers tellement complexes que les références à la réalité des valeurs ont été perdues de façon consciente, perverse, puis finalement immaîtrisable.

Il faut lutter contre le risque moral qui, s'il est funeste sur le plan financier, peut, d'un point de vue écologique, entraîner des dommages irréversibles.

Le risque moral, funeste sur le plan financier, peut entraîner, d'un point de vue écologique, des dommages irréversibles.

Le risque moral est une racine commune aux crises. Mais, en décidant d'évacuer ce risque moral, n'a-t-on pas finalement éliminé ce qu'Orwell appelait la « *common decency* » ? C'est-à-dire ces vertus humaines élémentaires que sont, par exemple, la loyauté, l'honnêteté, la bienveillance ou la générosité²¹. Avec cette évacuation de la « *common decency* », l'hubris – la démesure – s'est déployée sans aucun frein. Les acteurs du système ayant l'impression que les limites avaient disparu y sont allés allègrement en jouant à fond de l'effet de levier²².

Or, l'économie, qui repose sur la confiance, l'échange, l'adhésion de tous au mode d'organisation commun, a elle aussi besoin de principes

²¹ Jean-Claude Michéa, philosophe, auteur notamment de « *La double pensée. Retour sur la question libérale* », Champs-Flammarion, 2008.

²² Jean-Pierre Dupuy, « *Dans l'œil du cyclone – Colloque de Cerisy* » et « *La marque du sacré* » (Carnets Nord, 2009).

partagés et respectés pour bien fonctionner. Sans ces principes partagés, nous risquons d'entrer dans un « monde sans gravité »²³, un monde où nous passerions du « donner-recevoir-rendre » au « prendre-refuser-garder »²⁴. Un monde où l'anémie de l'économie se nourrirait de l'anomie de la société.

Le groupe a été frappé par la multiplicité des documents, articles et livres parus depuis six mois, qui considèrent finalement assez tranquillement que le capitalisme tel qu'il s'est exprimé depuis la chute du mur de Berlin a vécu : « Hier encore triomphant, le capitalisme mondialisé se trouve en coma dépassé et placé en réanimation intensive par les États, ce qui invite à s'interroger sur la spécificité historique de la crise qu'il connaît »²⁵.

On le voit, il y a donc dans le séisme qui ébranle le capitalisme quelque chose de choquant dont on n'a pas fini de mesurer l'impact, quelque chose de choquant parce qu'éloigné des principes éthiques. Aux États-Unis et en Europe, les acteurs financiers ont imposé leur foi, leur obsession du profit maximum et inventé un capitalisme « de casino » qui a explosé en vol. Le marché ressemble ainsi aux habitants de Vineta qui, dans « Le merveilleux voyage de Nils Holgersson », se tournent vers le petit Nils pour qu'il les sauve de leur destin tragique. Les habitants de cette ville, plus riche que n'importe quelle autre, étaient tombés dans l'orgueil et la cupidité. Balayée par un raz-de-marée et engloutie par la mer en guise de châtement, la ville émergeait une fois l'an, incapable dans ce court instant de trouver les ressources nécessaires pour se sauver.

Cette métaphore nous rappelle que l'excès est une racine commune aux crises. En cela, le capitalisme s'est coupé de ses valeurs d'origine.

■ Crise économique, crise écologique et crise de sens

Ce capitalisme « de casino » est bien loin des valeurs nées dans la Bourgogne du Moyen-Age. Comme l'avait théorisé Weber²⁶, le substrat du capitalisme en Europe c'est sa dimension éthique. Les valeurs éthiques, particulièrement dans le protestantisme, ont fourni dans le passé un terrain d'action au capitalisme à travers des comportements de faible consommation, accompagnés de hauts niveaux d'investissement, d'un style de vie modeste et d'une forte créativité. A Cluny et Cîteaux, les moines ont, les premiers, jeté les bases d'une économie de production et d'échange à grande échelle. Ce capitalisme des origines n'est pas nourri par la cupidité. Il s'appuie sur un ensemble de valeurs selon lesquelles on s'investit dans ce monde pour participer à la construction de quelque chose de plus grand que soi, qui va rayonner après soi²⁷.

D'une certaine façon, nous pourrions dire que le miracle paradoxal, auquel certains croyaient, de l'intérêt égoïste, de la « rapacité », comme l'a dit le président Obama dans son discours d'investiture, se transmuant en intérêt collectif, n'a pas eu lieu : l'intérêt égoïste, la « rapacité » ont – comme on aurait dû s'y attendre – conduit au pillage de la

²³ Charles Melman, « L'Homme sans gravité », Denoël, 2002.

²⁴ Jean-Baptiste de Foucauld, ex-commissaire général au plan, cité dans *Le Nouvel économiste* N°1473, avril 2009.

²⁵ Nicolas Baverez, Jean-Luc Domenach et alii, « Crises, chaos et fin du monde », Perrin, 2009.

²⁶ « L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme », Gallimard, 2004.

²⁷ Didier Long, ancien moine bénédictin, aujourd'hui consultant, auteur du « Manuel de survie dans la mondialisation », cité dans *Le Nouvel économiste*, N°1451 (novembre 2008).

Planète, transformée en une vaste mine à ciel ouvert, crachant dans le ciel des scories qui l'empoisonnent petit à petit mais inéluctablement.

Ce mouvement, qu'Hervé Kempf évoque dans son ouvrage « *Comment les riches détruisent la Planète* »²⁸, aboutit ainsi à une impasse que révèle l'écologie : la société scie la branche sur laquelle elle est assise. Cette dérive d'une accumulation au profit de quelques-uns a, par mimétisme, développé l'attrait pour la démesure dans l'ensemble de la société. Les crises jettent une lumière crue sur la vacuité de ce désir. Pour l'individu, elles ouvrent ainsi le chemin d'une réévaluation de ce qui lui est nécessaire dans la vie et de ce qui, en dernier ressort, peut lui apporter le bonheur.

■ L'homme unidimensionnel²⁹ est la première victime de la crise

Si la démesure n'est accessible qu'à une minorité, elle finit, à travers son effet mimétique³⁰, par influencer l'ensemble de la société. La société de consommation, déjà décriée dans les années 1970, est ainsi devenue le ferment d'une nouvelle servitude volontaire. De très nombreux philosophes considèrent aujourd'hui que l'hubris détruit toute forme d'organisation économique et politique en faisant exploser les deux fondements de l'organisation démocratique : l'égalité et la liberté.

Les crises ont
comme facteur
commun la
démesure – que
l'on retrouve
partout, aussi
bien dans les
atteintes à
l'environnement
que dans les
inégalités
sociales.

L'égalité

L'homme démocratique, qui désire l'égalité en général mais la distinction dans son cas particulier³¹, veut disposer des attributs de Pharaon. Il veut se créer une gloire personnelle et ce désir devient toujours plus insatiable à mesure que les biens accessibles augmentent. Comme le dit François Flahault :

« *Les humains n'aiment pas à se plier à des limites : d'abord parce qu'ils appartiennent au règne des vivants et que toute forme de vie tend à sa propre expansion, puisant dans les ressources que lui offre son environnement au risque de les épuiser. Ensuite parce que, chez les humains, la conscience de soi s'est développée au point que chacun d'eux – chacun de nous – se vit comme quelque chose d'absolu* »³². Le désir d'argent, au-delà de ce qui est nécessaire pour couvrir ses besoins, irrigue, par mimétisme, l'ensemble de la société. Les crises ont ainsi comme facteur commun la démesure – que l'on retrouve partout, aussi bien dans les atteintes à l'environnement que dans les inégalités sociales ou dans le décalage entre économie financière et économie réelle³³.

²⁸ Seuil, 2007.

²⁹ Herbert Marcuse, « *L'Homme unidimensionnel* », Éditions de Minuit, 1989. Selon H. Marcuse, la « *société industrielle avancée* » crée des besoins illusoire (*false needs*) qui permettent d'intégrer les individus au système de production et de consommation par le truchement des *mass media*, de la publicité et de la morale. La conséquence en est un univers de pensée et de comportement « *unidimensionnel* » au sein duquel l'esprit est progressivement écarté. Avec l'homme unidimensionnel, la société avancée a perdu sa puissance de négation, sa possibilité du grand refus.

³⁰ René Girard, cf. supra, note 6.

³¹ Alexis de Tocqueville, « *De la démocratie en Amérique* », Tome II, 1840, Garnier-Flammarion, 1981.

³² François Flahault, « *Le crépuscule de Prométhée* », 2009, page 13.

³³ Patrick Viveret, conseiller référendaire à la Cour des comptes, philosophe, auteur notamment de « *Reconsidérer la richesse* », Éditions de l'Aube, 2008, et « *De la guerre économique à la guerre sociale ?* », Éditions Rue d'Ulm, 2008.

Nous trouvons dans les écrits de Tocqueville une prévision de l'incarnation dans la consommation de ce mouvement de l'homme démocratique vers un mimétisme matérialiste l'éloignant du bien commun : « *Je vois une foule immense d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie* »³⁴. On peut voir dans cet homme qui « n'a plus de patrie » cette élite nomade et a-spatiale décrite par Jacques Attali dans son livre « *Une brève histoire de l'avenir* »³⁵.

La liberté

L'hyperconsommation³⁶ cristallise un rêve de démesure, source de déshumanisation³⁷ et d'asservissement. La logique qui se trouve au cœur des crises est donc celle de l'avoir. C'est cette logique qui explique que nous vivons non pas dans une société de consommation mais de consolation ; une société où des sommes considérables sont dépensées pour nous consoler de passer à côté de nos vies et d'être dans une course à l'avoir³⁸. La crise rappelle que la qualité de vie est effectivement plus faite de la satisfaction d'un certain nombre de besoins que de la matérialité d'objets³⁹.

Mais si 92% des Français se disent inquiets de l'état de la Planète⁴⁰, cette inquiétude ne débouche pas sur la construction de collectif mais sur un changement profond des comportements individuels. En tant qu'agent économique rationnel, l'individu est entré dans « l'ère du non ». Pour autant, a-t-il en charge le développement durable ? L'absence de collectif n'est-elle pas porteuse d'un risque de repli à l'échelle individuelle mais aussi à l'échelle nationale (protectionnisme) ?

■ La consommation comme tension explosive

Non, je ne peux pas tout avoir. Non, je ne peux pas me le permettre... Le système fondé sur l'accumulation ne fonctionnerait plus car les individus, les entreprises, les pouvoirs publics, la société en général, n'en ont plus les moyens et doivent faire des choix⁴¹. Selon certaines études d'opinion, la « consommation Kleenex » et le gaspillage appartiendraient au passé et laisseraient la place à une consommation beaucoup plus sélective qui repose sur la notion de durabilité. Un sondage TNS-Sofres réalisé en novembre 2007 montrait que 48% des Français avaient déjà changé ou allaient changer leurs habitudes de consommation en réaction à la crise. Ainsi 72% des Français ont-ils fréquenté les

³⁴ Alexis de Tocqueville, op. cit.

³⁵ Fayard, 2006.

³⁶ Gilles Lipovetsky, professeur de philosophie, auteur notamment de « *Le Bonheur paradoxal : Essai sur la société d'hyperconsommation* », Gallimard, 2006.

³⁷ Jean-Pierre Dupuy.

³⁸ Patrick Viveret.

³⁹ Serge Antoine, « *Serge Antoine, Semeur d'avenir* », Association Serge Antoine, 2008, page 122.

⁴⁰ Étude « *Our Green World* » menée en juin 2008 par l'institut TNS-Sofres.

⁴¹ Maurice Lévy, Président de Publicis, cité par *Le Monde* du 9 janvier 2009, page 14.

supermarchés à bas prix en 2008. La part de marché de ces enseignes est ainsi passée de 13,6% fin 2007 à 14,3% fin 2008, soit leur niveau le plus élevé depuis leur lancement en 1988. Dans les autres enseignes, l'ensemble des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix représentent désormais 50% des ventes. Même les catégories socioprofessionnelles qui n'ont pas de problème de pouvoir d'achat ont changé leurs pratiques de consommation. Elles passent d'un achat compulsif à un achat réflexif⁴². Ce sondage révèle également que l'hyperconsommation est non seulement perçue comme le syndrome des dysfonctionnements de notre modèle économique, mais aussi comme une des causes des problèmes environnementaux⁴³. L'automobile fournit un exemple illustratif des tensions de la consommation.

Dès lors, la nécessité de gérer la crise écologique pourrait aider à retrouver, dans le domaine économique et financier, les vertus de sobriété et de frugalité. Robert Zarader⁴⁴ note ainsi que le film de François Truffaut, « *Les 400 coups* », et la célèbre répartie de Jean-Pierre Léaud enfant, « *merci pour ce frugal repas* », pourraient servir de symbole à la crise actuelle. Que dire d'autre aux traders et aux banquiers que cette formidable phrase : « *après les 400 coups, se contenter d'un repas frugal, sans stock-option, sans bonus, et savoir dire merci* »⁴⁵.

La régulation individuelle des désirs est déjà apparente dans certaines stratégies d'adaptation à la crise ou de résistance à la société de consommation.

Déjà apparente à l'échelle des individus, cette « *régulation individuelle des désirs* »⁴⁶ se divise entre les stratégies d'adaptation à la crise et/ou de résistance à la société de consommation. Associées, ces stratégies peuvent parfois paraître contradictoires. Elles dénotent néanmoins toutes deux une évolution profonde des modes de consommation. On peut citer les adeptes du *low cost* ou du *hard discount* (qui ne se recrutent pas seulement chez les ménages aux fins de mois difficiles), les acheteurs de produits bio, les partisans du commerce équitable ou solidaire, ceux qui favorisent au contraire les producteurs locaux (ex: les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), ou les apôtres de la frugalité⁴⁷, symboles d'une nouvelle ère de consommation maigre⁴⁸. Parmi ces évolutions, Alvin et Heidi Toffler ont également mis à jour l'émergence du « *prosommateur* », ce consommateur-producteur dont l'activité n'est pas prise en compte dans le calcul du PIB⁴⁹. On assiste ainsi à une croissance de la vente des produits utiles pour le « *fait maison* » : « *Faites pousser vos légumes en temps de crise* » titre même une rubrique « *livres* » du site fnac.com⁵⁰.

⁴² Denis Muzet, sociologue, Médiascopie.

⁴³ *Le Monde* du 1^{er} avril 2009, page 4.

⁴⁴ Créateur d'Equancy & Co, il a accompagné l'Union sociale pour l'habitat dans son combat pour le livret A.

⁴⁵ Robert Zarader, Catherine Malaval, « *La Bêtise économique* », Perrin, 2008.

⁴⁶ Gérard Mermet, Sociologue, directeur de Fancoscopie, *Le Monde* du 14 octobre 2008.

⁴⁷ Id.

⁴⁸ Yves Doz, professeur à l'INSEAD, *Le Monde* du 5 mai 2009.

⁴⁹ « *La richesse révolutionnaire* », Plon, 2007.

⁵⁰ <http://livre.fnac.com/183925/Faites-pousser-vos-legumes-en-temps-de-crise/Maison-et-Jardin-1>

Passerions-nous ainsi brutalement du « *grand gâchis au régime sec* »⁵¹ ? Ce n'est pas si sûr. La première édition du Salon « *1.1618 sustainable luxury fair* »⁵² au Palais de Tokyo à Paris, en mai 2009, a montré qu'il était possible, pour les sphères les plus favorisées, d'être des consommateurs responsables sans être obligés de renoncer à la volupté, et de pérenniser, avec le développement durable, les savoir-faire à l'œuvre dans la fabrication des produits de luxe.

Aujourd'hui, les secteurs qui résistent le mieux à la crise sont ceux qui produisent des biens et des services vitaux ou jugés indispensables : agroalimentaire, télécommunications, énergie, santé, services à la personne. Globalement, en 2008, les ménages ont acheté 23 produits en moins⁵³. Leurs arbitrages ont été faits en défaveur des eaux en bouteille⁵⁴, de la petite confiserie, de la pâtisserie industrielle, des lessives, des nettoyants pour sol – chasse au superflu, mais aussi chasse au surdosage – ou encore des produits traiteur. En France, cette tendance est encouragée par les collectivités locales qui, dans le cadre de leurs politiques de développement durable (Agenda 21 ou Plan Climat), éditent des guides de l'éco-citoyenneté expliquant à leurs habitants comment réduire leurs déchets en privilégiant les produits peu gourmands en emballage⁵⁵.

Ainsi, les consommateurs repriorisent-ils leurs achats, et il devient difficile de déduire l'évolution de leurs comportements de seules données macro-économiques.

Il existe désormais un divorce entre les aspirations des consommateurs à transformer leur mode de consommation, et la réalité d'un système qui peine à prendre la mesure de cette transformation.

Prenons l'exemple de la voiture. Le prix du carburant est retombé, le robinet du crédit s'est à nouveau ouvert, les marques bradent leurs modèles, les pouvoirs publics soutiennent le marché... Pourtant, l'industrie automobile est l'une de celles qui pâtissent le plus de la crise. En réalité, dans l'esprit du consommateur, la voiture a changé de statut. En plus de vouloir dépenser mieux, le consommateur veut être en phase avec ses aspirations profondes, être en cohérence avec ce qu'il dit et ce qu'il fait. La question du rapport aux idéaux, cruciale pour être en paix avec soi, percole aujourd'hui massivement dans les pratiques de consommation. En conséquence, il existe désormais un véritable divorce entre les aspirations des consommateurs à transformer leur mode de consommation et la réalité d'un système qui peine à prendre la mesure de cette transformation. Car, si parmi les alter consommateurs, quelques-uns trouvent leur plaisir dans l'abstinence plutôt que dans l'abondance, pour le plus grand nombre la quête est avant tout celle de l'harmonie, du « bonheur », au sens où celui-ci est intimement lié au rapprochement des idéaux et d'une conduite.

⁵¹ *Le Monde* du 21 mai 2009, page 4 : dans cet article, l'auteur analyse le retour du consommateur japonais à une tradition ancestrale de frugalité.

⁵² <http://www.1618-paris.com/>

⁵³ Étude TNS Worldpanel, citée par *Le Monde* du 26 mars 2009, page 13.

⁵⁴ Aujourd'hui, 12% des ménages français sont équipés de carafes filtrantes, et la croissance de ce jeune marché oscille entre 30 et 35% par an.

⁵⁵ Cf. « *Agir ensemble pour des territoires durables* », Comité 21, 168 pages : <http://www.agenda21france.org/>

La nouvelle consommation serait ainsi davantage un miroir reflétant l'identité profonde des individus qu'une vitrine exposant leur statut social, leurs différents rôles et avatars. Il faut réinventer le modèle de société de consommation avec lequel nous vivons depuis une cinquantaine d'années, et qui satisfait de moins en moins ceux qui en ont bénéficié. On constate en effet une assez faible corrélation entre le niveau des dépenses et celui du contentement. Le système marchand apparaît plus « exhausteur » qu'« exauceur » du désir⁵⁶. Ce qui nous fera sortir des crises économique et environnementale, c'est la satisfaction de nos vrais besoins. Nous vivons ainsi une mutation vers un nouveau modèle de croissance, « passant de l'économie de « l'avoir plus » à une économie de « l'être mieux ». L'économie du quaternaire, basée sur les technologies de l'information, crée une nouvelle valeur : la location de biens et de services comme seul et même produit. Il s'agit de mieux satisfaire les besoins – santé, transports publics, loisirs – d'une population relativement nantie par rapport à celle des pays en voie de développement, en mettant temporairement, et donc à moindre coût, à la disposition des consommateurs des biens et des savoir-faire améliorant la qualité de vie »⁵⁷.

Dans un contexte où la réalité de la menace écologique devient de plus en plus présente, le changement s'ancre dans les mœurs.

Paradoxalement, la foi dans l'appétit du consommateur reste centrale dans les scénarios de reprise, d'autant que la consommation des ménages soutient encore l'économie. Le pronostic de nombreux analystes est le suivant : bientôt le consommateur aura retrouvé la confiance. Le crédit bancaire repartira et, avec lui, la consommation et les échanges. Ainsi, les ménages américains qui, depuis quinze ans, dépensent 9.500 milliards de dollars par an, sont invités à maintenir leur effort de consommation... Ils continueraient de la sorte à porter sur leurs épaules la responsabilité de la croissance mondiale. Barack Obama l'a pourtant promis, il compte agir pour mettre fin à « la dépense frénétique des Américains », déclaration que chacun s'empresse d'approuver. Mais que va-t-il se passer si l'Amérique cesse de s'endetter pour les autres ? Rappelons que la Chine et l'Inde, avec leurs 2,3 milliards d'habitants, ne représentent qu'un sixième de la consommation américaine. L'idée d'une prise de relais de ces pays n'est donc pas réaliste à court voire à moyen terme d'un point de vue économique. Ce n'est pas la demande intérieure de ces deux pays qui va tirer le reste du monde.

Les crises nous
révèlent que
l'économie est
plus
dépendante du
consommateur
que l'individu
ne l'est de la
consommation.

Finalement, les crises nous révèlent que l'économie est plus dépendante du consommateur que l'individu ne l'est de la consommation. L'« individu-consommateur » se trouve donc dans une position paradoxale : toujours attendu comme locomotive de la croissance mondiale, il tend à abdiquer ce rôle pour s'ériger comme l'un des principaux acteurs de la transformation des modes de production. Le plus grand lobby du développement durable devient ainsi celui des « individus-consommateurs ». Pour autant, est-ce à dire que l'individu a désormais en charge le développement durable ?

⁵⁶ Gérard Mermet, op. cit.

⁵⁷ Michèle Debonneuil, inspectrice générale des finances, auteur d'un rapport sur les services d'aide à la personne, a publié « L'espoir économique – Vers la révolution du quaternaire », Éditions. Bourin, 2007.

■ L'individu a-t-il en charge le développement durable ?

Dans une époque que l'on dit, de façon parfois un peu rapide, marquée par l'individualisme, en tout cas dans les sociétés développées, la tendance actuelle est à la responsabilité des acteurs économiques, chargés de participer à un développement plus durable.

Les entreprises ont été les premières visées par l'élaboration de normes et sont aujourd'hui incitées à aller au-delà en prenant des engagements volontaires. Les États commencent à « verdifier » leurs pratiques et leur management et à s'engager dans des stratégies de développement durables qui ont l'ambition d'inspirer tous les acteurs. Les collectivités locales ont engagé des politiques actives par le biais des Agendas 21 et des Plans Climat. Et les individus ? Ils sont de plus en plus « sommés » de participer au vaste mouvement de nettoyage de la Planète et de réduction de son train de vie. D'abord par la mesure de « l'empreinte » qu'ils laissent, jour après jour, derrière eux.

Le récent rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental⁵⁸ démontre avec une grande exhaustivité la richesse et les limites de l'approche, mais cette approche reste exclusivement environnementale.

On ne sait pas mesurer ce que la signataire de la préface de ce rapport avait appelé, il y a une quinzaine d'années, « l'écobilan du citoyen », c'est-à-dire la marque à la fois de l'empreinte écologique et de l'engagement humain, sociétal, civique pour la conservation de la Planète.

Ensuite, justement pour s'essayer à mesurer la sphère de l'engagement, on somme le citoyen de « petits gestes » sur l'air bien connu des petits ruisseaux et des grandes rivières. Les campagnes institutionnelles (de l'ADEME, en particulier) s'inscrivent dans l'incitation aux changements comportementaux. Si cette voie est très positive, en particulier pour des raisons pédagogiques et des motivations de construction de citoyenneté écologique, si elle est prometteuse, si elle débouche sur des résultats sociaux, politiques, sociétaux, elle peut aussi dériver, comme l'a bien montré Gilles Lipovetsky vers des phénomènes de mode récupérés par une société d'« hyperconsommation » qui se donnerait bonne conscience, sans prendre le soin de contrôler que les petits gestes des citoyens soient relayés et amplifiés par les grands gestes des dirigeants.

⁵⁸ « *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique* », Avis et Rapports du Conseil Économique, Social et Environnemental, juin 2009.

Doit-on se défier d'un retour à certaines formes individuelles ou collectives de protectionnisme ?

Les crises entraîneraient-elles une forme de repli sur soi, à l'échelle de l'individu ou des nations ?

Face à la crise, l'individu a-t-il tendance à se réfugier vers son « intérieur » : cocooning familial ou maison ? On a ainsi constaté que les ventes de high-tech, téléviseurs et jeux vidéo résistent mieux à la crise économique que les autres biens de consommation. La crise semble donc donner envie aux consommateurs de rester chez eux pour se divertir. Les ventes de téléviseurs à écran plat ont progressé de 40% en un an et celles de consoles de jeux vidéo restent soutenues⁵⁹.

Mais l'individu se tourne vers une maison devenue à la fois cocon, nid (de « *nesting* » en anglais, qui signifie une ouverture au cercle d'amis) et ruche. Avec cette dernière dimension, l'individu ne se replie pas sur lui ou sur son cercle d'amis mais invite le monde à pénétrer chez lui via les nouvelles technologies. Ainsi, face à la crise, la maison devient-elle un phénomène ambivalent. Elle est une deuxième peau qui protège l'individu, mais elle lui permet également d'entrer en contact avec le monde extérieur. Traversée par d'importants flux temporels et spatiaux, elle exerce cette fonction écotonale sur le modèle des écosystèmes de transition⁶⁰. L'explosion du shopping en ligne ou des réseaux communautaires illustre cette évolution d'une maison refuge, pensée d'abord comme un espace protecteur, vers une maison hydrophile, une membrane dont les composants facilitent la capillarité des réseaux.

L'individu se tourne vers une maison devenue à la fois cocon, nid et ruche.

Si la crise n'est ainsi pas véritablement porteuse d'un repli sur soi à l'échelle individuelle, qu'en est-il à l'échelle des nations ou des continents ?

⁵⁹ Chiffres donnés par Karine Berger, directrice des études chez Euler Hermes, *Le Monde* du 27 mars 2009, page 13.

⁶⁰ « Du grec « *eco* », maison, cadre de vie, et « *tonos* » tension. Il s'agit de bandes larges de plusieurs centaines de mètres ou de centaines de kilomètres à l'intérieur desquelles des variations irrégulières ou progressives des paramètres thermiques, hydriques ou pédologiques se traduisent par des mosaïques de biotopes ou d'associations végétales, une interpénétration et compétition (« *tension* ») des flores et faunes caractéristiques des biomes contigus ou par l'individualisation de milieux et de formations végétales originaux, différents de ceux de chacun des écosystèmes voisins : exemple à grande échelle : la lisière d'une forêt, une bordure littorale ; à petite échelle : la savane arborée entre la savane proprement dite et la forêt claire tropicale. Les écotones, qui correspondent à des espaces où une partie des paramètres physiques et biologiques sont proches de seuils vitaux, sont affectés par des dynamiques temporelles et spatiales plus actives que le centre des grands biomes. Ils sont les premiers touchés en cas d'évolution rapide des températures ou des précipitations, de "crises climatiques" froides ou sèches, et se déplacent alors par translation vers le biome qui reste le mieux en équilibre avec les nouveaux paramètres : de la forêt vers les formations végétales basses en cas de période plus fraîche ou plus sèche, par exemple ». Gabriel Rougerie, « Géographie des marges », collection Géographie physique, L'Harmattan, 2003, 150 pages.

■ Une part de protectionnisme est-elle indispensable pour renouer avec la valeur ?

Le thème du protectionnisme, véritable sujet tabou depuis la fin de la seconde guerre mondiale, semble rester, en temps de crise, une tentation permanente. Récemment, les États ont multiplié les mesures de ce type : aux États-Unis, avec la clause du « *Buy American* » sur l'acier, introduite dans le plan de relance de l'administration Obama ; en Chine, avec la baisse de la TVA à l'export ; en Russie, avec les taxes sur les voitures importées ; en Inde, avec l'interdiction des jouets chinois pour six mois ; au Brésil, avec le projet d'autorisation préalable pour la moitié des importations... Il est en effet difficile face aux crises de défendre la seule logique d'une concurrence pure et parfaite dont découlerait une baisse des prix et un optimum pour l'environnement.

Les conséquences bellifères du protectionnisme des années 1930 étant reconnues, la question est de savoir s'il existe un protectionnisme intelligent, c'est-à-dire qui ne se résumerait pas à une fermeture brutale des frontières.

Pour ceux qui le défendent – Jean-Luc Gréau, Emmanuel Todd –, le protectionnisme serait nécessaire pour revaloriser le travail qui, s'il est sous-rémunéré, ne peut qu'entraîner une diminution de la demande sur le marché, et donc une crise de surproduction. C'est la raison pour laquelle l'endettement des ménages se serait tant développé aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Espagne, en Hongrie et même en Corée du Sud. Ce qui a créé artificiellement une demande qui, avec la crise financière, s'est évaporée.

Des barrières douanières permettraient ainsi de contrôler les échanges de marchandises et de services au niveau continental, en Europe par exemple, afin de ne faciliter le commerce qu'aux pays dont les conditions sociales et environnementales sont comparables aux nôtres. Cette protection s'appliquerait de façon sélective aux produits manufacturés et aux services intellectuels. Il ne s'agirait donc pas d'instaurer un protectionnisme comme celui mis en place dans les années 1930, mais de renforcer sélectivement la protection commerciale à l'aide de nouveaux droits de douane. Une telle protection ne conduirait pas au repli car elle ne fermerait pas les frontières. Elle maintiendrait la libre circulation des investissements productifs – et donc la possibilité de conquérir des parts du marché mondial –, mais aussi celle du savoir et du savoir-faire, qui a permis un rattrapage accéléré dans de nombreux pays⁶¹. Emmanuel Todd plaide ainsi que « *le but du protectionnisme n'est pas, fondamentalement, de repousser les importations des pays situés à l'extérieur de la préférence communautaire, mais de créer les conditions d'une remontée des salaires* »⁶².

Dans une moindre mesure, Matthieu Pigasse et Gilles Finchelstein⁶³ proposent aussi de protéger les entreprises occidentales stratégiques contre le risque d'OPA. Tout en dénonçant le protectionnisme unilatéral, d'autres économistes proposent d'imposer dans

⁶¹ Jean-Luc Gréau, *Le Monde*, supplément Économie du 27 janvier 2009.

⁶² Emmanuel Todd, « *Après la démocratie* », Gallimard, 2008.

⁶³ Gilles Finchelstein, Matthieu Pigasse, « *Le Monde d'après – Une crise sans précédent* », Plon, 2009.

les échanges internationaux des normes sociales, telles que celles établies par l'OIT⁶⁴, ou des normes environnementales, à définir.

Toutes les théories de la taxation écologique, en particulier de la taxation carbone, sont fondées à la fois sur la prise en charge par la Communauté mondiale du coût du carbone, mais aussi sur la mise en place de mécanismes protecteurs aux frontières pour les pays qui auraient plus investi dans l'économie propre. Cette réflexion a été au cœur des discussions sur la taxe des billets d'avion et est aujourd'hui sur la table de la discussion post-Kyoto.

La France, en envisageant de conditionner son aide aux constructeurs automobiles nationaux à l'engagement du maintien de la production en France, a récemment fait les frais d'une stratégie protectionniste affichée au grand jour et non étayée par les arguments énoncés ci-dessus. Face à ces velléités, la réaction de la Commission européenne ne s'est pas fait attendre : « *S'il y a une condition supplémentaire telle qu'une obligation de garder une unité de production en France, cela rendrait ces aides illégales par rapport au droit communautaire. Une remise en cause du marché unique européen aurait pour conséquence que la récession empire et devienne une dépression comme on en a vu dans les années trente* », devait déclarer le porte-parole de la Commission européenne à l'annonce de ce plan. Depuis, la France a annoncé que les conventions de prêt aux deux constructeurs ne contiennent « aucune condition relevant de la localisation de leurs activités ».

Les crises ne font qu'amplifier une relocalisation de certaines productions dans les pays développés du Nord.

Au-delà de ces débats, on peut constater qu'avant d'être le fruit d'une volonté politique, les crises peuvent amplifier une relocalisation de certaines productions dans les pays développés du Nord. De plus, les incertitudes en matière de coût de la logistique, particulièrement en carbone, l'augmentation des normes en matière de qualité et de sécurité (hygiène et santé) des produits, la préservation des secrets de fabrication ou encore des risques liés au fret maritime, pourraient favoriser des formes de protectionnisme plus liées à la défense des hommes qu'à celle des frontières.

⁶⁴ L'Organisation Internationale du Travail a adopté en 1998 la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux des travailleurs. Cette déclaration rappelle que, par le simple fait de leur adhésion à l'OIT, les 174 États membres, quand bien même ils n'auraient pas ratifié les conventions fondamentales, doivent mettre en œuvre certains principes essentiels des droits des travailleurs.

Partie 2

L'environnement est-il le nouveau moteur de la croissance et de la compétitivité ?

Mesurée à l'aune du nombre d'emplois créés, la lutte contre le réchauffement climatique est un véritable vivier. Un rapport publié par la Deutsche Bank, intitulé « *Investir dans le changement climatique, nécessité et opportunités en période de turbulences* », montre ainsi qu'en 2007 plus de 148 milliards de dollars ont été investis dans les technologies vertes, soit une augmentation de plus de 60% par rapport à 2006. Une progression qui devrait être similaire en 2008 selon ce rapport.

De fait, le *green business* est un marché mondial déjà supérieur à 1.000 milliards d'euros – l'équivalent de l'industrie aéronautique ou pharmaceutique – avec un taux de croissance de 6% par an et des perspectives de développement majeures, notamment autour de la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans un rapport de l'automne 2007, le PNUÉ estime, de son côté, que 3% des actifs dans le monde (100 millions de personnes sur 3 milliards d'actifs de plus de 15 ans) travaillent dans des emplois verts répartis dans six grands secteurs : l'énergie, la construction, les transports, l'agriculture, l'industrie forestière et des industries de base comme le ciment, la sidérurgie, l'aluminium, le recyclage et le papier.

L'ADEME chiffre, elle, à 440.000 emplois directs en 2012 l'impact des activités relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. D'ici là, estime l'agence, il faudra former 88.000 personnes aux techniques du développement durable. Dans une étude du 16 juin 2009, le Boston consulting Group, prévoit que le Grenelle va générer en moyenne, sur la période 2009-2020, une activité d'environ 450 milliards d'euros et la création de plus de 600 000 emplois, principalement dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables. Cela devrait induire une amélioration significative de la balance commerciale à l'horizon 2020, en raison d'une réduction de 25% de la consommation d'énergie thermique (pétrole, gaz ...).

Au niveau local, si l'on prend l'exemple de la Savoie, les entreprises du secteur de l'énergie solaire ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 13,6% en moyenne en 2008 et leurs effectifs progresser également de 8% par rapport à 2007. La Savoie compte 1.500 employés dans ce secteur, dont 176 chercheurs et enseignants, soit un peu plus de 10% d'emplois qualifiés⁶⁵. Autre exemple, la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), qui estime que le marché de la rénovation de l'habitat individuel représente un vivier de 1.150 à 2.400 emplois dans les dix ans à venir sur le territoire intercommunal, développe un pôle de compétences autour de la basse consommation en partenariat avec l'AFPA⁶⁶. En Allemagne, la ville de Fribourg im Breisgau, engagée dans le développement des énergies renouvelables dès les années 1970, compte aujourd'hui 10.000 actifs dans le domaine de l'environnement pour 450 entreprises et un milliard d'euros de chiffre d'affaires.

⁶⁵ Source : Comité 21.

⁶⁶ Source : Comité 21.

Au niveau international, la FAO (*Food and Agriculture Organization*, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), estime que dix millions de nouveaux emplois « verts » pourraient être créés dans le monde si les pays investissaient dans la gestion des forêts. Ces emplois, estime la FAO, pourraient voir le jour dans la lutte contre les incendies, le développement et la maintenance de sites de loisirs, l'agrandissement des espaces verts urbains, la remise en état des forêts dégradées ainsi que les plantations d'arbres. De fait, les États-Unis et la Corée du Sud ont intégré la forêt dans leur plan de relance.

Une étude réalisée sous l'égide de Bercy projette qu'en réalisant 440 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2020, on peut maintenir ou créer en retour 535.000 emplois, dont 235.000 pour le seul secteur du bâtiment. Les chiffres mondiaux, eux, donnent le vertige : nous irions vers un doublement des produits et services environnementaux d'ici à 2020, soit 2.740 milliards de dollars, estime le Rapport sur le travail décent pour un développement durable publié en octobre 2007 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Bureau International du Travail. Aux États-Unis, l'industrie éolienne emploie aujourd'hui plus de monde que l'ensemble du secteur du charbon. Dans le monde, le secteur des énergies renouvelables représente 2,3 millions d'emplois, soit davantage que les emplois directs des secteurs pétrolier et gazier.

A la lecture de ces chiffres, on serait tenté de conclure que l'avenir de l'industrie et de l'emploi en général passe par le business vert.

Une telle présentation est positive en ce qu'elle montre que le monde économique a enfin compris les effets dévastateurs de la croissance carbonée et la nécessité de changer la structure des investissements. Mais elle peut aussi, lorsqu'elle ne s'accompagne pas de vraies transformations, illustrer la confiance abusive à perdurer au moyen de simples adaptations techniques.

**Le discours
incantatoire sur
la croissance
verte peut
retarder la
transformation
véritable de
l'économie.**

Mais le discours sur la croissance verte tend parfois à la caricature. L'environnement serait en effet le nouveau moteur du développement et de la compétitivité. Une telle présentation nous montre à quel point la foi reste grande dans la capacité du marché à rebondir. Pourtant, les dépenses à engager pour protéger le patrimoine écologique se distinguent des autres investissements : d'une part, elles ne rapportent pas un *cash flow* tangible, autrement dit leur rendement est difficilement calculable ; d'autre part, elles concernent un bien collectif mondial.

Il faut donc agir pour que les entreprises et les politiques ne renouent pas avec le modèle responsable de la crise environnementale dès que la crise économique aura été résolue.

■ Le marché ne peut pas créer un optimum dans toutes les situations

La résolution des crises économique et environnementale appelle à retracer une ligne entre le marché et la société. Lutter contre la « *société de marché* »⁶⁷ est un préalable à la reconstruction d'une économie de marché.

Le marché offre des avantages incontestables, en permettant par exemple d'améliorer la rentabilité des énergies de substitution aux énergies émettrices de gaz à effet de serre. Mais le maintien d'un prix du baril de pétrole au-dessus de 100 dollars a aussi des effets calamiteux pour l'environnement en rendant rentable, par exemple, l'exploitation des schistes bitumineux de l'Alaska. L'État doit donc encadrer et compléter les effets positifs du marché par des mesures contraignantes.

Par ailleurs, le marché laissé à lui-même néglige les externalités. Ainsi, le coût total résultant de la surexploitation des poissons, de la surcapacité inutilisée des bateaux de pêche et de l'acidification des océans due au CO₂ s'élèverait, selon la Banque mondiale, à 50 milliards de dollars en 2008 et à 2.200 milliards de dollars cumulés sur les trente dernières années.

La forêt amazonienne illustre cette réalité. Malgré un consensus international sur l'intérêt de préserver un réservoir de biodiversité et un puits de carbone jugés vitaux, personne ne parvient à en freiner la destruction. Après un doublement des cours du soja et devant les perspectives de hausse structurelle créée par la crise alimentaire et l'essor des agro-carburants, quelle force peut résister à la dynamique de marché ? Une force de marché contraire (définition d'un prix de la conservation des arbres sur pied supérieur à celui de leur remplacement par des cultures) inverserait-elle la tendance ? Mais, en admettant qu'il devienne profitable de conserver la forêt, qui peut assurer que le phénomène n'interviendra pas trop tard ?

Il faut donc admettre que les politiques publiques doivent accompagner le marché pour corriger ce défaut. S'il n'y a, bien sûr, pas de certitude qu'une intervention publique puisse résoudre ce problème, il ne fait guère de doute, à l'aune des exemples précités, que cet équilibre ne peut surgir d'un ordre spontané.

⁶⁷ Patrick Viveret, « *Reconsidérer la richesse* », Éditions de l'Aube, 2008.

■ Le marché promet-il le « droit de détruire » ou peut-il, peu à peu, éliminer le « non-durable » ?

Cette question est en filigrane dans le débat qui oppose les partisans des « marchés des droits à polluer » à ceux d'une « taxe carbone ». Faut-il en finir avec l'idée d'un marché des droits à polluer qui favoriserait le droit de détruire⁶⁸ ou, au contraire, donner à ce marché la taille critique suffisante pour lui permettre enfin de fonctionner ? La priorité est-elle de créer un marché mondial ouvert des technologies vertes et des services écologiques et de supprimer les entraves aux échanges verts ?

Nous devons intégrer la contrainte environnementale en la voyant apparaître progressivement dans les prix.

Nous devons intégrer la contrainte environnementale en la voyant apparaître progressivement dans les prix. En la matière, le système du bonus-malus introduit par le Grenelle de l'environnement représente pour l'instant une tentative perfectible. Car s'il est porteur d'un véritable effet de levier et plaide pour une modulation de la TVA en fonction de l'impact écologique des produits, le bonus-malus n'apporte qu'une réponse imparfaite à l'enjeu de l'établissement de la vérité des prix, tel que théorisé par Pigou⁶⁹. Sa généralisation à tous les produits supposerait en effet de concevoir 10.000 bonus-malus, avec une complexité et des coûts de gestion multipliés par le même facteur. D'autre part, ce système est porteur d'effets pervers puisqu'il ne contraint que la consommation de l'appareil acheté et pas la consommation globale d'énergie. On peut donc considérer qu'il inclut, de fait, une subvention à la consommation d'énergie pour la partie bonus.

Au-dessus de cette question du « droit de détruire » se pose celle du caractère « post-prométhéen » de la croissance verte.

■ La croissance verte est-elle post-prométhéenne⁷⁰ ?

La croissance verte ne doit-elle pas être impérativement post-prométhéenne ?⁷¹ Sous couvert de rationalisme, l'idéal prométhéen est travaillé par la démesure. Le mythe prométhéen se traduit par la puissance technique et économique, l'idéal de progrès, le mouvement d'émancipation de l'individu, la légitimité que l'homme s'octroie d'imposer sa culture à d'autres peuples, etc. – un mélange de réalisations louables mais aussi d'abus et de destruction. La vision prométhéenne de l'homme et de la société a servi aussi bien

⁶⁸ Martine Rémon-Gouillou, professeur de droit, auteur notamment de « *Du droit de détruire – Essai sur le droit de l'environnement* », PUF, 1989.

⁶⁹ Arthur Cecil Pigou, économiste britannique, il a particulièrement travaillé sur l'économie du bien-être (*Welfare Economics*) et a introduit la notion d'externalité.

⁷⁰ Dans la mythologie grecque, c'est Prométhée qui créa l'homme à partir d'une motte d'argile (Athéna ayant introduit le souffle de la vie dans ce corps ainsi formé). Malgré l'opposition de Zeus, Prométhée donna aux hommes le feu divin, leur enseigna la métallurgie et d'autres arts. En philosophie, le mythe de Prométhée est admis comme métaphore de l'apport de la connaissance aux hommes. Il est également repris par le philosophe Hans Jonas, dans « *Le Principe responsabilité* » (1979), pour faire allusion aux risques inconsidérés liés aux conséquences de certains comportements humains et de certains choix techniques, par rapport à l'équilibre écologique, social, et économique de la Planète.

⁷¹ François Flahault, « *Le crépuscule de Prométhée – Contribution à l'histoire de la démesure humaine* », Éditions Mille et une nuits, Collection Essais, 2008.

La
croissance
verte reste
marquée
par l'esprit
de
démésure.

l'imaginaire romantique, le positivisme, le communisme, que l'idéologie ultra-libéral de la droite américaine. Travaillé par ce mélange d'attrait pour la démesure et d'appétit pour la destruction, le discours sur la croissance verte ouvre ainsi la voie du détour et non de la transformation.

En réalité ce discours continue à éluder qu'il existe des effets imprévisibles à nos décisions, ignorant que l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions. Ainsi, les technologies environnementales, travaillées par cet idéal prométhéen, ne garantissent pas a priori une transformation de notre mode de développement et contiennent en germe leurs propres pièges.

■ Les technologies environnementales comportent-elles des effets imprévisibles ?

Une partie importante des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fondée sur des innovations technologiques supposées génératrices d'un éco-développement. Or, si l'on peut attendre de ces technologies une création nette d'emplois et la revitalisation des industries des pays développés, pour le moment aucune preuve scientifique ne permet d'affirmer qu'elles résoudront à temps le problème du réchauffement climatique. Par ailleurs, du point de vue environnemental et financier, ces technologies contiennent en germe leurs propres pièges : effet rebond et bulle verte.

L'effet rebond
nous montre
que les gains
apportés par les
technologies ne
peuvent
remplacer la
transformation
des modes de
vie.

Concernant **l'effet rebond**, il est en effet démontré que les gains en termes d'efficacité, dus à des sauts technologiques, incitent à augmenter les consommations et donc réduisent les gains environnementaux. L'exemple typique est bien sûr celui des écrans plats à plasma. Les économies d'énergie (20%) suscitées par cette nouvelle technologie peuvent être gommées par la possibilité d'acquérir un écran de dimension plus importante qu'avec un tube cathodique traditionnel, et ce en raison du plus faible encombrement. Phénomène qui donne du grain à moudre aux partisans de « l'innovation frugale » permettant de produire mieux et moins, et non mieux et plus.

Les gains environnementaux obtenus avec les nouvelles technologies ne peuvent ainsi remplacer la nécessaire transformation des modes de vie. A cet égard, les effets du bonus-malus sont symptomatiques. Conduisent-ils à réduire significativement les rejets de CO₂ ? Oui, puisque les véhicules les plus polluants sont éliminés. Mais si les véhicules achetés en 2008 sont en moyenne moins polluants qu'ils ne l'auraient été en l'absence du système, ils sont plus nombreux.

Une solution consisterait à augmenter les prix de l'énergie en fonction des gains d'efficacité permis par la technologie. Mais est-ce possible politiquement ? Ralentir est aussi une façon de moins consommer. Ainsi, en diminuant la vitesse de ses bateaux, l'entreprise CMA-CGM, leader français du transport par conteneurs, diminue de 15% ses consommations.

Avec les effets pervers de son plan de soutien aux énergies renouvelables, l'Espagne illustre les risques à venir d'une **bulle verte**. La puissante aide publique à l'industrie des énergies renouvelables a conduit à un boom inattendu de la filière. Alors que le gouvernement Zapatero prévoyait l'installation de panneaux solaires à hauteur de 371 mégawatts entre 2005 et 2010, il s'en est installé 2.400 au cours de la seule année 2008. L'Espagne est ainsi devenue le premier pays producteur au monde d'énergie solaire. Pour 2009, le Ministère de l'Industrie a plafonné les autorisations d'installation à 500 mégawatts. Pour Aser Energia, qui regroupe les PME du secteur, 70% des entreprises seront dans le rouge cette année. Cette politique de subventions a eu trois effets pervers : un renchérissement du prix de l'électricité ; un coût pour le budget de l'État espagnol, chiffré à 18,5 milliards d'euros pour les vingt-cinq prochaines années ; la création d'une bulle spéculative. La Commission de contrôle de l'énergie a ouvert une enquête visant plus de 4.000 installations (sur 29.000) pour des fraudes supposées à la subvention publique.

La perspective d'importants profits attire déjà les fonds spéculatifs vers le « green business ».

En 2008, les États-Unis ont dépensé 6% de leur PIB en investissements dans les éco-technologies, soit un effort similaire à celui qu'ils avaient fait pour les technologies de l'information et de la communication. La perspective d'importants profits attire déjà les fonds spéculatifs. Novethic, filiale de la Caisse des Dépôts et centre d'informations et d'expertise sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, a dénombré 194 fonds d'investissement environnementaux en Europe, et leurs encours cumulés a dépassé les 25 milliards d'euros en 2008.

Le caractère nécessairement post-prométhéen de la croissance verte ressort aussi de l'effacement de l'intelligibilité du lien entre ce que nous décidons, par exemple dans le cadre des plans de relance, et les effets de nos décisions sur les crises. Le groupe considère que ce suivi attentif de la croissance verte doit être une des tâches prioritaires du futur Comité de prospective.

Verrou gestionnaire, affect de la peur et *lock-in*

Les crises ne sont pas ce qui est arrivé au bout d'un processus. Elles ne sont pas ce qui est arrivé à la fin, mais ce qui s'est fait de façon invisible tous les jours.

Les crises ne sont pas « ce qui est arrivé » au bout d'un processus, elles ne sont pas « ce qui est arrivé à la fin », mais « ce qui s'est fait de façon invisible tous les jours »⁷². A leur origine, une multitude de décisions. Or, ces décisions désignent aussi bien l'action que la protection mise en place pour conjurer les effets de l'action. Il y a toute une série de défenses, de protections contre la crise qui sont elles-mêmes potentiellement sources de crises.

⁷² Yves Citton, théoricien de la littérature.

Prenons l'exemple de la réaction de populations suite au tsunami de 2004. La forêt de mangroves⁷³ de Pichavaram, en Inde, aurait freiné les vagues, protégeant ainsi 1.700 personnes vivant dans des hameaux situés à des distances comprises entre 100 et 1.000 mètres. En Malaisie, dans les régions où les forêts de mangroves sont restées intactes, les dégâts furent très limités, selon une association de pêcheurs de Penang. En Indonésie, le bilan des morts sur l'île de Simeulue fut aussi relativement faible grâce aux forêts de mangroves qui ceinturent cette île. Des observations similaires ont été faites au Sri Lanka. Les autorités de ces pays en ont déduit que des mangroves s'étendant sur plusieurs hectares pourraient réduire les pertes en vies humaines et en dégâts matériels provoqués par les tsunamis. Aussi, dans le delta de l'Indus – une zone sismique particulièrement exposée aux catastrophes naturelles –, la population et les ONG sont-elles actives pour en replanter.

Pourtant, croire que la mangrove suffit à se protéger contre les tsunamis est une idée « fautive et dangereuse », selon un rapport réalisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Les bandes étroites de mangroves ont des effets limités quand ils ne sont pas, parfois, négatifs. D'une part, l'effet protecteur des mangroves dépend davantage de l'extension de la forêt et, dans une moindre mesure, de la hauteur, de la densité et de la composition des espèces. D'autre part, lorsqu'elles sont arrachées et emportées par le raz-de-marée, les mangroves provoquent des pertes en vies humaines et des dégâts considérables. Selon le rapport du PNUE, elles auraient même endommagé, en un endroit, des récifs coralliens peu profonds. Les chercheurs, auteurs de l'étude, estiment que la priorité est de s'inspirer du Japon qui a mis en place des systèmes d'alerte précoce et des plans d'évacuation.

Cette réaction des populations, face à une catastrophe en partie provoquée par le développement du peuplement des littoraux et de l'industrie touristique, illustre le double écueil souligné par Frédéric Neyrat⁷⁴ dans son dernier ouvrage « *Biopolitique des catastrophes* »⁷⁵.

Sa réflexion part du constat d'un double écueil dans les discours actuels sur la catastrophe : « *Le premier consiste à minorer les risques au nom d'une comptabilité rationnelle somme toute insuffisante. C'est à ce titre que la pensée des catastrophes est tactiquement utile : elle fait sauter le verrou gestionnaire qui semble incapable de prendre la mesure exacte de ce qui nous arrive et peut encore nous arriver* ». S'appuyant notamment sur Ulrich Beck, Paul Virilio ou Jacques Derrida, Frédéric Neyrat décrit notre communauté d'affection, et « la nouvelle sensibilité » qu'elle appelle, comme un « effet direct de la mondialisation », faisant que « désormais tout est dedans », qu'il n'y a plus d'« autre » extérieur ni à blâmer pour nos maux ni à regarder souffrir. L'horizon de la catastrophe est celui d'une auto-affectation : « *Cette auto-affectation constitutive de la mondialisation est la condition de possibilité de notre sensibilité aux catastrophes. Lorsque nous les craignons, c'est nous-mêmes que nous redoutons car c'est nous-mêmes que nous percevons* ».

⁷³ Une mangrove est une formation végétale caractéristique des régions côtières intertropicales, constituée de forêts impénétrables de palétuviers, qui fixent leurs fortes racines dans les baies aux eaux calmes, où se déposent boues et limons.

⁷⁴ Philosophe, membre du comité de rédaction de la revue *Multitudes*.

⁷⁵ Editions MF, 2008.

La question est désormais de savoir comment se protéger sans tout détruire.

Mais, pour Frédéric Neyrat, l'utilité tactique de cette pensée catastrophique, qui permet d'aller au-delà de la courte vue de calculs purement gestionnaires, ne doit pas nous empêcher de distinguer un second écueil : « *La pensée des catastrophes est elle-même au risque de déclencher une peur dont il ne faut rien attendre si ce n'est le pire* ». Le problème est qu'il y a toute une série de défenses, de protections contre la catastrophe qui sont elles-mêmes catastrophiques. Si « *aucune forme de vie ne peut se persister ni se développer sans protection* », la question est désormais de savoir « *comment se protéger sans tout détruire* ». La spirale des catastrophes peut à la fois déboucher sur des mesures salutaires de prudence et sur des spirales autodestructrices inhérentes au fait qu'elle est fondée sur un affect de peur.

■ La relance au risque du *lock-in*

Dans la relance keynésienne, la nature des investissements programmés est subordonnée à l'espérance du niveau de croissance qu'ils engendreront. Mais cette relance s'inscrit dans un contexte de tension structurelle sur le prix de l'énergie et des matières premières. Or, si le prix de ces matières a été atténué par la récession, à moyen terme leur hausse semble inéluctable. En négligeant cette réalité, malgré une part d'investissements verts déjà engagée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le plan de relance du gouvernement Fillon risque de placer la France dans une situation de *lock-in* : à travers la prime à des secteurs trop gourmands en énergie, on verrouille une dépendance accrue de la France à l'égard des approvisionnements extérieurs, du fait de la durée de vie des infrastructures et des investissements en jeu.

La faiblesse des contreparties environnementales demandées aux industriels dans le domaine de l'automobile est également porteuse de ce risque. Ainsi, l'Allemagne et l'Autriche ne réclament-elles rien, sauf l'achat de modèles compatibles avec la norme Euro IV, en vigueur jusqu'en novembre 2009. La France, de son côté, avec son bonus-malus, demande l'achat d'un modèle de véhicule de moins de 160 g/km de CO₂, ce qui correspond à plus de 80% de l'offre de ses deux constructeurs nationaux. Ce taux est par ailleurs au-dessus de la performance de 154 g/km en moyenne des véhicules neufs vendus dans l'Europe des quinze. En plaçant le curseur à 140 g/km, Espagne et Italie se montrent un peu plus ambitieuses.

Pour nous engager sur la voie de la transformation, l'économie doit être pensée comme une filiale à 100% de l'écosystème.

Droit de détruire, idéal prométhéen, effets imprévisibles des technologies environnementales, verrou gestionnaire, *lock-in*... Associée à ce champ lexical, la « croissance verte » pâlit sensiblement. Pour nous engager sur la voie de la transformation, l'économie doit être pensée comme une filiale à 100% de l'écosystème⁷⁶. La crise est donc un moment pour repenser les fondamentaux et donner une valeur à ce qu'il y a de substantiel pour notre développement. Car nous ne pouvons pas résoudre les crises en nous contentant d'étayer ou d'amender le modèle économique des Trente Glorieuses. Ne faut-il pas, pour cela, repenser la notion d'intérêt général sur le socle de la biosphère et édifier une gouvernance mondiale qui fasse une part égale à l'humanité et à la nature, à la survie et à la vie ?

⁷⁶ Jacqueline Mac Glade, scientifique de nationalité britannique, dirige l'Agence européenne pour l'environnement (AE), basée au Danemark, citée par *Le Monde*, 26 décembre 2008.

Partie 3

L'avenir de la gouvernance du développement durable : ex ante et ex post

Thème souvent galvaudé, la gouvernance peut-être définie comme un mode de régulation par lequel une décision est prise en associant des acteurs tant publics que privés, conduisant à l'articulation des projets de différents niveaux et au développement des partenariats publics-privés. Nous n'ignorons pas qu'il existe une production théorique abondante sur ce thème. Nous ne pensons pas que les crises appellent une redéfinition de ce concept. Elles doivent plutôt nous amener à requestionner l'échelle de la mise en œuvre d'une gouvernance des politiques de développement durable. Car, alors que les « gouvernements locaux » s'imposent sur la scène internationale comme des éléments moteurs des politiques de développement durable, la question d'un régulateur global de l'environnement reste posée. Nous pensons que la résolution de cette dialectique passe en partie par une institutionnalisation du dialogue entre les experts et les parties prenantes.

■ Faut-il persister à vouloir créer un régulateur global ?

Les crises nous rappellent que l'exigence d'une conformité aux règles juridiques ou fiscales n'est pas une garantie suffisante contre le risque systémique. On constate ainsi que le secteur de la finance est parmi les plus réglementés. La crise fait ainsi réapparaître les limites d'une approche « *rule-based* » consistant à préserver les équilibres économiques, sociaux et environnementaux par une multiplication des règles. Pourtant, face à la crise, le premier réflexe des autorités est d'ajouter précipitamment une nouvelle couche au mille-feuille de la réglementation. On perçoit derrière ce projet de rationaliser le comportement des acteurs à travers le droit une certaine nostalgie pour la conception traditionnelle d'un droit placé sous le signe de la clarté, de la simplicité et de la certitude. Or les crises nous rappellent que cette conception est évidemment caduque.

Pour s'engager
sur la voie de la
transformation
l'enjeu n'est pas
de définir de
nouvelles règles,
mais une
nouvelle
régulation dont le
droit n'est que
l'un des
instruments.

Aussi nous pensons que, pour s'engager sur la voie de la transformation, l'enjeu n'est pas de définir de nouvelles règles, mais de renforcer la gouvernance dont le droit n'est que l'un des instruments de régulation. L'espace économique globalisé repose en effet sur un écheveau de règles fixées par les États et les organisations internationales, mais aussi sur des intervenants ne disposant pas de pouvoir coercitif (ONG, collectifs, parties prenantes...).

La régulation juridique publique traditionnelle côtoie ainsi les standards, codes de bonnes pratiques, normes techniques, labels, certifications ou autres référentiels, élaborés par des personnes privées. Parfois ces deux productions normatives se retrouvent dans des espaces de co-régulation. Les normes publiques, sanctionnées par les États ou les organisations internationales à travers leurs

tribunaux, incorporent ainsi de façon croissante des règles définies par les personnes privées. Les États, limités dans leur capacité à infiltrer des sous-systèmes (ex : normes comptables) ou à imposer des règles contraignantes, se reposent ainsi sur la société civile pour définir une norme qui sera admise par ses destinataires. La norme volontaire, c'est-à-dire privée (ex : normes de l'ISO, du CEN ou de l'AFNOR⁷⁷), se transforme alors en norme obligatoire, c'est-à-dire sanctionnée par des juridictions publiques en cas de non application.

A l'échelle de la Planète, il n'y a donc plus de pyramide juridique mais un réseau de normes dont le flux incessant substitue à la logique de hiérarchie des normes celle de réseau⁷⁸. Il y a une porosité entre les normes élaborées par les personnes publiques (États, Union européenne, OMC, OIT...) et celles élaborées par les personnes privées (ONG, entreprises, syndicats, associations, organismes de normalisation⁷⁹...). Le droit n'est plus un corpus de règles mais un forum où le tri a fait place à l'empilement. À côté du droit, produit et sanctionné par les États ou les organisations interétatiques, coule un fleuve de normes privées dans lequel chacun peut pêcher à son gré pour trouver le texte qui légitimera sa pratique.

Dans ce sens, la régulation est une réponse aux problèmes que posent les crises dont sont affectées les sociétés contemporaines dans leur fonctionnement normatif⁸⁰.

Partant de ce constat, nous considérons que les crises sont plus dues à un défaut de contrôle – condition pour que des règles soient véritablement contraignantes – qu'à un manque de règles.

■ Définir la régulation du point de vue du développement durable

Pour
exister, le
régulateur
doit avoir
plus de
pouvoirs
qu'un
gardien de
square.

Après vingt-cinq ans de dérégulation, la crise financière a imposé brutalement le retour à la régulation par un droit contraignant. Car, en réalité, aucun des défauts de notre système économique n'était inconnu avant que la crise financière n'éclate, et beaucoup de règles avaient été édictées pour nous protéger de ces défauts. D'ailleurs, on peut constater que ce ne sont pas les institutions financières les moins réglementées (comme les *hedge funds* ou les fonds de *private equity*) qui sont à l'origine de la crise, mais au contraire celles qui sont les plus réglementées. En réalité, le problème vient de ce que le régulateur, quand il existe, n'a souvent pas plus de pouvoirs qu'un gardien de square.

⁷⁷ International Standard Organisation, Comité Européen de Normalisation, Association Française de Normalisation.

⁷⁸ François Ost, Michel van de Kerchove, « *De la pyramide au réseau ? Essai pour une théorie dialectique du droit* », Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2002.

⁷⁹ Sur ce point cf. Laurence Boy, « *Liens entre la norme technique et la norme juridique en droit communautaire et international* », in « *Les enjeux de la normalisation technique internationale* », sous la direction de Estelle Brosset et Eve Truilhé-Marengo, CERIC, La Documentation Française, 2006, page 65 ; Franck Violet, « *Articulation entre la norme technique et la règle de droit* », Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2003 ; Geneviève Wibaux, « *Le statut juridique de la norme* », Revue de la concurrence et de la consommation, septembre-octobre 1999, N°99, page 33.

⁸⁰ Gérard Timsit, « *Normativité et régulation* », Cahiers du Conseil constitutionnel, N°21, juillet 2007 ; cf. également du même auteur « *Les deux corps du droit – Essai sur la notion de régulation* », Revue française d'administration publique, N°78, avril-juin 1996, page 377 et « *Archipel de la norme* », PUF, 1991.

A ce titre, la commission créée par le Medef et l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) à la demande du Premier Ministre pour veiller à la modération des salaires de patrons de sociétés en difficulté, dénuée de pouvoir d'auto-saisine ou de sanction, semble vouée à avoir peu de portée.

La future procédure d'enregistrement des agences de notation⁸¹, qui met fin au visage libéral de la réglementation dans ce secteur, contraste favorablement avec l'initiative du Medef. Cette procédure, inédite en Europe, montre les limites de l'autorégulation, ce droit mou, c'est-à-dire sans véritable sanction, qu'illustrent par exemple les codes de bonne conduite des entreprises. Cette autorégulation, exercée par les entreprises elles-mêmes ou par des structures professionnelles, s'est révélée trop lâche pour discipliner suffisamment les acteurs.

Mais de quoi parlons-nous lorsque nous parlons de régulation du point de vue du développement durable ?

A l'instar de la gouvernance, le nombre de définitions possibles de cette notion polysémique s'étend avec le succès de son usage. De fait, bien souvent, nous disons « régulation » comme une sorte de cri de ralliement⁸², pour mettre un mot sur les ébranlements que nous voyons se produire au sein du système normatif et dans les rapports entre l'État et l'économie...

En réalité, la régulation a désormais deux significations différentes. Elle recouvre d'une part l'analyse des processus par lesquels tout groupe social parvient à maintenir sa cohésion et à assurer sa survie, malgré la diversité des intérêts qui existent en son sein ; et d'autre part, l'analyse des processus de changement que connaissent les sociétés contemporaines, dans lesquelles la complexité croissante des problèmes impose de recourir à des mécanismes plus souples de coordination et d'intégration.

Du point de vue du développement durable, la régulation réalise certains équilibres entre le principe de libre concurrence et d'autres impératifs d'intérêt général : protection de l'environnement ; redistribution ; équité ; éthique.

Ainsi, réponse à la complexité croissante des sociétés contemporaines, la régulation est-elle caractérisée par la recherche d'un équilibre instable entre des systèmes complexes⁸³. Mais, dans ce contexte de crise, que signifie « réguler » du point de vue du développement durable ?

A l'aune des enjeux de la crise et du développement durable, nous entendons plus précisément la régulation comme une fonction tendant à réaliser certains équilibres entre le principe de libre-concurrence et d'autres impératifs d'intérêt général : protection de l'environnement, redistribution, équité, éthique. Il s'agit de veiller à des équilibres que le marché ne peut produire par lui-même. Parler

⁸¹ Catherine Malecki, « Régulation financière : les codes d'entreprise feront-ils grise mine ? », Recueil Dalloz, 2009, N°16, page 1095.

⁸² Jean-Bernard Auby, « Régulations et droit administratif », in « Etudes en l'honneur de Gérard Timsit », Bruylant, Bruxelles, 2004, page 209.

⁸³ Jacques Chevallier : « La régulation juridique en question », Droit et Société, N°49, 2001, pages 827-846 ; « Le droit économique : insécurité juridique ou nouvelle sécurité juridique ? » in « Sécurité juridique et droit économique », sous la direction de Laurence Boy, Larcier, 2008, page 576 ; « La normativité », Cahiers du Conseil constitutionnel, N°21, juillet 2007 ; « L'État régulateur », Revue française d'administration publique, décembre 2004, N°111, pages 473-482.

de régulation « suppose donc que l'on se trouve dans le cadre d'une économie concurrentielle mais qu'il soit fait place, à côté de la concurrence, à des préoccupations sociales, environnementales ou autres, qui dessinent les contours d'un optimum qu'il s'agit d'atteindre, optimum dont la définition même et la réalisation relèvent par essence du politique, c'est-à-dire de la vie de la cité comme communauté politique »⁸⁴.

La régulation est l'outil d'un État propulsif qui entend agir sur le social au nom d'un idéal de justice.

Ainsi, les crises suscitent des interrogations sur la place et le rôle de l'État dans l'économie et, partant, une réflexion sur les moyens d'intervention de celui-ci⁸⁵. En effet, si l'État ne se substitue plus aux agents économiques, s'il ne prétend plus gérer les secteurs clefs de l'économie, il se pose désormais, avec la régulation, en instance tutélaire, chargée d'assurer le maintien des grands équilibres. La régulation est ainsi l'outil d'un État propulsif⁸⁶ qui entend agir sur le social au nom d'un idéal de justice⁸⁷.

Parler de régulation en matière de développement durable signifie également placer certains impératifs de long terme hors des contingences du court terme. Or, à ce titre, les politiques comme les acteurs économiques sont victimes de « l'incohérence temporelle » (Kynland et Prescott, prix Nobel d'économie en 2004). Nous savons par ailleurs que les politiques ne sont pas à l'abri d'une capture par des groupes d'intérêt puissants. Dès lors, arbitrer entre des enjeux de long terme et des enjeux de court terme en respectant le cadre d'une économie concurrentielle appelle la création d'un régulateur indépendant. Cette indépendance, qui n'est pas inhérente à l'existence d'une régulation, est toutefois la meilleure garantie d'une protection contre ce risque de capture.

■ Instaurer un régulateur indépendant des politiques environnementales

Le régulateur indépendant doit soustraire aux contingences du politique et du marché des enjeux essentiels à la préservation de la vie même.

Lier les mains des gouvernants par des observances de long terme réduisant les risques d'incohérence et de capture peut passer par l'instauration d'un régulateur indépendant qui, s'il n'est pas une condition de la régulation, peut soustraire aux contingences du politique et du marché des enjeux essentiels à la préservation de la vie même.

Dans le domaine bancaire, le choix de recourir à des autorités indépendantes est ancien puisque c'est la loi du 13 janvier 1941 qui a d'abord confié des pouvoirs de réglementation et de décision à un comité composé de professionnels de la banque, ainsi qu'un pouvoir de sanction à la Commission de contrôle des banques. La Commission des Opérations de Bourse (COB) créée en 1967, souvent considérée comme la première autorité de régulation indépendante, est quant à elle devenue l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 2003, première Autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale. Les travaux préparatoires de la loi du 1^{er} août 2003 soulignaient que les investisseurs sont « attachés à ce que soit garantie la non-immixtion du politique dans la régulation »⁸⁸.

⁸⁴ Martine Lombard, « Institutions de régulation économique et démocratie politique », AJDA, 14 mars 2005, page 530.

⁸⁵ Yves Jégouzo, « L'État, la concurrence et la crise », AJDA N°34, 13 octobre 2008, page 1849.

⁸⁶ C.A. Morand (dir.), « L'État propulsif », Paris, Publisud, 1991.

⁸⁷ Jacques Chevallier, « La régulation juridique en question », Droit et Société, N°49, 2001, page 832.

⁸⁸ Martine Lombard, « Institutions de régulation économique et démocratie politique », AJDA, 14 mars 2005, page 535.

Dans le domaine environnemental, la régulation reste timide, car la priorité à la fixation de normes est encore d'actualité. On peut cependant en formuler le souhait et, pour la France, regretter que la réforme du Ministère du Développement durable ne soit pas allée au bout de son ambition dans ce domaine : l'Autorité environnementale se trouve placée dans les services d'une Inspection générale, sous l'autorité du Ministre, et n'a pas vu son indépendance consacrée...

Au niveau mondial, le problème est que la régulation des marchés financiers repose sur une mosaïque d'institutions de trois types : intergouvernementales (OCDE, FMI, G7...), de mise en réseau de régulateurs nationaux (Comité de Bâle, IOSCO...), ou encore privées (*International Accounting Standard Board*, Chambre Internationale de Commerce, Union de Berne...). « *Manque donc à cet ensemble une instance capable de produire une régulation cohérente et efficace. On pourrait imaginer, pour ce faire, une transformation du Fonds monétaire international en véritable banque mondiale. Il est toutefois probable que cette idée relève pour l'instant de l'utopie, certains États, notamment les États-Unis, préférant conserver une forte maîtrise sur la régulation afin de garder un avantage compétitif* »⁸⁹.

Mais garantir l'indépendance du régulateur ne répond pas à la question du caractère démocratique de la régulation. Or, ce caractère démocratique de la régulation est, de notre point de vue, nécessaire pour nous engager dans la voie de la transformation et nous prémunir ainsi contre la répétition ou l'aggravation des crises. La régulation ne doit en effet pas alimenter « *une préférence diffuse pour le pouvoir des experts* »⁹⁰.

■ Donner un cadre démocratique à la régulation

Deux questions peuvent être posées à partir de ces éléments : L'émergence d'autorités de régulation indépendantes dans le secteur financier préfigure-t-elle ce qui doit se passer dans d'autres domaines ? Dans quelle mesure le caractère technique ou « *cosmopolitique* » (Ulrich Beck) de cette régulation, alors même que l'État national reste à ce jour le seul cadre véritable d'une démocratie politique, ne risque-t-il pas d'alimenter une préférence diffuse pour le pouvoir des experts ?⁹¹

Une « **régulation durable** » est un dispositif favorisant une **interaction** entre les experts, c'est-à-dire les chercheurs, les décideurs et les parties prenantes, acteurs du système.

La question démocratique est donc au cœur du débat sur la régulation. Cet enjeu est soulevé par Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, lorsqu'il évoque la nécessité de « *garantir que les personnes concernées jouissent de la liberté effective de se joindre au processus de décision, plutôt que de s'entendre dire l'avis des experts* »⁹². Ainsi, la régulation doit-elle, dans une logique de développement durable, être conçue comme un dispositif favorisant une interaction entre les experts, c'est-à-dire les chercheurs, les décideurs et les

⁸⁹ Jean-Bernard Auby, professeur de droit public, Paris II.

⁹⁰ Martine Lombard, op. cit.

⁹¹ Martine Lombard, op. cit.

⁹² Amartya Sen, « *L'économie est une science morale* », La Découverte/Poche, Essais, 2003, page 117.

parties prenantes, acteurs du système. La méthode élaborée par le GIEC pourrait en partie inspirer une telle démarche⁹³.

Car, pour le moment, autant la création d'autorités de régulation indépendante est, en règle générale, fondée sur un débat démocratique, autant leur fonctionnement et leur processus d'édition de normes voient souvent s'éroder cette part dialogique (Jünger Habermas) sans laquelle les principes de transparence, d'évaluation et de participation, inhérents au développement durable, ne nous semblent pas garantis.

Les manquements des autorités indépendantes de contrôle des opérations boursières aux États-Unis nous rappellent la nécessité de construire cette sphère dialogique de la régulation à travers une co-régulation associant les experts et les parties prenantes. Il s'agit d'un préalable indispensable à une extension du rôle des régulateurs indépendants aux politiques environnementales, économiques et sociales. La régulation ne sera efficace que si elle est acceptée par le corps social.

Dans le domaine environnemental, nous savons qu'une des solutions proposées par les économistes, et pour l'instant privilégiée par les États pour réduire les émissions de CO₂, est la création d'un marché des permis d'émission.

La création d'un système coût/récompense pour les entreprises dans la gestion de leurs émissions de CO₂ est censée créer une dynamique de marché : émettre moins de CO₂ devient plus rentable qu'en émettre plus. Mais l'enseignement que l'on peut tirer de l'application de la première phase de Kyoto est qu'à l'instar du modèle de référence qu'est le marché monétaire, ce système ne peut être efficient qu'avec un régulateur impartial, capable de créer et de détruire des droits à polluer en fonction de l'évolution de la conjoncture. Car, pour le moment, ce marché fonctionne sans régulateur, sans l'équivalent d'une banque centrale. Conséquence : l'attribution initiale des droits ayant été trop généreuse, les cours ont rapidement baissé, bridant la dynamique de marché. Il manque donc aux outils fiscaux et monétaires du carbone un régulateur indépendant pour former l'équivalent du couple État/banque centrale.

A l'instar des autres autorités de régulation sectorielles, l'autorité de régulation de l'environnement devrait donc être pérenne, pour qu'au-delà de la mise en place des mécanismes de régulation, un arbitrage indépendant entre les différents intérêts puisse être opéré. Mettre en place une régulation environnementale ex ante vise donc à définir un cadre de compréhension idéologique pour l'avenir. La régulation judiciaire, casuistique, s'intéressant, elle, au passé. Instaurer un régulateur des politiques environnementales c'est ainsi remettre en question l'hymne au pragmatisme et à la complexité, parfois présentés comme uniques solutions. Car, avec le pragmatiste, dès que les situations

⁹³ Au niveau local, les Agenda 21 illustrent cette nouvelle forme de gouvernance. Leur élaboration et leur mise en œuvre réunissent de nombreux partenaires (associations, partenaires institutionnels, dont les services déconcentrés de l'État, entreprises, chambres consulaires...) associés à la décision politique par l'insertion de la concertation dans l'élaboration du diagnostic, dans la définition des enjeux du territoire, de la stratégie et du plan d'action. Sur le modèle des conseils de développement, mis en place dans les intercommunalités et composés d'acteurs du territoire, les collectivités engagées dans un Agenda 21 se dotent souvent d'un Comité partenarial. Pour des illustrations de cette démarche, cf. le guide « *Agir ensemble pour des territoires durables* » du Comité 21.

bougent, il n'y plus de solutions. Il faut donc un régulateur ex ante qui pose une idéologie pour l'avenir et des structures ex ante qui, elles, adoptent des solutions⁹⁴.

A côté de cette logique d'intégration ex ante par un régulateur indépendant, se déploie la mouvance des territoires. Longtemps vécue comme menaçante, car porteuse d'une dynamique de fragmentation, l'autonomisation des « gouvernements locaux » est aujourd'hui le substrat de nouvelles régulations de la gouvernance du développement durable. Dans ce contexte, les crises ne sonnent pas le glas du modèle urbain, en particulier dans sa tradition européenne. Face aux crises, il nous apparaît que, loin de se défaire, la ville se reconstruit, se transforme, notamment par le jeu des relations entre acteurs publics et privés. Bien qu'elles aient une capacité juridique très limitée sur la scène internationale, les villes s'y imposent ainsi comme des acteurs collectifs autonomes de la gouvernance du développement durable. Ont-elles alors vocation à être ce régulateur ex post et les médiatrices du dialogue entre les experts et les parties prenantes ? Cette prise d'action au niveau local impose-t-elle les villes comme l'acteur phare de la transformation avec pour credo « penser local et agir global » ?

Le socle d'une gouvernance mondiale pour le développement durable est-il « penser local et agir global » (et non l'inverse...) ?

« Je suis parti en me disant « enfin du global » ; à l'arrivée j'ai constaté que je n'avais rencontré que du local et des tensions croissantes », déclare Erik Orsenna de retour de son voyage exploratoire sur l'eau⁹⁵. De fait, les cultures et les expériences que vivent les habitants de la Planète sont diverses. Cette diversité contredit l'universalisme de la théorie économique⁹⁶. Elle contredit également la pertinence de la célèbre formule « penser global, agir local ».

Aujourd'hui, la connaissance des perceptions que les peuples se font des enjeux du développement durable, nécessaire à une convergence des mesures et des actions, fait défaut.

Que signifie cette formule ? Que l'action locale se situe dans le cadre d'une pensée globale. C'est-à-dire que l'on peut considérer l'action locale comme la mise en œuvre d'une pensée stratégique globale, autrement dit mondiale. Et ce, alors même que les perceptions des menaces, des dangers et les comportements varient avec l'environnement local. Le rapport entre le bien-être des individus et leur revenu diffère dans les pays développés et dans les pays en développement. Les circonstances de lieu jouent un rôle prégnant dans la perception que les hommes se font de leurs besoins⁹⁷.

En réalité, si cette formule est stimulante pour inciter des équipes à répliquer le succès d'un produit sur un marché local à l'étranger, elle se révèle limitée du point de vue de la gouvernance mondiale. « La crise nous révèle ainsi que la théorie économique n'offre pas de socle commun pour la connaissance du monde. La rationalité

⁹⁴ Ce paragraphe est basé sur une l'intervention du professeur Marie-Anne Frison-Roche lors du 20^{ème} Forum de la régulation organisé par la Chaire Régulation de Science Po Paris, le 10 juin 2009.

⁹⁵ Eric Orsenna, « *L'Avenir de l'eau* », Fayard, 2008.

⁹⁶ Alain Bienaymé, *Le Débat*, Mars-Avril 2009.

⁹⁷ Alain Bienaymé, professeur émérite à Paris Dauphine, directeur du bureau Cedimes pour la France, « *Développement durable, la théorie économique mise au défi* », Revue Sociétal N°64, 2^{ème} trimestre 2009, page 33.

tendue vers l'efficacité économique⁹⁸, ou encore la théorie générale de l'équilibre du marché ne sont pas universelles »⁹⁹. Aujourd'hui, la connaissance des perceptions que les peuples se font des enjeux du développement durable, nécessaire à une convergence des mesures et des actions, fait défaut.

C'est l'impératif de survie qui pousse les populations vulnérables à privilégier l'accès à la terre et la production de biens matériels de première nécessité. Dans les situations de pauvreté, la préservation de la nature et la sécurité climatique passent, bien sûr, après la satisfaction des besoins élémentaires. Ces différences rendent difficiles la pondération du coût des dommages environnementaux au niveau mondial. Par ailleurs, « penser local et agir global » renverse le flux du partage des idées et des expériences¹⁰⁰. Cela induit une circulation de la périphérie vers le centre ou, mieux, au sein d'une mise en réseau des idées qui circulent librement entre les régions du monde.

Portées par cette dynamique, les villes, fustigées comme foyers d'explosion des crises, pourraient également être le lieu de leur résolution.

■ Quel est le rôle des villes dans la résolution des crises ?

L'urbanisation a bouleversé les équilibres culturels, économiques, sociaux et écologiques de la Planète. Depuis 2008, la moitié de l'humanité vit en ville. Pour l'ONU, « le 21^{ème} siècle est le siècle des villes », et cette urbanisation du monde bouleverse les équilibres économiques, sociaux et écologiques de la Planète. Sous l'effet de la crise, les villes voient fondre leurs revenus, donc leurs capacités de développement. En 2008, New York a subi une chute de 10 milliards de dollars (7,5 milliards d'euros) de son produit municipal brut, et Los Angeles de 8 milliards de dollars (6 milliards d'euros).

Aux États-Unis, la crise des *subprimes* est la conséquence directe de la financiarisation de la ville¹⁰¹. La finance s'est mise à utiliser la ville comme un objet d'investissement, privilégiant le court terme et les taux de rentabilité élevés. Nombre d'immeubles et d'équipements ont été construits non pour répondre à un besoin, mais par pure spéculation. Ce mécanisme a été destructeur pour la ville. Aujourd'hui, aux États-Unis, des millions de logements sont abandonnés.

⁹⁸ Cf. Raymond Boudon, professeur d'économie, « *Le sens des valeurs* », PUF, 2007 ; Alain Bienaymé, « *Universalisme de la science économique et diversité culturelle* », *Diogène*, juillet 2007, N°219.

⁹⁹ Alain Bienaymé, *Le Débat*, Mars-Avril 2009.

¹⁰⁰ Yves Doz, professeur de management à l'Insead, *Le Monde* du 17 février 2009.

¹⁰¹ Saskia Sassen, sociologue de la globalisation, citée dans *Le Monde* du 21 avril 2009, page 4 ; cf. notamment « *La globalisation, une sociologie* », Gallimard, 2009.

Le retour des ouvriers chinois à la campagne est un épiphénomène local. Les villes du Sud vont être confrontées à une accélération de l'exode rural.

Par ailleurs les villes risquent d'être confrontées à une explosion de l'exode rural, amenant plus de pauvres à gagner les grandes villes pour survivre et aggravant le phénomène des bidonvilles. Le départ des ouvriers chinois de la ville vers la campagne doit ainsi être perçu comme un épiphénomène lié à la politique du gouvernement chinois en matière de migrations internes et à la crise alimentaire qui touche dans ce pays certaines populations qui, après avoir quitté la campagne faute d'y avoir des rendements suffisants, quittent la ville faute d'y trouver des emplois stables et suffisamment rémunérateurs. Pour l'instant, on ne constate pas un tel mouvement de balancier dans les autres pays en développement. Par ailleurs, s'il y a une crise de l'urbanité en Chine, elle ne remet pas en cause la réalité de la robustesse de l'armature des villes européennes, avec la montée en puissance d'une « ville réseau ». La ville européenne n'est pas en crise. Elle se situe dans un « *interlude historique* »¹⁰², comme l'illustre le projet du Grand Paris ou les évolutions récentes de Londres et de Berlin. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour « *l'émergence d'un nouveau cycle des villes, comparable à celui que nous avons connu au 20^{ème} siècle. Les innovations renouvèleront l'anatomie des villes (les bâtiments, les infrastructures), mais aussi et surtout leur physiologie (les mobilités, les flux de toutes sortes, les services associés à ces flux). Elles seront des matrices de croissance globale et pas seulement sectorielle. La « croissance verte » consistera d'abord en la refonte de nos villes comme systèmes* »¹⁰³.

Acteur global en devenir, les villes sont déjà un acteur polycentrique et discontinu¹⁰⁴ de la gouvernance mondiale.

Les villes deviennent des acteurs autonomes de la transformation

D'un certain point de vue, la globalisation a rendu les villes de plus en plus similaires. L'environnement urbain tend à devenir une simple infrastructure, nécessaire et impersonnelle. La tour est ainsi devenue l'expression de la globalisation financière appliquée à l'architecture. Symbole de puissance, de vigueur, de civilisation et d'intégration dans la modernité, elle abrite bien souvent une économie hors sol, coupée des enjeux du développement durable.

¹⁰² Patrick Le Galès, directeur de recherche CNRS au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), auteur notamment de « *Le retour des villes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance* », 2001, Grasset.

¹⁰³ Pierre Veltz dirige la mission d'aménagement de la Région Capitale, cité dans *Le Monde* du 7 mars 2009, page 19 ; il est l'auteur notamment de « *Des lieux et des liens : essai sur les politiques des territoires à l'heure de la mondialisation* », Éditions de l'Aube, 2008.

¹⁰⁴ François Ascher, professeur à l'Institut français d'urbanisme, lauréat du Grand Prix de l'urbanisme 2009.

Mais, de façon concomitante, de l'éco-quartier de Tianjin, en Chine, à la ville « intelligente » de Songdo, en Corée du Sud, de la réhabilitation du centre ancien de Birmingham au Plan Climat de Sao Paulo, des transports en commun de Madrid, Bombay ou Singapour aux possibilités ouvertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la planète urbaine est sur le chemin d'un développement équilibré et harmonieux. Les villes, qui consomment 75% de l'énergie produite sur Terre, se révèlent être la bonne échelle et le bon niveau de décision pour prendre des mesures concrètes et tester leur efficacité. Echelon pertinent pour tester et planifier les mesures, elles s'imposent au côté des États comme des interlocuteurs de référence sur le climat, l'environnement et les politiques sociales.

Cette entrée en scène a été progressive. Au niveau européen, l'acte fondateur a été la Charte d'Aalborg des villes durables en 1994, confirmée par la Charte de Leipzig en 2007. Au niveau international, on peut citer l'accord de Curitiba en 1992, à travers lequel 300 municipalités ont signé le premier engagement international des villes durables. Mais c'est sans doute la Conférence Habitat II d'Istanbul en 1996 qui marqua l'entrée des villes sur l'échiquier international de la gouvernance du développement durable. Si, au départ, cette Conférence devait porter sur tous les types d'établissements humains, elle s'est rapidement transformée en Sommet des villes, l'enjeu majeur qu'elles représentent pour le 21^{ème} siècle et donc la nécessité de mettre en place de nouvelles politiques urbaines étant alors reconnu.

Depuis, les villes n'ont cessé d'être très actives et présentes dans la préparation et le déroulement des conférences internationales sur l'environnement ou le développement durable. Ainsi, à l'occasion du 5^{ème} Forum mondial de l'eau qui a eu lieu en mars 2009 à Istanbul, les maires et les autorités locales et régionales de différentes parties du monde ont adopté, à côté d'une déclaration interétatique jugée inadaptée à l'urgence, le Pacte d'Istanbul pour l'Eau¹⁰⁵. Avec ce Pacte, les villes participantes s'engagent à préparer des plans d'action pour analyser les défis liés à l'eau, à mettre en œuvre des stratégies pour y faire face, à mettre en place des indicateurs et à rapporter les progrès réalisés lors du prochain Forum mondial de l'eau.

Dans le domaine climatique, les villes, qui ne représentent que 2% de la surface de la Terre mais regroupent plus de 50% des humains, sont responsables de plus de 80% des gaz à effet de serre. Sur ce constat, un véritable lobby des villes s'est constitué pour faire pression sur les États. Ce regroupement, créé en 2005, à l'initiative de Ken Livingston, alors maire de Londres, pour faire converger l'action des villes contre le dérèglement climatique, se dénomme « C40 ». Il fédère en substance les quarante plus grandes villes du monde, représentant 700 millions d'habitants, avec vingt villes du Nord de la Planète et vingt villes du Sud¹⁰⁶. Actuellement présidé par David Miller, maire de Toronto, le C40 a tenu son troisième Sommet à Séoul du 18 au 21 mai 2009. Les maires de 80 grandes villes et leurs délégations s'y sont retrouvés pour réfléchir sur les mesures à prendre pour lutter contre le réchauffement de la Planète et le changement climatique. Au dernier jour

¹⁰⁵ Cf. http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/news/newsdocs/iwc_fr.pdf

¹⁰⁶ Bangkok, Beijing, Delhi, Dhaka, Hanoï, Hong Kong, Istanbul, Jakarta, Karachi, Mumbai, Seoul, Shanghai, Tokyo, Chicago, Houston, Los Angeles, New York, Philadelphie, Toronto, Bogotá, Buenos Aires, Caracas, Lima, Mexico City, Rio de Janeiro, Sao Paulo, Athènes, Berlin, Londres, Madrid, Moscou, Paris, Rome, Varsovie, Melbourne Sydney, Addis-Abeba, Le Caire, Johannesburg, Lagos.

des conférences, un texte a été adopté¹⁰⁷. Ce dernier, qui porte le nom de « *Déclaration de Séoul* », fait état des mesures que toutes les villes du monde devraient adopter pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et exhorte les chefs d'État et de Gouvernement du G8 à s'engager en faveur d'une stabilisation des émissions de ces mêmes gaz.

Autre initiative remarquable, le Pacte des maires, à travers lequel plus de 350 villes de toute l'Europe se sont engagées, le 10 février 2008, à dépasser d'ici 2020 les objectifs énergétiques et climatiques que l'Union européenne s'est fixée dans le « Paquet Energie-Climat ». Les maires sont ainsi les vrais fantassins de l'environnement¹⁰⁸.

Il est donc temps que les États et les organisations internationales s'appuient systématiquement sur les élus locaux avant d'adopter des plans qui reposent d'abord sur les villes. Celles-ci sont devenues des partenaires à part entière de la lutte contre le réchauffement climatique. En témoigne la Conférence internationale « *La compétitivité des villes et le changement climatique* », organisée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à Milan, les 9 et 10 octobre 2008, qui a réuni les représentants de dix-sept métropoles, seize pays et onze organisations internationales. Ainsi, il est clair que face à la mondialisation, l'élément stratégique de la compétitivité des villes « *sera le positionnement dans les technologies vertes. Nous sommes seulement à l'orée d'un cycle long, dans lequel la croissance sera fondée sur les marchandises écologiques. Les villes doivent à la fois réussir à attirer les entreprises spécialisées dans ces nouvelles technologies et devenir des lieux d'expérimentation d'un urbanisme vert* »¹⁰⁹.

Plus récemment, le Forum international BioVision, qui s'est déroulé du 8 au 11 mars 2009 à Lyon, a pris pour thème « *Les sciences de la vie face aux défis de l'expansion urbaine* ». La manifestation, qui rassemble à la fois des chercheurs, des industriels, mais aussi des représentants de la société civile, s'est penchée sur des sujets tels que les rapports entre changement climatique et santé en milieu urbain. Les organisateurs constatent que « *les villes étant la cause majeure des émanations de gaz à effet de serre ayant un impact sur le changement climatique, la question est posée de diminuer cet impact. Les savoirs biologiques et leurs retombées technologiques peuvent y aider* »¹¹⁰.

Enfin, les entreprises ont un besoin vital des villes, de leurs infrastructures, de leurs réseaux. Cela donne aux municipalités les moyens de négocier un engagement plus fort du secteur privé et conforte leur position d'acteur autonome de la lutte contre le réchauffement climatique.

¹⁰⁷ « *Seoul Declaration* » : <http://www.c40cities.org/news/news-20090522.jsp>

¹⁰⁸ « *Serge Antoine, Semeur d'avenir* », Association Serge Antoine, 2008, page 120.

¹⁰⁹ François Ascher, *Le Monde* du 15 mai 2009, page 4.

¹¹⁰ Jean-Michel Roy, professeur à l'ENS de Lyon et conseiller scientifique de BioVision, cité dans *Le Monde* du 10 mars 2009, page 4.

Loin d'engloutir
les villes, les
crises renforcent
le mouvement
de
généralisation
de l'urbain et
son rôle dans la
transformation
de notre modèle
de
développement.

Ainsi, si les crises devraient freiner le mouvement vers une ville monde indéterminée et hors sol, elles ne déboucheront pas sur un déclin de l'urbanité mais sur une affirmation du rôle des villes et de leur statut d'acteur politique de premier plan au sein de la communauté internationale. En réalité, loin d'engloutir les villes, les crises renforceront le mouvement de généralisation de l'urbain. Elles deviendront le lieu privilégié d'une transformation vers un « *ordre cosmopolitique* »¹¹¹ ouvert sur la diversité culturelle et soucieux de réduire les inégalités sociales.

Il y avait 800 millions d'urbains en 1950, 5 milliards sont prévus en 2030. La ville est bien l'un des acteurs majeurs de la mondialisation : le développement de l'emploi, l'équilibre social résidentiel, la sécurité des habitants, la gestion des mobilités, la sauvegarde de l'environnement s'affirment comme des objectifs communs à toutes les grandes villes contemporaines, du Nord comme du Sud¹¹².

¹¹¹ Jürgen Habermas, « *Après l'État-nation* », Fayard, 2000.

¹¹² Guy Burgel, professeur de géographie/urbanisme, membre de l'Académie de l'architecture, auteur notamment de « *La revanche des villes* », Hachette, 2006.



Conclusion

Nous venons de faire le constat des implications profondes des crises actuelles. Que l'on appelle ce moment historique « *carrefour des crises* » (Daniel Cohn-Bendit), ou bien « *systématique de la crise* » (Dominique Bourg), il nous apparaît clair que, même si la crise financière était surmontée en 2010, comme un certain nombre d'économistes le croient, la crise économique serait beaucoup plus longue ; les crises alimentaires et écologiques doivent être considérées sur la durée du siècle – au moins – ; quant à la crise de sens, par essence, on ne peut lui fixer un terme.

1 - Le ressort de nos propos que les crises sont enchevêtrées, mais que le fil rouge qui les a provoquées est **l'excès** ; il y a d'ailleurs chez les économistes et les philosophes un consensus là-dessus, avec deux voies différentes de sortie de crise :

- Une école de l'évolution de la croissance et du développement mondial, vers un développement plus partagé et plus régulé des richesses, qui maîtriserait l'excès, en particulier celui de l'exploitation des ressources, grâce à un recours aux technologies propres et, pour parler comme Rifkin, à celles de l'accès.
- Une école de l'abandon des règles économiques actuelles et des comportements des agents économiques qui, constatant l'impasse de la croissance quand elle se résume à la spéculation financière, au creusement des inégalités et aux déséquilibres écologiques, propose de renoncer à celle-ci et de refonder les bases d'un système nouveau intitulé décroissance, sobriété... évalué avec des indicateurs économiques fondés sur la seule mesure du bien-être.

Les deux écueils de ces deux directions nous paraissent être un danger de persistance des crises, par répétition pour la première, par inadaptation pour la seconde. La première exprime en effet la nostalgie des milieux économiques dirigeants pour le « comme avant », sans tirer les leçons des crises à répétition du début de notre siècle. La seconde est plus une aspiration éthique qu'une proposition économique et n'est pas assortie d'un appareil théorique et instrumental à l'échelle internationale.

La première conclusion de notre rapport est d'affirmer **la nécessité d'explorer ces deux voies en mêlant économistes classiques et économistes proches de l'écologie**, finalement de dépasser l'observation très légitime de François Flahault : « *d'où la pensée économique tire-t-elle sa capacité à résister à la pensée écologique ?* »¹¹³. **Il est en effet urgent de refonder une doctrine économique qui assoie la richesse sur les valeurs de production des réseaux tant immatériels que solidaires.**

C'est pourquoi le Comité 21 se propose de créer un réseau intitulé « **Observatoire des crises** » pour mesurer, au fil des crises, l'évolution sur les court et le moyen termes de leurs manifestations et la manière dont elles sont traitées ensemble ou toujours

¹¹³ François Flahault, « *Le crépuscule de Prométhée* », Éditions Mille et une nuits, 2009, page 242.

séparément. Cela concerne évidemment l'impact des plans de relance dans leur aspect « vert », la place de la régulation environnementale dans les discussions des multiples réunions internationales, l'adoption effective d'indicateurs, etc.

2 - Cette question des « deux chemins possibles » nous paraît sous-tendue par une question centrale, celle de **la rupture**. Tout le vocabulaire, y compris politique, du début de ce siècle est marqué par l'obsession d'une rupture nette avec le passé, même récent. Constatation de la « fracture », parfum de « révolution », voilà les thèmes récurrents dans la presse, surtout en France, berceau de la théorie révolutionnaire.

A l'omniprésence de violence sociale, comme en témoignent les crises immobilières aux États-Unis, les famines dans de nombreux pays, les poches de pauvreté dans les pays riches, ou de violence écologique, comme l'illustrent des phénomènes extrêmes comme le cyclone Katrina, les incendies gigantesques ou les inondations massives, répondent deux types de voies de sortie :

- celui d'une **régulation douce**, qui s'apparente en fait à une sorte de « laisser-faire avec accommodements », même si le discours des dirigeants décrit dans la première partie de ce rapport adopte le vocabulaire du droit, de la morale, des règles, et même si l'ensemble des acteurs « lisse » les conséquences les plus graves de nos modes de production et de consommation ; celle-ci laisse sceptique d'autant qu'elle ne dispose pas vraiment de pouvoirs de sanctions, voire de police.
- celui des **conflits inéluctables**, provoqués par la rareté des ressources convoitées par la multiplicité des hommes, répétition tragique de l'histoire, cette fois-ci à l'échelle de la Planète entière, ce qui veut dire à l'échelle de la biosphère, réunissant dans un risque de disparition l'ensemble des éléments vivants de la Planète, humanité comprise. Ce scénario est celui de **l'ensauvagement** décrit par de nombreux spécialistes de géopolitique.

Ces deux voies de sortie sont finalement plus proches qu'on ne le pense, car l'ampleur des dégâts environnementaux exclut qu'une correction en douceur ou à la marge soit efficace. Elles conduisent toutes deux à une dégradation de la biosphère lente ou violente, fatale de toutes façons, car elles sont fondées sur l'incapacité de l'humanité à changer de comportement, et sur celle du capitalisme à donner au mot « capital » un autre sens que celui de capitaliser l'argent.

Or, c'est essentiellement cette **capacité de rupture** dont on doit évaluer la probabilité, les conditions, les chances. La dégradation de la Planète et la rareté des ressources sont un fait aujourd'hui, pas une menace, alors que tous les rapports les décrivent comme des menaces contre lesquelles il faut se prémunir, et non comme des faits qui amènent nécessairement des ruptures de comportement ; nous n'en sommes plus à l'aménagement d'un développement viable mais à la construction de notre survie en rupture avec nos comportements. Bien sûr, le thème de **l'adaptation** apparaît depuis quelques années, en particulier dans les enceintes de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est en effet indispensable de s'adapter aux crises successives qui vont se multiplier, mais prenons garde à ce que cette adaptation, manifestation louable d'un principe de post-précaution, ne cache en fait qu'une résignation à ce qui va survenir. *« Les limites de la Planète [...] nous contraignent à penser autrement nos relations avec l'environnement, et même à penser autrement ce que nous sommes. Mais encore*

faudrait-il que cette vision nouvelle soit suivie d'effets. Autrement dit, qu'elle réunisse des forces suffisantes pour surmonter celles qui sont à l'œuvre et qui s'opposent à elles »¹¹⁴.

Il nous paraît donc indispensable d'**énumérer les conditions de la faisabilité de la rupture avec le passé**, pour tous les acteurs économiques privés, publics, la société civile, etc. **Ce travail doit nécessiter l'appui de la sociologie et des sciences politiques, ainsi que recenser les diverses propositions philosophiques puisque, finalement, c'est à un nouvel humanisme qu'il est fait appel.** Le Comité 21 se propose pour se faire de s'allier avec des acteurs qui ont déjà travaillé sur ces sujets.

3 - Le Comité de prospective a également été frappé, au moment d'écrire ses conclusions, de la **multiplicité des documents existants**. Une vingtaine de rapports sur l'état de la Planète sortent tous les ans, dont à peu près presque tous se concluent par la nécessité de « changer de gouvernance ». On retrouve là, d'ailleurs, les deux directions décrites plus haut : les aspirations oscillent entre une gouvernance remaniée des institutions internationales de l'environnement (la proposition française de création d'une OME adoptée par l'Europe étant son expression la plus achevée), ou une révolution des gouvernances tenant compte à la fois de la souveraineté et de la prééminence de l'impératif écologique de survie : bio-constitution de Dominique Bourg, Autorité internationale du développement durable, Comité des générations futures – idée de Jacques-Yves Cousteau adoptée par François Mitterrand et reprise dans le dernier livre de Corinne Lepage –, Parlement mondial, OTAN de sécurité planétaire – comme le propose Thierry Gaudin dans son rapport de prospective¹¹⁵. Il y a finalement peu de propositions qui sortent des carcans institutionnels, autrement dit qui imaginent des institutions internationales capables de décliner ensemble les aspects économiques, financiers, écologiques, sociaux, et les échéances de court et de long termes. On peut rétorquer que ce devrait être la tâche de l'ONU, mais l'on sait que, malgré la multiplicité des secrétariats des conventions et la prise de conscience écologique des grandes institutions comme, évidemment, le PNUE, mais aussi le PNDD, la FAO et bien d'autres, de gouvernance spécialisée, aucune organisation internationale n'intègre véritablement la question écologique avec celle des aspects financiers, économiques ou sociaux. Par ailleurs, si l'on fait le pari de l'OME (Organisation mondiale de l'environnement), quelle instance pourra définir l'agenda des priorités entre l'OMC, le PNUD et l'OME ? Enfin, si l'on croit à une reterritorialisation des politiques de développement durable, comme aujourd'hui l'esquissent les négociations post-Kyoto, ou comme l'illustrent les décisions des grandes métropoles mondiales, comment articuler un agenda mondial avec des priorités régionales ?

¹¹⁴ François Flahault, op. cit. page 17.

¹¹⁵ « *The world in 2025 : A challenge to reason* », op. cit.

Néanmoins, il nous semble que ces questions ne sont plus posées. Aujourd'hui, c'est d'action, comme l'a dit Nicolas Hulot, dont il s'agit, mais d'action fondée sur des analyses qui ne s'appuient plus sur les mêmes instruments qu'au 21^{ème} siècle. Comme le disait déjà Joseph Stiglitz en 2006, « *Au lendemain du tsunami de Noël 2004, on a beaucoup discuté de l'importance d'avoir un système d'alerte avancé qui permettrait aux gens d'agir pour échapper à la prochaine catastrophe. Nous recevons des signaux d'alerte avancés sur le réchauffement de la Planète, des faits, des signes clairs, mais il nous reste à agir* »¹¹⁶.

Il nous semble que le Comité de prospective pourrait faire l'inventaire de toutes les propositions institutionnelles qui sont sur la table, y compris celles des « groupes » au sens de l'ONU, d'en examiner la pertinence et la faisabilité, autant en termes juridiques qu'en termes géopolitiques, afin d'apporter aux membres du Comité 21 une base de discussion pour participer, comme acteur de la société civile, à la préparation de l'échéance de 2012.

¹¹⁶ Joseph Stiglitz, « *Une autre monde, contre les fanatismes du marché* », op. cit. page 315.



LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PROSPECTIVE

Présidente : Bettina Laville, présidente d'honneur du Comité 21

Membres :

- Alice Audouin, responsable du développement durable au sein du groupe Havas Média
- Luc Balleroy, directeur général de LH2
- Gilles Berhault, président de ACIDD
- Alexis Botaya, consultant
- Gilles Finchelstein, directeur des études de Euro RSCG
- Thierry Gaudin, prospectiviste, ingénieur des mines, Fondation 2100
- Marion Guillou, présidente directrice générale de l'Inra
- Serge Lepeltier, maire de Bourges, ancien ministre de l'écologie et du développement durable
- François Letourneux, président de l'UICN
- François Moisan, directeur de la stratégie et de la recherche de l'ADEME
- Serge Orru, directeur général du WWF France
- Jacques Pélissard, président de l'AMF, député-maire de Lons-le-Saunier
- Gilles Pennequin, adjoint au responsable « Questions environnement et développement durable » à la mission pour la Méditerranée de l'Elysée
- Fanny Picard, présidente de Alter Equity
- Guillaume Sainteny, maître de conférences à l'IEP
- Jean-Luc Trancart, professeur à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées
- Hélène Valade, présidente de l'Association des directeurs de développement durable

Membres associés :

- Nicole Bricq, sénatrice, présidente du Club développement durable au Parlement
- Philippe Lemoine, président de LaSer Cofinoga
- Nicole Notat, présidente de Vigéo
- Laure Noualhat, journaliste à « Libération »
- René Passet, économiste, professeur émérite à la Sorbonne
- Thierry Raes, associé PricewaterhouseCoopers
- Aline Richard, directrice de la rédaction de « La Recherche »
- René Sève, directeur général du Centre d'analyse stratégique
- Jacques Theys, directeur du centre de prospective et de veille scientifique à la Direction de la recherche des affaires scientifiques et techniques, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer
- Patrick Viveret, conseiller référendaire à la Cour des comptes



Annexes

- ▶ Les crises, les plans de relance et le Grenelle de l'environnement
- ▶ La crise alimentaire
- ▶ Finance et développement durable
- ▶ Crises, collectivités territoriales et développement durable
- ▶ Les indicateurs
- ▶ L'économie de la fonctionnalité

Annexe 1

Les crises, les plans de relance et le Grenelle de l'environnement

L'OFCE estime qu'en 2009 les États membres de l'Union européenne consacreront en moyenne un point de PIB à leurs plans de relance – avec de grands écarts entre l'Italie (5 milliards d'euros) et l'Allemagne (82 milliards d'euros sur deux ans, soit 3,3% du PIB) – contre les 460 milliards d'euros pour la Chine ou 650 milliards pour le Japon et environ 640 milliards d'euros pour les États-Unis.

Début décembre 2008, l'Union européenne proposait de se « coordonner » pour répartir une enveloppe de 200 milliards d'euros à l'échelle européenne, représentant 1,5% du PIB européen. Mais force est de constater que les États ont élaboré leurs plans sans grande concertation. La décision irlandaise de garantir unilatéralement, et sans limites, le montant des avoirs déposés dans les banques irlandaises présentes sur son territoire a illustré cette tendance au repli sur soi.

Ainsi, malgré l'euro et une politique monétaire commune, les États de l'Union refusent-ils toujours une coordination des politiques économiques. Engagé dans la compétition économique, chaque pays oublie qu'il opère dans un marché unique et déroule son propre plan pour son industrie, son emploi, ses banques. Cette absence de coordination coûte déjà très cher à l'Europe. La charge de la dette s'en trouvera plus élevée pour chacun de ses contribuables : le surcoût pourrait atteindre 31 milliards d'euros.

Les États restent donc pour l'instant incapables de renoncer à un avantage individuel immédiat pour préserver un avantage collectif dans le temps qui finirait, espère-t-on, par se transformer en un bénéfice pour chacun. Comment ce tropisme individualiste et « court termiste » se traduit-il du point de vue de la prise en compte de l'environnement dans les plans de relance ?

Lors de l'annonce de leurs plans de relance, les États, France et États-Unis en tête, ont tous mis l'accent sur l'objectif d'une « croissance verte ». Le ministre français de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, s'est ainsi prononcé en faveur d'un « keynésianisme vert ». Le président des États-Unis, de son côté, semble avoir engagé son pays dans une politique du grand bond écologique en présentant un plan qui doit jeter, au niveau national, les bases d'une nouvelle économie du développement durable. Jusqu'ici, les États fédérés menaient, sans l'appui de l'État, des politiques environnementales innovantes.

Mais, face au discours politique et aux mesures annoncées, les observateurs sont divisés. Pour certains, comme le magazine *L'Usine Nouvelle*, l'écologie est « la pierre angulaire »¹¹⁷ du plan de relance. Cette analyse est d'ailleurs confortée par l'étude de la banque HSBC, qui constate que « *les plans de relance tournent au vert* »¹¹⁸. Mais, pour

¹¹⁷ <http://www.usinenouvelle.com/article/vert-comme-un-plan-de-relance.152913>

¹¹⁸ Janvier 2009 : <http://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2009/02/hsbc-green-rebound.pdf>

d'autres, les plans de relance sont soit « *vert pâle* »¹¹⁹ soit, pour la France, tout simplement en contradiction¹²⁰ ou « *déconnectés* »¹²¹ des objectifs du Grenelle. Face à de tels contrastes, nous avons cherché quels sont, du point de vue de l'environnement, les vrais chiffres et la vraie nature des plans de relance.

Notre constat est que si les plans de relance annoncés ces dernières semaines comprennent des mesures visant à soutenir le développement des énergies renouvelables, à encourager l'isolation des logements ou l'achat de véhicules peu polluants, ce soutien s'avère souvent limité, contestable du point de vue d'une transformation de l'économie et en partie contrebalancé par d'autres décisions moins favorables à l'environnement.

I) Les plans de relance soutiennent le développement d'une « industrie des technologies environnementales »...

A) Le soutien aux « technologies environnementales » et aux projets associés à l'environnement annoncés dans les discours...

1. États-Unis

Montant global du plan de relance : 787 milliards de dollars (36% de déductions fiscales et 64% de dépenses publiques).

Le Président Obama a présenté un plan qui doit jeter les bases d'une nouvelle économie du développement durable. Le plan de soutien comporte, entre autres, un volet de financement de programmes liés aux nouvelles technologies et à l'environnement. Ce plan s'inspire du « *Repower America* » élaboré par Al Gore. Le nouveau président américain se donne comme objectif de sortir en dix ans les États-Unis de leur dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs de pétrole.

a) Soutien aux technologies environnementales

- Bâtiment, habitat, logement

- **Bâtiments publics** : programme de 6,7 milliards de dollars, y compris pour la pose de panneaux solaires ; rénovation thermique de plus de 75% des bâtiments du gouvernement ; 6,9 milliards de dollars pour aider les collectivités locales à des économies d'énergie ; 1,5 milliard d'aides aux établissements scolaires pour des économies d'énergie.
- **Crédit d'impôt de 30%** pour les consommateurs qui achètent certains équipements de chauffage ou d'air conditionné.
- **Energie solaire** : subventions de 30% pour l'installation de systèmes solaires pour les entreprises comme pour les particuliers, y compris les méga-centrales solaires, pour tous les projets démarrés depuis 2008 jusqu'à fin 2010, ainsi que pour les chauffe-eau solaires, les parcs éoliens et les éoliennes résidentielles.
- **Isolation de deux millions de logements** : 6,2 milliards pour l'isolation thermique des foyers à bas revenus ; 2,5 milliards pour les économies d'énergie dans les logements à loyer modéré.

¹¹⁹ *Les Echos*, 1^{er} décembre 2008.

¹²⁰ *La Tribune*, 15 janvier 2009.

¹²¹ http://www.actu-environnement.com/ae/news/plan_relance_environnement_6657.php4

- Energie

90 milliards de dollars sur deux ans sont consacrés aux seules énergies renouvelables, avec notamment comme objectif de permettre la création de quelques 460.000 emplois. Une enveloppe de 13,1 milliards de dollars sur 10 ans est destinée à reconduire les crédits d'impôt pour favoriser les énergies vertes. L'objectif est que les énergies alternatives représentent 14% de la production du pays contre 3% aujourd'hui.

- **Centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables ou lignes électriques dédiées** : 60 milliards de dollars de garanties de prêts.
- **Équipements pour énergies renouvelables (ER)** : crédit d'impôt de 30% pour les producteurs d'équipements pour les ER, *smart grid*, stockage d'énergie et capture du carbone ; 8 milliards de garanties de prêts pour les producteurs d'énergies renouvelables et les lignes de transmission ; 500 millions pour des programmes industriels combinant énergie et chaleur.
- **Régulation électrique (*smart grid*)** : le gouvernement peut rembourser 50% du coût des projets pilotes et dispose de 4,5 milliards de dollars d'aides aux travaux d'amélioration des réseaux électriques et compteurs intelligents.
- **Remise en état du réseau électrique** : 11 milliards de dollars.

- Transports

- **Voitures** : crédit d'impôt de 7.500 dollars pour l'achat de voitures hybrides qui se branchent à l'électricité, une aide disponible pour 200.000 voitures par constructeur ; une aide moindre est prévue pour l'achat de deux-roues et trois-roues électriques et pour les véhicules électriques de proximité ; 600 millions pour des flottes de véhicules fédéraux « propres » ; 400 millions pour que le gouvernement achète davantage de bus et camions propres.
- **Stations de carburants alternatifs** : crédit d'impôt de 50% pour l'installation de stations de carburant sans plomb, d'électricité ou de gaz naturel, avec un maximum de 50.000 dollars. Les stations d'hydrogène ont droit à 30% de crédit d'impôt avec un maximum de 200.000 dollars.
- **Batteries** : aides de 2 milliards de dollars pour les entreprises qui fabriquent de nouvelles batteries pour véhicules électriques.
- **Infrastructures de transport public** : 8,4 milliards de dollars.

b) Effets environnementaux du plan de relance

Le cabinet ICF International, mandaté par Greenpeace¹²², a calculé que le plan de relance voté par le Sénat réduirait les émissions de CO₂ des États-Unis de 61 millions de tonnes par an, l'équivalent du retrait de 13 millions de voitures. Sachant que ce rapport n'évalue l'impact que de 7 des 16 mesures environnementales clés du plan Obama, le plan pourrait donc avoir un impact environnemental encore supérieur.

¹²² <http://www.greenpeace.org/raw/content/usa/press-center/reports4/ghg-impact-of-the-economic-sti.pdf>

Voici les calculs d'ICF sur ces mesures et les économies d'émissions de CO₂ correspondantes :

- 6,9 milliards de dollars pour aider les collectivités locales à des économies d'énergie = 20,1 millions de tonnes de CO₂ par an.
- 6,7 milliards pour l'efficacité énergétique des bâtiments fédéraux = 17,5 millions de tonnes de CO₂ par an.
- 6,2 milliards pour l'isolation thermique des foyers à bas revenus = 8 millions de tonnes de CO₂ par an.
- 2,5 milliards pour les économies d'énergie dans les logements à loyer modéré = 7,28 millions de tonnes de CO₂.
- 1,5 milliard d'aides aux établissements scolaires pour des économies d'énergie = 4,6 millions de tonnes de CO₂.
- 500 millions pour des programmes industriels combinant énergie et chaleur = un quart des émissions actuelles des entreprises concernées.
- 300 millions de rabais pour les achats d'appareils électriques économes (label *Energy Star*) = 3,4 millions de tonnes de CO₂ par an.

ICF n'a pas réussi à chiffrer l'impact des mesures suivantes :

- 11 milliards prévus pour le déploiement de réseaux électriques intelligents.
- 8 milliards de garanties de prêts pour les producteurs d'énergies renouvelables et les lignes de transmission.
- 2,4 milliards prévus pour les projets tests de capture du carbone.
- 2 milliards de dollars pour les développeurs de batteries innovantes.
- 600 millions pour des flottes de véhicules fédéraux « propres ».
- 400 millions pour que le gouvernement achète davantage de bus et camions propres.
- 300 millions pour les technologies de diesel propre.
- 200 millions pour promouvoir l'adoption de véhicules électriques et des stations de recherche.
- 350 millions de dollars dévolus à l'usage des énergies propres dans... l'armement.

c) Soutien au pouvoir d'achat, aspects sociaux

Le chômage touche désormais plus de 10 millions de personnes. Au total, les dépenses sociales représentent 43,7 milliards de dollars (34,7 milliards d'euros).

- **Impôt sur le revenu** : Diminution de l'impôt sur le revenu pour 95% des foyers américains (diminution de prélèvement de 400 dollars par personne sur les deux prochaines années), montant global : 116 milliards de dollars (92 milliards d'euros).
- **Indemnités chômage** : hausse de la durée d'indemnisation qui passera de 13 à 20 semaines, voire à 33 semaines dans les États les plus touchés.
- **Prévention des saisies immobilières** : 50 à 100 milliards de dollars.

2. France

Montant global du plan : 26 milliards d'euros.

Principalement axé sur l'investissement, le plan de relance français est, du point de vue environnemental, jugé en regard des objectifs du Grenelle de l'environnement. Or, si pour le Ministère de l'Écologie, « 30% du plan relève de la croissance verte », les associations écologistes partenaires du Grenelle ne sont pas du même avis.

a) Soutien aux technologies environnementales

- Bâtiment, habitat, logement

- **Eco-prêt à taux zéro** (éco-PTZ) cumulable en 2009 et 2010 avec le « crédit d'impôt développement durable ».
- **Agence nationale de l'habitat** : Augmentation du budget de 40% ; 200 millions d'euros s'ajoutent au budget normal de lutte contre l'habitat indigne et pour les dépenses d'énergie, ainsi qu'une première tranche de 20 millions pour une activité nouvelle de l'agence : l'humanisation de l'hébergement d'urgence.
- **Précarité énergétique** : 100 millions d'euros à 50.000 propriétaires occupants modestes.

- Transports

- **Ile-de-France** : État : 15 millions pour le développement des transports en commun. RATP : augmentation de 450 millions d'euros du budget alloué aux lignes A et 13.
- **Rail** : État : 300 millions pour l'accélération des contrats de projet ; 70 millions d'euros pour les travaux préparatoires des lignes Est-européenne, Bretagne/Pays de Loire, Sud Europe Atlantique, canal Seine-Nord... SNCF : 700 millions d'euros supplémentaires pour accroître l'efficacité énergétique et commander de nouvelles rames.
- **Voitures** : fonds d'investissement de 400 millions d'euros pour aider les constructeurs et les sous-traitants à financer la recherche sur les véhicules propres ; prime à la casse de 1.000 euros pour les véhicules de plus de 10 ans et pour les véhicules n'émettant pas plus de 160 g de CO₂ par kilomètre.

b) Soutien au pouvoir d'achat, aspects sociaux

- **Impôt sur le revenu** : suppression d'un ou deux tiers provisionnels sur le revenu.
- **Indemnités chômage** : les chômeurs justifiant de deux à quatre mois de salaires pourront toucher, à titre exceptionnel, une prime allant de 400 à 500 euros. Pour les salariés touchés par le chômage partiel, proposition de porter leur indemnisation à 75% du salaire brut.
- Proposition de créer un **fonds d'investissement social** de 2,5 à 3 milliards d'euros, financé à hauteur de 50% par l'État. Pas d'indications précises sur la destination de ce fonds ni sur le financement des 50% restant.

3. Allemagne

Montant global du plan : 82 milliards d'euros sur deux ans.

Après avoir mis en œuvre à l'automne un premier plan de relance d'un volume de 31 milliards d'euros, très vite jugé insuffisant face à la gravité de la crise économique, le Bundestag, a adopté le second plan de relance du gouvernement, le plus vaste de l'après-guerre, d'un montant de 50 milliards d'euros. « Bonus écologique » et aide à l'amélioration énergétique des bâtiments sont les deux mesures environnementales phares de ce plan.

a) Soutien aux technologies environnementales

- Bâtiment, habitat, logement

- Rénovation - **Efficacité énergétique** des structures éducatives : 6,5 milliards d'euros (65% des aides publiques à l'investissement engagées).
- Rénovation - **Efficacité énergétique** des infrastructures communales : 3,5 milliards (35% des investissements).

- Transports

- **Bonus écologique** de 2.500 euros versé à tous les automobilistes qui se sépareront d'une voiture de neuf ans et plus pour acheter une voiture neuve : 1,5 milliards ; 500 millions d'euros de crédits supplémentaires seront affectés à la recherche appliquée sur les technologies propres (moteurs hybrides, piles à combustible, stockage du CO₂) en 2009 et en 2010.
- **Taxe sur les véhicules** : à partir du mois de juillet, la taxe sur les véhicules à moteur ne devrait plus dépendre de la cylindrée mais de la quantité de CO₂ émis. Au-delà d'un certain seuil d'émissions non imposable, chaque gramme de gaz carbonique émis sera taxé à hauteur de deux euros. Un montant minimum est cependant prévu. La nouvelle règle s'appliquera d'abord aux seuls véhicules immatriculés après le 5 novembre 2008.

b) Soutien au pouvoir d'achat, aspects sociaux

- **Impôt sur le revenu** : diminution pour les revenus les plus faibles. Abattement forfaitaire relevé de 170 euros le 1^{er} janvier 2009, et augmenté à nouveau de 170 euros le 1^{er} janvier 2010. Révision du barème de l'impôt pour que ces mesures ne soient pas effacées par l'inflation.
- **Cotisations** : les taux de cotisation à l'assurance maladie seront ramenés à 14,9% à partir du 1^{er} juillet 2009.
- **Familles** : un bonus forfaitaire unique de 100 euros par enfant sera versé à chaque famille. Les bénéficiaires de l'allocation de chômage II (pour les chômeurs de longue durée) recevront à partir de juillet plus de soutien pour les enfants.
- **Indemnités chômage** : chômage partiel avant les mises à pied : l'État fédéral subviendra à la moitié des cotisations sociales que doivent normalement verser les entreprises pour les chômeurs partiels.
- **Formation** : 2 milliards d'euros pour des actions de perfectionnement et de qualification pour les chômeurs partiels, mais aussi pour les jeunes employés sans diplôme professionnel, ainsi que pour les jeunes cherchant depuis longtemps une formation ; 5.000 nouveaux emplois d'encadrement créés dans les agences pour l'emploi.

4. Chine

Montant global : 4.000 milliards de yuans (plus de 450 milliards d'euros, soit 7% du PIB du pays sur deux ans).

L'agence de planification chinoise annonce l'affectation de 35 milliards d'euros, soit 8% du montant du plan de relance, à la protection de l'environnement. Mais, dans les faits, beaucoup de ces mesures étaient déjà inscrites dans le 11^{ème} plan quinquennal chinois.

Soutien aux technologies environnementales : d'ici à la fin 2010, les investissements consacrés à la protection de l'environnement dépasseront 1.118 milliards de yuans¹²³.

- Qualité de vie et infrastructure en milieu rural : Vers 2010, 75,3 milliards de yuans seront utilisés pour construire des usines d'assainissement qui vont couvrir 90% des districts dans tout le pays¹²⁴.
- 40 milliards de yuans de crédits dans quatre domaines importants¹²⁵, dont l'incitation aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de polluants tout comme au développement de l'économie de recyclage.

5. Corée du Sud

La Corée du Sud a annoncé un plan de relance de 36 milliards de dollars dont 80% sont consacrés à des gains d'efficacité énergétique et à la protection de l'eau.

Au programme, plus de 6 milliards de dollars pour la rénovation énergétique des logements et des écoles, la construction de 2 millions de logements à basse consommation, plus de 7 milliards de dollars pour le transport ferroviaire, ainsi qu'un vaste plan de prévention des inondations.

Le plan de croissance verte prévoit de doubler en 40 ans l'efficacité énergétique du pays, aujourd'hui inférieure de moitié à la moyenne des pays de l'OCDE, et d'accroître la part des énergies renouvelables de 2,4% en 2007 à 20% en 2050.

¹²³ Chiffres publiés par la Commission nationale pour le développement et la réforme (CNDR) et le Ministère des Finances chinois le 22 décembre 2008.

¹²⁴ Id.

¹²⁵ Id.

B) ... semble corroboré par l'étude de la banque HSBC...

Dans une étude publiée en janvier 2009, la banque HSBC analyse les projets de relance des grandes économies mondiales et mesure la part des projets associés à l'environnement. Résultat : pour la banque HSBC, « *les plans de relance tournent au vert* ». Les investissements verts représenteraient au total un peu plus de 432 milliards de dollars (341 milliards d'euros), dont la moitié devrait être allouée dès cette année. Sur ce total, plus de 287 milliards iraient aux actions d'efficacité énergétique et à la recherche-développement, 101 milliards aux secteurs des déchets, de l'eau et du traitement de la pollution et plus de 43 milliards aux énergies renouvelables et à la capture et au stockage du CO₂.

Par pays et en pourcentage du plan de relance, c'est la Corée du Sud qui arrive en tête avec 69% d'investissements verts dans son plan de relance, devant la Chine (34%) et l'Allemagne (19%). La France se distinguerait même avec une première place européenne sur la part (en %) des investissements écologiques dans les plans de relance.

1) Part en % des investissements écologiques dans les plans de relance

1. Corée du Sud :	80,0%
2. Chine :	37,8%
3. France :	21,2%
4. Allemagne :	13,2%
5. États-Unis :	12,0%
6. Royaume-Uni :	6,9%
7. Japon :	2,6%
8. Italie :	1,3%

2) Montants des investissements écologiques prévus

1. Chine : 221,3 milliards de dollars, priorité aux infrastructures, notamment ferroviaires.
2. États-Unis : 112 milliards de dollars (sur 10 ans), priorité aux énergies renouvelables.
3. Corée du Sud : 30,7 milliards de dollars, priorité à l'accompagnement des grandes entreprises pour se positionner sur les technologies innovantes en matière environnementale.
4. Allemagne : 13,8 milliards de dollars
5. Japon : 12,4 milliards de dollars
6. **France** : 7,1 milliards de dollars
7. Royaume-Uni : 2,1 milliards de dollars
8. Italie : 1,3 milliards de dollars

✕ In New Deals? Climate Change Investment Themes in 2008 Stimulus Packages (USD bn)

Country	Stimulus Package	Total Package	Low Carbon Power (Renewables, CCS)	Energy Efficiency, R&D, Modal Shift	Waste, Water Treatment & Pollution Control	Green Investments (%)	Other Infra	Period	Status
Chile	Anti-crisis stimulus package	4.0	-	-	-	-	0.7	2009	Pending
China	NDRC Stimulus Package	581.2	-	147.6	50.9	34%	239.9	2009-2010	Passed
EU	Recovery Plan	253.6	19.0	15.5	-	14%	8.0	2009-2010	Passed
France	Revival Plan	32.9	0.8	2.0	-	8%	18.7	2009-2010	Pending
Germany	Stimulus Plan	63.4	-	11.9	-	19%	-	2009-2010	Pending
India	Stimulus Package	6.8	-	-	-	-	2.0	2009	Passed
Israel	Stimulus Plan	5.0	-	0.1	-	2%	2.3	2010 onwards	Passed
Italy	Emergency Package	101.4	-	1.2	-	1%	-	2009 onwards	Passed
Japan	Stimulus Package	476.0	-	11.0	-	2%	2.2	2009 onwards	Pending
Poland	Stimulus Package	30.0	-	-	-	-	-	2009 onwards	Pending
South Korea	Green New Deal	38.1	-	8.5	17.8	69%	-	2009-2012	Passed
Spain	Stimulus Package	13.9	0.8	0.6	-	10%	11.2	2009	Passed
Thailand	Stimulus Package	8.7	-	-	-	-	-	2009	Pending
United Kingdom	Pre-budget report 2008	29.7	0.6	1.4	-	7%	26.5	2009	Pending
United States	Emergency Economic Stabilization Act	700.0	12.0	1.7	-	2%	0.9	Next 10 years	Passed
	Economic Stimulus Package	825.0	10.4	85.9	32.3	16%	9.2	2009-2010	Pending
Total Funds Unveiled		3170	43.5	287.4	101.0	14%	321.5	Available from 2 to 10 yrs	

Source: HSBC

II) ... mais ce soutien s'avère souvent limité, contestable du point de vue d'une transformation de l'économie, et en partie contrebalancé par d'autres décisions moins favorables à l'environnement.

Les résultats de l'étude HSBC semblent révéler le décalage qui existe entre une posture tendant à faire de l'environnement un élément clé des plans de relance et la réalité des mesures adoptées.

Prenons tout d'abord l'exemple britannique. Doté d'un montant global de 21,5 milliards d'euros, les grandes masses du plan de relance britannique se décomposent de la manière suivante :

- Baisse de la TVA de 17,5 à 15%.
- Crédits de 55 milliards d'euros à des entreprises non financières.
- Construction d'une troisième piste et d'un sixième terminal à l'aéroport d'Heathrow (10,2 milliards d'euros).
- Les entreprises recevront 2.500 livres (2.800 euros) pour chaque chômeur de plus de six mois qu'elles embaucheront ou, au moins, formeront (budget : 560 millions d'euros).

Heathrow deviendra ainsi l'équipement le plus émetteur de CO₂ du Royaume-Uni. S'ajoute à cela le problème des nuisances sonores. Mais l'argument semble avoir eu peu d'importance au regard du bénéfice pour l'emploi que pourrait apporter le projet : la création de 65.000 emplois d'ici à 2020, alors que le taux de chômage a atteint un record depuis 1997 (6,3%).

Le plan d'un milliard de livres annoncé par Gordon Brown pour promouvoir l'isolation des habitations dépend du financement des producteurs et distributeurs d'énergie. Cet appel au marché est également privilégié avec l'extension jusqu'à 2037 de la possibilité de recourir à un taux croissant d'énergies renouvelables pour les producteurs d'électricité. Autant dire que ce plan fait quasiment l'impasse sur les projets à dimension environnementale.

Le plan de relance de 26 milliards d'euros, dont 11 milliards d'investissements directs de l'État, est, lui, souvent qualifié de « plan à l'ancienne » par les participants au Grenelle de l'environnement. Le WWF a calculé pour la France que, sur les 26 milliards d'euros d'investissement, seulement 2,7% sont alloués à l'environnement, soit presque dix fois moins que l'estimation de la banque HSBC... Même le Ministère de l'Écologie, en annonçant que, parmi les mesures du plan, 5 milliards « *relèvent de mesures vertes* », reste en dessous des résultats de cette étude.

L'étude du WWF, qui porte également sur l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Italie, parvient ainsi à des conclusions fort différentes de celles de l'étude HSBC. Deux raisons à cela : d'une part, le WWF n'a pas la même définition qu'HSBC de ce qui peut être considéré comme « vert » (par exemple, les aides accordées à l'achat de voitures sont incluses dans l'étude HSBC, mais pas dans celle du WWF qui considère que les critères retenus sont insuffisants du point de vue environnemental); par ailleurs, l'étude du WWF mesure l'impact en CO₂ des mesures des plans de relance (ex : construction de routes), ce que HSBC ne fait pas. Ce qui conduit le WWF à écarter les dépenses dont les effets en matière d'émission de CO₂ ont un bilan négatif.

Au total, pour la France, une fois déduites ces mesures aux effets négatifs pour l'environnement, le montant net des investissements verts du plan de relance est de 6%, contre 15% en Allemagne et 7,5% aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, si l'on ramène l'effort en % de PIB, le bilan n'est pas favorable : 0,08% du PIB pour la France, 0,5% pour l'Allemagne et 0,4 pour les États-Unis...

A y regarder de plus près, le « vert » des plans de relance apparaît donc souvent bien pâle. Au caractère parcellaire des mesures s'ajoute l'absence de transformation du modèle de développement. On constate également que le financement de ce néo-keynésianisme repose sur un appel très volontariste au financement par le marché.

A) Des mesures parcellaires

Même s'il se révèle d'une ampleur supérieure à celle des plans de relance européens, le plan américain n'échappe pas au risque du saupoudrage ni au déséquilibre en faveur des secteurs traditionnels de l'économie (routes, voiture).

- Bâtiment, habitat, logement

États-Unis : Le coup de pouce donné à l'isolation de deux millions de logements est à mettre en rapport avec les 110 millions de foyers américains et avec l'objectif français du Grenelle de l'environnement de rénover 400.000 logements par an en rythme de croisière.

France : Dans le secteur du bâtiment, le problème de la précarité énergétique n'est pas résolu : l'aide de 100 millions d'euros à 50.000 propriétaires occupants modestes revient à un saupoudrage de 2.000 euros par logement au lieu des 20.000 euros nécessaires (une réhabilitation aux normes prévues par le Grenelle, c'est-à-dire 80 kWh/an/m² coûte 300 euros le m²).

Allemagne : Incertitude sur la part affectée aux économies d'énergie dans les 10 milliards d'euros alloués aux structures éducatives et aux équipements communaux.

- Energie

États-Unis : Face aux objectifs américains de doublement en trois ans de la production d'énergies renouvelables et de baisse de la consommation en carburant, nos plans européens semblent bien frileux. Néanmoins, un bémol de taille est à noter : les États-Unis n'envisagent pas de tourner la page du charbon, alors même que la moitié des 4.000 gigawatts consommés par la première puissance économique mondiale proviennent de cette énergie, considérée comme l'une des plus polluantes.

France : les énergies renouvelables sont loin d'être la priorité du plan de relance. Encouragées dans les exploitations agricoles, éligibles au fonds d'épargne financé par la Caisse des Dépôts, elles restent dans le giron d'EDF qui les finance à hauteur de 300 millions d'euros, soit un huitième de l'enveloppe globale des 2,5 milliards d'euros de financements supplémentaires consentis par cette entreprise. Thierry Salomon, président de Négawatt, souligne que « *les trois quarts de ce plan semblent investis dans l'existant. C'est tout sauf un programme d'avenir ! Dans le nucléaire, l'intensité des créations*

d'emplois est extrêmement faible par rapport à l'investissement initial. Les secteurs les plus intensifs sont du côté du scénario Négawatt ». C'est également le point de vue du WWF selon lequel l'application d'un scénario de réduction de 30% des émissions de CO₂ à l'horizon 2020 est à même de créer 640.000 emplois nets.

En réalité, sur les 2,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires prévus par EDF, seuls 300 millions d'euros sont consacrés aux énergies renouvelables, l'essentiel de l'enveloppe étant dédié à l'entretien du parc existant.

- Transports

États-Unis : 8,4 milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures de transports publics contre 27,5 milliards aux autoroutes.

France :

- **Routes** : Sur les 870 millions d'euros consacrés aux infrastructures de transports, 400 millions serviront à réparer les chaussées, les ouvrages d'art ou sécuriser le tunnel de Fréjus. La construction de routes représente 46% de l'enveloppe consacrée aux transports. La construction de trois nouvelles autoroutes est prévue : A63 Bordeaux-Espagne, A150 Rouen-Le Havre et A355 (Grand Contournement Ouest de Strasbourg), alors que le Grenelle avait abouti au gel de ces trois projets autoroutiers. Un milliard d'euros seront dépensés en 2009 pour le réseau national au lieu des 800 millions prévus. Or, selon la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) et un rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'Environnement¹²⁶, les transports en commun créent deux fois plus d'emplois, à dépense égale, que le transport routier. Notons enfin que ces projets sont souvent en contradiction avec la directive Habitat (ex : problème de la protection du grand hamster dans le Grand Contournement Ouest de Strasbourg).
- **Rail** : Une étude réalisée en 2005 par l'École Polytechnique fédérale de Lausanne indiquait que les subventions de l'État devaient augmenter de 400 millions d'euros par an pendant dix ans pour permettre la remise à niveau du réseau ferré national (vétusté de plusieurs centaines de kilomètres de voies entraînant des retards importants, usure précoce du matériel, voies laissées à l'abandon...). Or, le plan de relance tend plutôt à subventionner de nouvelles lignes à grande vitesse.
- **Voitures** : La prime à la casse de 1.000 euros est introduite pour l'achat d'un véhicule neuf n'émettant pas plus de 160 g de CO₂ par km, alors que la moyenne du parc automobile actuel est de 148 g et que l'objectif européen pour 2012 est de 120 g. De même, les deux prêts de 500 millions d'euros chacun accordés à Renault et PSA ne sont accompagnés d'aucune exigence d'amélioration environnementale des gammes de véhicules. Par ailleurs, le déplacement du marché sur les véhicules diesel pose le problème de l'augmentation de la pollution par les particules fines.
Le plan de relance annonce par ailleurs une enveloppe de 6,5 milliards d'euros destinée à « *contribuer au financement des grands programmes de développement de véhicules propres, respectant les futures normes Euro IV et permettant de réduire les émissions de CO₂ et la consommation de carburant* ». Une contrainte qui reste relativement molle. Concernant l'enveloppe de 400 millions d'euros attribuée au véhicule décarboné, il est impossible de distinguer les nouvelles des anciennes aides.

¹²⁶ United Nations Environment Programme : « *Green Jobs : Towards decent work in a sustainable, low-carbon world* » (2008).

Allemagne : l'attribution d'un bonus écologique de 2.500 euros pour l'achat d'une voiture est limitée aux véhicules respectant la norme européenne Euro IV en matière de rejets, mais même les voitures les plus gourmandes en carburant, telles les berlines très haut de gamme, sont aujourd'hui soumises à ce standard.



Annexe 2

Plan de relance : les collectivités au secours de l'économie nationale

La crise financière est révélatrice d'un certain nombre de déséquilibres profonds à la fois sociaux, économiques, écologiques et politiques qui fragilisent notre potentiel de développement depuis la fin des Trente Glorieuses. Guerres de l'eau et du pétrole, changements climatiques, dégradation des ressources naturelles, pauvreté persistante, désenchantement civique, discriminations, exclusions, individualisme... Longtemps ignorés, ces risques sont aujourd'hui largement avérés.

La crise est partout, et pourtant les territoires, comme les hommes et les entreprises, sont inégaux face à cette situation : d'après une étude du cabinet d'études Asteres sur les perspectives régionales en matière de croissance, le Nord et l'Est de la France devraient être particulièrement touchés par la crise avec une croissance négative d'environ 2% en 2009. Ces régions souffrent de leur confinement industriel dans des secteurs économiques largement impactés par la récession, celui de l'automobile au premier chef. En revanche, l'Île-de-France, tournée davantage vers le tertiaire, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, portés par l'industrie aéronautique et spatiale, la Corse et le Limousin, caractérisés par le poids des services publics et l'économie résidentielle, seront très certainement moins touchés.

Le rôle des collectivités territoriales est primordial pour faire face aux conséquences de cette crise. Du fait de la décentralisation, elles disposent de plus en plus de compétences, dans des domaines stratégiques comme les transports, la formation, la cohésion sociale ou encore le développement économique. Elles ont aussi la possibilité, sur leur territoire, de **mobiliser l'ensemble des acteurs, publics et privés, individuels et collectifs, autour d'un véritable projet de relance**. Selon Alain Liekine, vice-président chargé du développement économique du Conseil général du Val d'Oise, « *l'action des collectivités locales est plus que jamais indispensable pour répondre à l'urgence sociale et protéger les personnes les plus fragiles grâce aux politiques de solidarité et de lutte contre les inégalités sociales.* »

Face à la crise, les territoires font de la résistance en mettant leurs budgets à contribution pour relancer les investissements, assurer les prestations sociales et garantir l'emploi de demain. Cette bonne volonté politique semble toutefois contrainte par un État sans budget qui les sollicite, en aval, pour appliquer un Plan national non concerté en amont. Contrairement à l'Espagne, les collectivités françaises n'ont en effet pas été associées à la conception du Plan de relance.

L'autre difficulté réside dans l'état des finances locales. Les budgets primitifs 2009 oscillent difficilement entre rigueur et relance. D'autant plus que les collectivités mènent déjà leurs propres politiques économiques et sociales. **Les dispositifs se multiplient, au risque de s'empiler, sans véritable cohérence ni coordination.**

Et le **développement durable** ? Dans les discours, sinon dans les actes, il est le **grand absent** des plans de relance proposés par les collectivités, que ce soit dans les projets impulsés par l'État ou dans les politiques locales. Pourtant, certaines voix se font déjà entendre sur le manque d'articulation des stratégies et des moyens entre les lois Grenelle et le plan de relance. Odette Herviaux, vice-présidente de la Région Bretagne, affirme « *que seule une articulation pensée et financée de ces trois textes serait susceptible de faire émerger un autre modèle de développement, respectueux des équilibres humains, sociaux et écologiques.* »

Collectivités : quelles contributions pour quels bénéfices ?

Répartis sur l'ensemble du territoire français, 1.000 projets d'investissements ont été sélectionnés dans le Plan de relance. Ils concernent les infrastructures de transport, l'enseignement supérieur et la recherche, le patrimoine immobilier de l'État, le logement, la rénovation urbaine et la santé. Cet investissement massif sur des projets structurants en faveur de l'aménagement et du développement économique local devrait largement bénéficier aux collectivités. A court terme, ils dynamiseront l'emploi et l'activité locale. A plus long terme, ils favoriseront l'attractivité et la compétitivité des territoires.

Pour parvenir à cette relance, l'État sollicite les collectivités locales dans le financement des projets. Comme l'a annoncé François Fillon dans son discours du 16 décembre 2008 devant la Conférence nationale des exécutifs, les collectivités locales représentent le **premier investisseur public** (elles réalisent les trois-quarts du montant total des investissements publics) et constituent un appui indispensable de l'État au Plan de relance. Afin d'inciter les collectivités à investir, l'État simplifie les règles de passation des marchés publics et d'urbanisme et joue sur la fiscalité locale. Pour les collectivités qui investiront davantage en 2009 que dans les années précédentes, l'État versera dès 2009 (au lieu de 2010) le fonds de compensation de la TVA. Cela représentera un apport de 2,5 milliards d'euros pour les collectivités. Un prêt de 8 milliards d'euros sur fonds d'épargne proposé par la Caisse des Dépôts pourrait également bénéficier aux collectivités dans le cadre des partenariats publics-privés.

De la ville d'Antibes à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les moyennes et grandes collectivités ont saisi ces opportunités et prévu une **augmentation de leur niveau d'investissement** dans le budget 2009. La ville d'Antibes va investir 500.000 euros pour la démocratie de proximité et l'amélioration du réseau de circulation. A Angers, la communauté d'agglomération va investir 194 millions d'euros, alloués aux grands projets en cours sur le territoire (tramway, logement...) et au développement économique (fonds d'intervention, aménagement de parcs d'activités). Cette somme représente ainsi une aide directe au maintien et à la création d'emplois, par le biais des **commandes publiques adressées aux entreprises**. Le Conseil général des Hauts-de-Seine va investir 587 millions d'euros¹²⁷ sur 192 projets touchant aux routes, bâtiments universitaires, lycées, aides aux communes pour leurs infrastructures et équipements. En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le renforcement du train (création de quatre nouvelles rames, réouverture de la ligne ferroviaire Marseille-Aix, ouverture du pôle d'échanges « Vitrolles Aéroport Marseille Provence »), soutenu par les 650 millions d'euros du plan de relance régional, va favoriser la création de 300 nouveaux emplois.

¹²⁷ Le Conseil général des Hauts-de-Seine a investi 480 millions d'euros en 2008.

Toutefois, le Plan de relance peine à séduire les collectivités locales. Celles-ci ont déjà dénoncé le manque de concertation de l'État avec les collectivités locales dans le choix des projets. Elles dénoncent également un « *inventaire à la Prévert* », ou encore « *un assemblage de projets en cours ou à programmer, plus ou moins urgents, la plupart ne pouvant voir le jour que dans plusieurs mois, voire plusieurs années* », selon Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France.

Les collectivités s'interrogent par ailleurs sur les modalités de financement de ces nouveaux investissements, car leurs marges de manœuvre sont minces. Le remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA est considéré par certaines comme un leurre, car il ne s'agit que d'une avance de trésorerie.

Des initiatives locales pour lutter contre la récession

Parallèlement à leur engagement dans le plan de relance national, les collectivités –de la région aux communes– développent ou étoffent leurs propres dispositifs d'aide. Les objectifs sont à la fois de court, moyen et long termes : anticiper les effets de la crise sur le tissu économique et la population locale, y remédier et, surtout, préparer l'après-crise en trouvant de nouveaux leviers de développement et en améliorant l'attractivité du territoire.

Les régions concentrent essentiellement leurs **aides aux PME et PMI en difficulté**. Le Conseil régional de Picardie a créé une plate-forme à destination des chefs d'entreprises en difficulté, avec un numéro azur et une équipe de dix chargés de mission expliquant les aides économiques régionales dont ils peuvent disposer. Pour faciliter le règlement des dettes des entreprises, une Commission des chefs des dossiers financiers a été créée : elle regroupe les créanciers publics de l'entreprise (URSSAF, service de recouvrement de la TVA, Trésorerie générale) et permet de regrouper les dettes puis d'allonger le délai de règlement.

La Région Rhône-Alpes soutient l'innovation et le développement à international de ses PME en cofinçant des missions de conseil pour les PME destinées à accroître leurs performances via l'amélioration de la stratégie, de la gouvernance, de l'innovation et de la technologie. La Région Rhône-Alpes augmente également les moyens de son agence de développement économique (Entreprise Rhône Alpes International) de 1,9 à 5,9 millions d'euros et souhaite créer un nouveau *cluster* dans le domaine de l'industrie et de la santé.

D'autres régions focalisent leurs actions sur la **reconversion professionnelle**, à travers la **formation**. La Lorraine, l'Alsace ou encore la Franche-Comté organisent et financent des dispositifs pendant les heures de chômage technique ou lors des bilans de compétences pour les salariés licenciés. Ces actions s'inscrivent dans le long terme, comme le préconise Denis Sommer, vice-président de la Région Franche-Comté : « *Envisageons la crise comme une opportunité pour conduire de véritables démarches stratégiques dans les PME. Ainsi, dans une PMI touchée par la crise économique, afin d'éviter qu'elle ne licencie du personnel pour pallier les effets de la baisse d'activité sur sa rentabilité, la région propose de prendre en charge les coûts globaux de formations longues d'une partie du personnel visant la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle stratégie.* »

Pour démultiplier ces actions en faveur de l'emploi, de l'activité et de l'innovation des PME, la **mobilisation et la coordination de tous les acteurs locaux de l'emploi** est nécessaire. C'est dans cet esprit que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise des réunions de concertation sur la crise économique dans tous ses départements depuis octobre 2008. Les Conseils généraux jouent alors un rôle primordial d'animateur et de fédérateur. A travers la Conférence départementale de l'emploi, le Val d'Oise réunit les acteurs de l'emploi et du développement économique local pour partager leur diagnostic et élaborer des modalités de coordination et d'action. Particulièrement menacé par les difficultés de l'industrie automobile, il a mis en place un dispositif de veille sur l'emploi chargé d'informer le département sur l'évolution de l'emploi et les difficultés rencontrées par les entreprises.

Les départements et les communes renforcent également les **dispositifs sociaux**. Avec la montée du chômage, la précarité et l'exclusion, le Conseil général de l'Essonne élargit le montant et le nombre de bénéficiaires des aides sociales : augmentation de 17% du fonds de solidarité logement, accroissement du fonds d'aide aux jeunes de 50%, 400 nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, création d'une seconde école de la deuxième chance... En augmentant la prime de fin d'année attribuée aux bénéficiaires du RMI, la ville de Caen contribue également à ce bouclier social.

Enfin, les communes, grâce à leur proximité avec les citoyens, jouent un rôle moteur dans le **maintien de la cohésion sociale**. Face à la morosité des Français¹²⁸, la ville de Mulhouse accentue son soutien financier aux associations locales pour leur offre d'animations, de services et de loisirs : en 2009, la ville consacra 13,6 millions d'euros aux subventions de la centaine d'associations mulhousiennes, augmentant ce montant de 2,8% par rapport à celui de 2008.

Le développement durable, portion congrue de la relance ?

Les aides apportées par les collectivités portent essentiellement sur les domaines économiques et sociaux. **L'environnement** semble (étrangement ?) absent des préoccupations nationales et locales. Certes, bon nombre de projets contribuent au développement durable des territoires (transports collectifs, amélioration du cadre de vie, accessibilité des bâtiments publics...), mais peu d'entre eux citent explicitement l'intérêt de ce nouveau modèle de développement, créateur de valeurs et de compétitivité.

Cet oubli est étonnant à deux titres. D'une part, parce que les collectivités sont aujourd'hui nombreuses à s'engager dans de vraies stratégies de développement durable. Au 1^{er} mai 2008, le Comité 21 recensait 566 Agendas 21 sur le territoire national. Plus de 200 démarches ont d'ailleurs été initiées depuis les élections municipales de 2008. En outre, les villes françaises sont de plus en plus nombreuses à adhérer à la Campagne européenne des villes durables et à élaborer des Plans Climat territoriaux. D'autre part, parce que les économies générées par ces politiques territoriales de développement durable sont aujourd'hui prouvées. Ainsi, le plan d'actions énergétique d'Antibes a-t-il permis une économie financière de 9 millions d'euros brut sur 10 ans grâce à la

¹²⁸ Dans une récente enquête réalisée par Ipsos Marketing, les Français déclarent passer plus de temps chez eux depuis le début de la crise. Le budget « sorties » est en effet celui qui souffre le plus des changements de comportements liés aux difficultés économiques actuelles. Ainsi, en mars 2009, une majorité de Français déclare avoir diminué les dépenses dédiées aux loisirs et divertissements hors foyer au cours des trois derniers mois.

mobilisation d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers : l'ADEME, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Alpes Maritimes, l'État, des bureaux d'études, des entreprises...

Le soutien à l'économie sociale et environnementale apparaît en effet comme une voie ouverte aux collectivités vers la sortie de crise. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie sociale et solidaire représente 12% de l'emploi régional. Dans ce pourcentage, les services à la personne regroupent environ 1.000 entreprises et 23.000 emplois non délocalisables. En Savoie, les entreprises du secteur de l'énergie solaire ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 13,6% en moyenne en 2008, et leurs effectifs progresser également de 8% par rapport à 2007. La Savoie compte 1.500 employés dans ce secteur, dont 176 chercheurs et enseignants, soit un peu plus de 10% d'emplois qualifiés.¹²⁹ Selon l'ADEME, le potentiel d'emploi dans les filières de l'environnement et des déchets est de 440.000 d'ici à 2012. Dans les dix ans à venir, Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) prévoit la création de 1.150 à 2.400 emplois dans le secteur de la rénovation de l'habitat individuel. Pour atteindre ces objectifs, un pôle de compétences dans le domaine de la basse consommation a été créé avec l'AFPA (mars 2009).

Le plan anti-crise de la Région Pays de la Loire prévoit explicitement l'émergence de nouvelles activités industrielles liées aux **éco-filières** : éolien, photovoltaïque, biomasse, bois-énergie, filière hydrogène, énergies marines... Pour y parvenir un prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) complète les mesures déjà prises sur l'accompagnement des PME. Ce dispositif mobilisera 60 millions d'euros, dont 20 millions d'avances régionales et 40 millions émanant des banques. Sur les dix-huit mois à venir, la Région souhaite accompagner une cinquantaine de dossiers.

Le développement durable est également vecteur de mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs. De ce point de vue, Mulhouse montre encore la voie. Les investissements de la ville s'inscrivent dans les principes du Plan Climat : 6 millions d'euros (dont 736.000 euros en 2009) seront consacrés d'ici à 2014 à la modernisation des chaufferies et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux et des écoles.

Malgré ces bénéfices reconnus, l'immense majorité des collectivités déconnectent leur politique de développement durable – pourtant bien avancée – de leur politique locale de relance. Ne faut-il pas y voir un manque de projection des collectivités sur le long terme ?

**Antoine Charlot et Elise Gaultier
Comité 21**

¹²⁹ Enquête réalisée en 2008, source : Agence économique de Savoie.



Annexe 3

A propos de la crise alimentaire : deux propositions d'actions immédiates

Une nécessaire action contre la volatilité des prix

« Une famine est le signe que des gens n'ont pas assez à manger, non qu'il n'y a pas assez à manger »¹³⁰.

Les émeutes de la faim en 2008 ont appelé l'attention du monde sur la hausse du prix des denrées alimentaires de base, intolérable pour de nombreux pauvres des grandes villes du Sud.

Après les famines à répétition des pays en guerre ou en crise, à côté des pénuries dues aux phénomènes climatiques ou aux invasions d'insectes parasites, les derniers mois ont connu une véritable flambée des prix des matières premières agricoles. Ces prix soudainement élevés résultent de phénomènes conjoncturels climatiques et financiers comme d'une évolution divergente décennale entre l'offre et la demande alimentaire¹³¹. De fait, les prix agricoles resteront à un niveau plus haut que celui des années 2000 et surtout seront sujets à une volatilité accrue.

En effet, les stocks sont bas et ne permettent plus de compenser les déséquilibres récurrents et plus fréquents entre offre et demande, laissant le terrain libre aux spéculations ; sans gouvernance mondiale dans ce secteur, d'autres « émeutes de la faim » marqueront les années à venir¹³².

Réinvestir dans la production agricole et la logistique

Un regard sur les quarante dernières années met en lumière des évolutions historiques : la population mondiale a doublé : de 3 à 6 milliards ; la disponibilité alimentaire moyenne est passée de 2.500 à 3.000 kcal/jour/habitant et la surface cultivée pour nourrir un habitant de 0,45 hectare à 0,25.

Mais les écarts se sont accrus dans tous les champs : 2.400 kcal/h/j disponibles pour les habitants de l'Afrique subsaharienne, plus de 4.000 kcal pour ceux des pays de l'OCDE ; les rapports entre rendements agricoles moyens des grandes régions du monde allaient de 1 à 2 en 1961 et vont de 1 à 3,4 aujourd'hui.

La croissance de la production agricole mondiale a permis de nourrir la population et de diminuer le pourcentage de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Mais elle a conduit dans bien des zones du monde à une dégradation des ressources naturelles et de l'environnement (état des sols, de l'eau, de la biodiversité).

¹³⁰ Amartya Sen, « *Poverty and Famines – An Essay on Entitlement and Deprivation* », 1981.

¹³¹ Hervé Guyomard, directeur scientifique du département Société, Economie et Décision à l'Inra, 2009.

¹³² Joachim Von Braun, directeur général de l'Institut de Recherche International sur les Politiques Alimentaires à Washington, 2009.

La demande forte vis-à-vis des produits agricoles devrait conduire à un maintien des prix relativement élevés qui, à leur tour, s'ils ne sont pas trop instables, permettront d'investir à nouveau dans les activités de production agricole, la recherche-développement, et donc de développer à nouveau la production et l'économie des zones rurales les plus pauvres.

C'est bien le sens du revirement de la Banque Mondiale qui a replacé en 2008 l'investissement agricole dans ses priorités pour le développement.

Pour accroître l'offre agricole, on peut jouer principalement sur la superficie cultivée, les rendements des cultures ou de l'élevage, le nombre et l'association des cultures sur une même surface, la réduction des pertes au champ et dans toute la filière logistique de mise à disposition des produits¹³³. Et il convient de rendre compatible cette augmentation avec la durabilité des systèmes et donc la bonne gestion des ressources naturelles, comme le contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit donc bien de proposer et encourager des systèmes de production intensifs et durables : des agricultures à haute performance environnementale, diverses, adaptées aux savoir-faire et aux conditions locales.

En 2050 nourrir le monde durablement n'est pas impossible, si...

La démographie devrait plafonner autour de 2050 avec une dynamique particulière dans les pays en développement sur les deux prochaines décennies. La demande alimentaire augmentera fortement sous cette pression comme du fait de la consommation croissante dans le monde de denrées d'origine animale et de l'augmentation des revenus moyens.

L'appel à la production agricole viendra parallèlement des besoins en carbone renouvelable pour la production d'énergie, de matériaux, ou de synthons pour la chimie, aujourd'hui largement basée sur le carbone d'origine fossile. Comment satisfaire ces besoins, tous croissants, en préservant l'environnement ? Sans oublier l'autre défi que représente la lutte contre les inégalités. C'est la question posée à Agrimonde, l'Unité de prospective INRA-CIRAD, dont les premiers résultats ont été publiés en février 2009¹³⁴.

Pour éclairer les futurs possibles des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux, le rapport examine deux scénarios. Le premier se fixe pour objectif une application des principes du développement durable – intensification écologique de la production, réduction des inégalités actuelles de consommation – et examine les voies pour y parvenir. Le deuxième scénario, décliné à partir des scénarios « *Global Orchestration* » du « *Millenium Ecosystem assessment* » repose sur des développements technologiques et des investissements conduisant à une croissance significative des rendements caloriques par hectare cultivé.

A la lumière des scénarios, dans un contexte de changement climatique, il est clair que la sécurité alimentaire en 2050 n'est pas assurée. Elle reste cependant possible sous conditions. Il convient d'agir au niveau local et au niveau global avec plusieurs cibles simultanées : les régimes alimentaires, les investissements dans la production agricole,

¹³³ Marcel Mazoyer, agronome et économiste, 2009.

¹³⁴ Agrimonde, « *Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable* », Note de synthèse, février 2009

les outils de stockage, les infrastructures (eau, transports), la recherche-développement, l'organisation et la régulation des échanges agricoles et alimentaires, et la diminution des pertes et des gaspillages. Cela n'ira pas de soi.

Des conditions à prendre en compte, pour certaines dès maintenant

Les prix très élevés que nous avons connus en 2008 résultaient de facteurs de long terme, en même temps que de spéculations sur les marchés agricoles.

Prévenir de tels excès permettra d'améliorer le fonctionnement des marchés, d'encourager les investissements lourds en agriculture, d'éviter des crises économiques et politiques dans les pays les moins avancés.

Aussi, faut-il, comme cela a été fait en 1974 au cours de la Conférence mondiale sur l'alimentation, adopter des outils et une politique mondiale pour compenser les défaillances du marché.

Ainsi, l'IFRI propose-t-il une réserve physique modeste de céréales, une réserve virtuelle et un mécanisme d'intervention¹³⁵.

Quelles que soient les solutions proposées, il convient d'y **travailler dès maintenant au niveau mondial** en commençant par des discussions au sein du G8 + 5. C'est notre première proposition.

Par ailleurs, nourrir le monde de façon durable suppose une identification précoce des facteurs limitant afin d'être en mesure d'éviter des phénomènes irréversibles. Aussi, faut-il dès maintenant prévoir un réseau scientifique mondial (impliquant toutes les zones du monde) établissant régulièrement un état des lieux critique, soumis au débat avec les différents porteurs d'enjeux avant publication. Seule une méthode, certes lourde mais complète, comme celle qui est pratiquée par le GIEC¹³⁶ (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) ou l'a été par l', peut faire consensus et donc conduire à des décisions mondiales.

C'est notre deuxième proposition : **créer un forum mondial d'expertise sur la sécurité alimentaire.**

Marion Guillou
Présidente directrice générale de l'Inra

¹³⁵ Joachim von Braun et Maximo Torero, 2009.

¹³⁶ GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat ; IAASTD : *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development* (Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement).

Annexe 4

La finance peut-elle être mise au service de la transformation ?

« *Ce qu'il faut, c'est fermer le grand casino* », affirme le rapport du secrétariat général de la Cnuccd (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) publié le 19 mars 2009. « *Aucune autre solution ne saurait être durable* », ajoute-t-il. Ce rapport estime que « *le dogme du « laissez faire le marché », qui a été appliqué, a échoué de manière spectaculaire* » et a « *autorisé tous les excès sous la forme d'activités financières spéculatives* ». Il lance une fois de plus un appel « *en faveur de la gouvernance monétaire et financière internationale* ».

La CNUCED se joint ainsi aux nombreux observateurs qui considèrent que les banques et les marchés financiers sont au cœur de la crise économique et financière actuelle. Or, nous pourrions commencer par objecter que le responsable n'est peut-être pas le courtier mais la Banque centrale... En effet, qui est le plus coupable entre le trader new-yorkais et un gouverneur de banque centrale qui a maintenu des taux d'intérêt si bas qu'ils ont, par une abondance d'argent facile, alimenté une bulle spéculative ?

En France même, alors que le taux d'endettement des ménages était passé à 72% au début 2008, de nombreux hommes politiques réclamaient une baisse des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne qui n'aurait fait qu'aggraver le mal¹³⁷. Bref, dans l'analyse des causes de la crise, le trader new-yorkais ressemble parfois au baudet de la fable de La Fontaine qui finit en victime expiatoire de ceux qui n'ont pas envie d'assumer leur part de responsabilité.

Si les banquiers ont failli, si les opérateurs de marché ont introduit un excès de complexité et d'opacité, les autorités publiques ont aussi leur part de responsabilité. Les gouvernements et banquiers centraux ont maintenu trop longtemps une politique de taux et de crédit laxiste pour éviter de prendre des mesures de réduction de la dette et des déficits. Ils ont ainsi créé un environnement de liquidité excessive, d'inflation de la valeur des actifs et de sous-estimation des risques. Il ne peut y avoir de bonne finance sans bonne politique, notamment monétaire, et sans contrôle.

Ainsi, il faut peut-être apporter un bémol au discours politique et médiatique ambiant qui cloue la finance au pilori. Si le procès des marchés incapables de se réguler et des banquiers irresponsables est engagé, nous pensons qu'il est nécessaire de nous démarquer de cette attitude. Car, si les dérives du capitalisme financier sont réelles, il ne faut pas pour autant occulter les apports de la finance internationale, et notamment de ses innovations, en faveur d'une allocation optimale des risques dont profitent les entreprises et les citoyens.

Il ne s'agit pas pour nous de nier l'hubris qui saisit souvent les « hommes d'argent ». La crise remet en cause bien des postulats de la finance libérale. Par exemple, l'idée qu'il

¹³⁷ Denis Chemillier-Gendreau et Elyès Jouini, « *Haro sur la finance !* », *Le Monde* du 5 novembre 2008.

y a toujours, pour tout actif financier, un prix ayant un sens économique car résultant de la confrontation d'une offre et d'une demande, s'est révélée être une illusion.

Mais, tout comme les ingénieurs, les ouvriers, les entrepreneurs... les financiers sont indispensables au progrès économique et donc au développement durable. Rappelons ainsi qu'aujourd'hui, paradoxalement, c'est grâce à cette finance mondialisée que les pouvoirs publics vont pouvoir accroître sans difficulté leurs déficits et trouver ainsi les moyens d'agir¹³⁸.

Parmi les mécanismes financiers les plus critiqués figurent les LBO. Faut-il supprimer cet instrument ?

Ne tirons pas sur l'ambulance de la finance : exemple des LBO

Avec la crise, les LBO –*leveraged buy-out* ou acquisition avec effet de levier– ont rapidement été rangés au rang des accessoires dépassés, inadaptés aux duretés du temps présent. D'aucuns en ont même fait la figure emblématique de la vulnérabilité des innovations financières. En réalité, une fois détaillés ses quelques défauts, le concept de LBO semble garder de nombreuses vertus.

Malgré un risque réel de transformation de l'effet levier en effet massue...

Pris dans son sens étroit, le LBO est une technique financière qui permet, grâce à l'effet de levier de la dette, d'augmenter considérablement la rentabilité de fonds propres investis dans le rachat d'une entreprise. Le *cash-flow*, indispensable pour rembourser la dette et financer les investissements, est sensible aux retournements de conjoncture. La dette d'acquisition exige en effet le paiement de la dette et du capital. Au moindre écart, l'entreprise se trouve donc soumise à ses banquiers qui peuvent exiger le remboursement immédiat... Par ailleurs, le risque est grand de voir des fonds de LBO avant tout soucieux de dégager une plus-value rapide sans réel souci de la société acquise, quand ce n'est pas même à son détriment. On entend parfois dire également que le LBO serait un frein à la croissance des entreprises en raison du poids excessif de la dette qui empêcherait l'entreprise d'investir autant que nécessaire et l'obligerait à se soumettre à une cure d'amincissement forcée. Si ces critiques sont justifiées, et qu'ainsi tous les fonds de LBO ne se valent pas, le LBO peut, en règle générale, être vu comme un atelier de réparation du capitalisme¹³⁹.

... les LBO sont un formidable accélérateur de croissance et de performance pour les entreprises.

La première vertu du LBO est d'associer dès le départ l'équipe de direction et un actionnaire professionnel stable autour d'un projet de développement de l'entreprise inscrit dans un horizon de moyen terme (quatre à cinq ans). A cette occasion, l'équipe de direction qui aura présenté le projet à l'investisseur deviendra un actionnaire significatif de son entreprise. Elle sera directement intéressée à la réussite financière de l'opération. Ainsi, le LBO implique de la part des dirigeants de l'entreprise concernée une démarche

¹³⁸ Ambroise Laurent, « *Le vrai défi* », Revue *Commentaire* N°125, printemps 2009, page 25.

¹³⁹ Vincent Joncquière, « *Mais à quoi peut bien servir le LBO ?* », Revue des ingénieurs, novembre-décembre 2008, page 11.

entrepreneuriale. De son côté, l'investisseur financier permet aux dirigeants de déployer leur projet sans être exposés aux vicissitudes de la bourse.

La deuxième vertu du LBO est qu'il est porteur de transformations. La première transformation est culturelle : les dirigeants de l'entreprise ne sont plus de simples salariés au service d'un groupe ou d'actionnaires lointains. Ils sont devenus des entrepreneurs, eux-mêmes actionnaires significatifs de leur entreprise.

Les innovations financières sont indispensables à une allocation optimale des risques

La finance internationale, et notamment ses aspects les plus décriés aujourd'hui, sont indispensables à une allocation optimale des risques. C'est grâce aux innovations financières que le risque assurantiel ou encore les fluctuations du prix des matières premières reposent sur ceux qui sont les plus à même de les porter. Sans cela, il serait impossible d'assurer les populations des pays pauvres exposées au risque climatique, ou aux compagnies aériennes d'assurer une certaine stabilité du prix des billets d'avion. Les innovations financières permettent de réduire la force des aléas.

Annexe 5

Les indicateurs

Les crises ont de commun qu'elles sont la conséquence d'un système qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère, qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice immédiat qu'il procure. Notre vitesse est passée de dix à cent mille à l'heure, mais nos phares éclairent toujours la même portion de route. Si bien que lorsqu'ils ont enfin illuminé les obstacles sur notre chemin, nous avons découvert que nous n'avions pas le temps de freiner¹⁴⁰.

Variable observable destinée à rendre compte d'une réalité non observable, les indicateurs ont une fonction à la fois de description rétrospective et de prospective. Les indicateurs sont donc indispensables pour rendre compte et anticiper les risques de dommages environnementaux puisque, en l'absence de mesure globale, l'écosystème reste une dimension invisible de l'économie planétaire.

- Intégrer les services rendus par la nature pour inverser la hiérarchie des valeurs

En ce sens, le concept d'empreinte écologique¹⁴¹ (*ecological footprint*), qui mesure le poids réel de l'activité humaine sur Terre, est un puissant moyen de sensibilisation. Il nous enseigne que le modèle de croissance productiviste consomme plus que ce que la surface biologiquement productive de la Terre n'est capable de nous offrir. Bien qu'incomplète, la représentation construite par cet indicateur est régulièrement corroborée par des analyses scientifiques plus poussées. Ainsi, dans son rapport sur « *L'approche économique de la biodiversité* » remis récemment au gouvernement, le biologiste Bernard Chevassus, ancien président du Muséum d'histoire naturelle, rappelle qu'au cours des deux siècles passés, la vitesse de disparition des espèces a été mille fois supérieure au renouvellement naturel. A ce rythme, souligne-t-il, nous aurons perdu de 30 à 40% de notre biodiversité à la fin du siècle. Et « *s'il est difficile de chiffrer les milieux remarquables ou les espèces rares* », Bernard Chevassus indique que « *nous pouvons chiffrer l'hectare de nature ordinaire, forêts ou prairies, en évaluant les services rendus par ces écosystèmes à la société. (...) Ainsi, pour les forêts, nous arrivons à une valeur moyenne de 970 euros par hectare et par an* ».

Or, une telle évaluation peut influencer les arbitrages en matière d'aménagement. Aujourd'hui, les terres cultivées valent plus que les prairies, qui valent plus que les forêts. En revanche, si l'on intègre les services rendus, cette hiérarchie peut s'inverser. Bernard Chevassus précise qu'« *une monétarisation ne signifie pas qu'il faille entrer dans une logique d'échange et de droit à détruire : je détruis, donc je paie. Elle doit seulement servir aux évaluations a priori des investissements* »¹⁴². A titre d'exemple, au Brésil, la mesure du « bien-être durable » doit servir à conforter l'État d'Acre dans son choix de préférer le développement d'une exploitation durable de la forêt, qui respecte le renouvellement des ressources, à l'*agrobusiness*. Cet indicateur, développé par des

¹⁴⁰ Tommaso Padoa-Schioppa, « *Changer de perspective* », Commentaire N°125, printemps 2009, page 22.

¹⁴¹ Aurélien Boutaud, Natacha Gondran, « *L'Empreinte écologique* », Éditions La Découverte, Collection Repères, 2009.

¹⁴² Bernard Chevassus cité dans *Les Echos* du 5 mai 2009.

chercheurs de l'Université de Lille avec le soutien de l'association France Libertés, doit être validé par la population à travers une consultation des différents groupes sociaux.

- Le PIB ne dit rien des dangers qui nous menacent

Regroupés au sein de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, 33 économistes travaillent depuis un an à l'élaboration de nouveaux indicateurs capables de remédier aux lacunes de la comptabilité nationale du point de vue du développement durable. L'objectif des experts : contrer les fausses perceptions liées à l'actuel mode de calcul du PIB. Trop souvent, l'augmentation du PIB est loin d'être corrélée à une amélioration des conditions de vie des populations, tant du point de vue social qu'environnemental. L'écosystème restant, lui, à l'aune du PIB, une valeur invisible, quand sa destruction n'est pas tout simplement pourvoyeuse de points de croissance supplémentaires.

Ainsi, le fait que la boussole utilisée pour guider la relance économique reste le taux de croissance du PIB dénote une forme de schizophrénie. Nous savons en effet depuis de nombreuses années que cet agrégat n'est plus pertinent pour canaliser notre développement en fonction de ce que nous devons éviter : la destruction du mode de vie humain sur Terre et d'autres vivants. En réalité, le PIB ne nous dit rien sur les deux grands dangers qui nous menacent : la décohésion sociale et la dégradation du capital naturel. Ainsi, si la Région Ile-de-France se classe première en terme de PIB, elle se classe 17^{ème} selon l'indicateur de santé sociale (ISS)¹⁴³. A l'inverse, le Limousin, qui se classe 18^{ème} en termes de PIB, est premier selon l'ISS.

- Evaluer de concert le bien-être humain et la santé de l'écosystème

L'indicateur du bien-être des nations (*The Wellbeing of Nations*) fait la synthèse du bien-être humain et de la santé de l'écosystème. Elaboré par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) au Canada et par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (UICN), ce nouvel indicateur repose, notamment, sur les connaissances, la santé, l'équité, la sécurité et la liberté, ainsi que sur l'air, l'eau, les terres, la diversité de la flore et de la faune, les habitats. Il donne ainsi une importance équivalente au bien-être humain et à l'état de l'environnement.

Parmi les propositions récentes d'indicateurs pour le développement durable, nous pouvons citer également « *l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire* » qui présente les services que les hommes tirent de la nature, les interactions de la société avec les milieux naturels et les impacts de celle-ci sur l'évolution de ces milieux. Cet indicateur vise à évaluer les progrès de l'objectif N°7, « *Assurer un environnement durable* », des Objectifs du Millénaire. Ou encore l'indice de durabilité environnementale élaboré par deux centres de recherche universitaires (le *Yale Center for Environmental Law and Policy* et le *Center for International Earth Science Information Network (CIESIN)* de l'Université de Columbia, en collaboration avec le Forum économique mondial de Davos) et le centre commun de recherche de la Commission européenne.

¹⁴³ L'indicateur de santé sociale est un indicateur synthétique multidimensionnel qui prend en compte à la fois les inégalités de revenus, la pauvreté, le chômage, les conditions de travail, la précarité, les relations professionnelles, l'espérance de vie, le niveau de qualification, la sécurité physique, le logement et le lien social.

Les propositions d'indicateurs de la durabilité sont donc nombreuses et de qualité. La plupart de ces propositions innovantes sont pour l'instant restées inutilisées, ou n'ont pas fait l'objet d'une appropriation sociale.

L'absence d'utilisation de ces indicateurs est sans doute liée à un manque de volonté politique, mais pas seulement. Jusqu'ici, peu intègrent que nous sommes dans une crise de civilisation. Et, à ce titre, la mesure de « la crise des esprits » reste globalement ignorée. Au moment de la création de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, Joseph Stiglitz a néanmoins annoncé être favorable à des indicateurs capables de mesurer les perceptions subjectives des populations : qualité de la vie, sentiment de bien-être... Ce qui, dans une certaine mesure, répond à cette question.

- Le rapport préliminaire de la commission Stiglitz¹⁴⁴

La commission Stiglitz vient de rendre son rapport préliminaire. Ce rapport contient une série de propositions intéressantes (critique du PIB, présence de la question des inégalités et de l'insécurité économique et sociale, souci de mieux valoriser le non-marchand et le non-monnaire). Néanmoins, certains observateurs regrettent l'insistance des auteurs sur la monétarisation comme seule méthode vraiment satisfaisante. La très juste critique du PIB n'est pas allée jusqu'à une critique des limites de la comptabilité nationale monétaire, impuissante à intégrer des problèmes pour lesquels elle n'a pas été créée¹⁴⁵. Le caractère faiblement démocratique du processus a par ailleurs été souligné¹⁴⁶.

¹⁴⁴ http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/Issues_paper_VF.pdf

¹⁴⁵ Jean Gadrey et Dominique Méda : « Commission Stiglitz : un diagnostic juste, des propositions (encore) timides », *Alternatives économiques*, 6 juin 2009.

¹⁴⁶ Dominique Méda : « Deux Nobel ne font pas le bonheur », *Le Monde*, 23 avril 2008.

Annexe 6

Crises et creusement des inégalités

Le niveau d'inégalités atteint par nos sociétés est l'une des origines des crises. L'ouverture des échanges s'est accompagnée d'une forte montée des inégalités sociales au sein des économies développées. L'endettement excessif des ménages aux États-Unis, qui est au cœur de la crise financière, découle ainsi de ce creusement des inégalités. Les 20% des ménages les plus pauvres y ont en effet subi une quasi-stagnation de leur revenu réel (+ 0,2% par an en moyenne pendant 10 ans), alors que les 20% des ménages les plus riches bénéficiaient d'une augmentation quatre fois plus rapide. Jean-Luc Gréau¹⁴⁷ considère que ce « *surendettement des ménages a été accepté, voir voulu, dans le but de réduire la rémunération du travail dans le financement de la demande finale. (...) L'expédient de l'endettement des ménages dans les pays riches a épuisé ses effets. (...) Les entreprises et les gouvernements doivent se pencher sur la rémunération du travail et dire si, oui ou non, le principe de son indexation sur la productivité, presque abandonné ces dernières années, redevient d'actualité. Hors d'une réponse à cette question préalable, toute dissertation sur la régulation financière reste oiseuse* »¹⁴⁸.

Au final, les inégalités de revenus sont aujourd'hui aussi fortes que dans les années 1920. Si les formidables gains de productivité (+ 50%) réalisés depuis cette période aux États-Unis avaient été partagés à égalité dans l'ensemble de la population active, le revenu médian des actifs aurait augmenté de 35%. Or, le revenu médian des hommes de 35-45 ans travaillant à temps plein a baissé de 12% sur la même période – le banquier américain John Pierpont Morgan, fondateur de la banque JP Morgan, estimait au début du 20^{ème} siècle que le top management ne devait pas avoir un salaire (hors dividendes) qui excède vingt fois celui d'un salarié moyen ! –.

Pour la France, l'Insee constate dans son édition 2009 des « *Revenus et patrimoines des ménages* » que le niveau de vie, qui prend en compte à la fois les revenus disponibles et la taille des ménages, reste très inégalitaire. Selon l'Insee, celui des 10% de Français les plus aisés est 3,4 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes ; le niveau de vie des premiers atteint 33.190 euros par an, contre 9.720 euros pour les seconds ; les 20% de ménages les plus aisés concentrent 39% du niveau de vie total des Français.

S'il y a ainsi eu, au cours des dix dernières années, un renforcement de l'asymétrie entre les catégories de salariés, le constat d'une déformation des revenus en faveur du capital demeure, lui, plus controversé. La complexité des enjeux, mécanismes et méthodes qui prévalent au partage des bénéfices – ou de la richesse ? – produits par les entreprises contraste avec la démonstration simpliste des trois-tiers... D'ailleurs, à l'entreprise, aux salariés et aux actionnaires ne faudrait-il pas ajouter un quatrième sujet : la collectivité ou l'État ? Sur ce qu'il convient de partager, c'est sur la valeur ajoutée qu'il faut sans doute se fonder, plus que sur la richesse produite ou les bénéfices.

¹⁴⁷ Economiste, auteur notamment de « *La trahison des économistes* », Gallimard, 2008, et de « *L'irresponsabilité des marchés* », *Le Débat*, septembre-octobre 2008, N°151.

¹⁴⁸ *Le Débat*, juillet 2008.

Partant de là, l'Insee a calculé que les dividendes distribués par les entreprises françaises ont représenté 16% de l'excédent brut d'exploitation des entreprises en 2007, contre 7% en 1993. Dans son rapport intitulé « *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France* », l'Insee souligne par ailleurs que la part des rémunérations est restée stable depuis la deuxième moitié des années 1980. Le rapport pointe aussi les écarts de croissance des salaires, avec une forte accélération, ces dix dernières années, des très hauts salaires et en conclut que « *ceci a contribué au sentiment de déclassement relatif du salarié médian, progressivement rejoint par le bas de l'échelle et fortement distancé par l'extrémité haute de cette échelle* ».

L'Insee reconnaît néanmoins la « *très grande diversité des situations des entreprises* ». De fait, dans certaines entreprises fortement capitalistiques (par exemple une raffinerie de pétrole), le personnel n'a pas la même valeur ajoutée que dans une société de services (par exemple un cabinet de conseil). L'idée d'une répartition univoque de la valeur ajoutée apparaît ainsi en décalage avec l'hétérogénéité du tissu économique. Malgré ce tempérament, le rapport devrait, légitimement, contribuer à nourrir le débat sur le partage du profit.



Annexe 7

Allégeons nos vies et la Planète : fonctionnalité, efficacité, développement durable, Internet et nouvelles technologies...

« *Il y aura l'âge des choses légères* », avait affirmé Thierry Kazazian, il y a quelques années, dans une vision engageante d'un designer au service du développement durable. Est-ce que le développement durable induit un détachement des biens matériels ? Est-ce que la civilisation industrielle est avant tout pesante sur la Planète, comme sur les vies de chacun d'entre nous ?

La peur de manquer est le propre de nos sociétés industrialisées, sauf peut-être pour les plus pauvres. « *Il est d'ailleurs plus facile de prendre à ceux qui n'ont rien, qu'à ceux qui ont du superflu* »¹⁴⁹. La télévision est le meilleur porte-parole de cette consommation vs envie de posséder, donnant une définition du bonheur fondée sur l'accumulation et plus que sur l'amour et la créativité : nous aurions besoin d'une maison de plus en plus grande et, si on a réussi socialement, de plusieurs véhicules, d'un appartement à la montagne, à la mer... d'avoir plus de vêtements et, surtout, de les posséder, de se rassurer en rentrant chez soi en faisant un inventaire de ses objets ou de ses amis.

Un bon exemple de l'économie de la fonctionnalité est le « vide-poussette », un principe d'échange sans intermédiaire qui se développe de plus en plus. Le principe en est très simple. Il s'agit des vêtements d'enfants qui ont le « tort » de ne pas grandir avec les enfants. Chacun donc prend un petit stand un jour défini et propose les vêtements devenus trop petits pour un tout petit prix, souvent 1, 2 ou 3 euros... ou même quelques centimes. On a tout de suite le sentiment d'une monnaie abondante, quand on peut acheter 30 vêtements pour 30 euros.

Après quelques mois, quand on fini de les utiliser et, à son tour, on les remet en état et on les propose à d'autres parents. Le bilan est clair : plus de choix, moins de dépenses, moins de stress sur le vêtement de marque, des contacts sociaux... Et, surtout, un meilleur impact environnemental pour la Planète. Le consommateur est alors plutôt loueur du vêtement, il ne paye que l'usure, puisqu'il pourra le revendre le même prix après usage, ou moins cher s'il s'est usé.

C'est une démarche anecdotique ? Pas si sûr...

On peut aussi imaginer créer une coopérative locale de mutualisation. Chaque membre paye une adhésion mensuelle qui permet de financer un ou plusieurs emplois pour l'organisation, les échanges. Chaque membre fournit des vêtements (pas seulement d'enfants), de l'outillage, des services... Ensuite chacun loue sur une centrale de réservation Internet ce qui l'intéresse et paye en monnaie d'échange locale. Il ne sert à rien d'utiliser l'euro, d'impliquer les banques. Il ne s'agit que de simplifier les échanges. Il serait aussi satisfaisant de savoir que votre perceuse ou votre imprimante ou votre combinaison

¹⁴⁹ Jean-Paul Delevoeye, à l'occasion des dix ans du Comité 21, décembre 2006.

de ski est utilisée au lieu d'encombrer des placards. Sans compter qu'il y a des emplois à créer... Sans compter que cela diminuerait drastiquement la quantité de produits fabriqués à l'empreinte environnementale et sociale

dramatique. Ces coopératives seraient aussi en vraie situation de négociation avec les fabricants pour exiger des produits à longue durée de vie...

Ces exemples sont-ils un bon paradigme pour l'ensemble l'économie ? Est-ce que le développement de l'économie numérique ouvre de nouvelles possibilités ? C'est ainsi que les usagers de la ville prennent petit à petit conscience qu'ils ont besoin de se déplacer pas de posséder une voiture, que le Vélib' ou l'autopartage sont de vraies solutions.

EBay propose chaque jour de donner une deuxième vie ou une troisième à des biens de consommation très polluants. La démarche mériterait d'être améliorée sur le plan social et surtout d'être le plus possible localisée. Les AMAP (Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne), qui proposent des produits souvent bio à des familles qui acceptent la logique d'abonnement, trouvent grâce à Internet un lien permanent et de meilleurs échanges avec les abonnés.

Cette logique fonctionnelle va influencer la façon de gérer les territoires, leur gouvernance. Dans certaines tribus d'Amérique du Sud, la Terre appartient à ceux qui la cultivent... le temps qu'ils la cultivent. Ensuite le terrain redevient libre.

Fondamentalement, c'est aussi une question d'éducation. Faut-il collectionner des informations, accumuler des connaissances ou des compétences, se mettre en compétition avec ses congénères ? Ou doit-on apprendre la collaboration et la mutualisation dès la maternelle ?

Les civilisations numériques sont-elles plus durables ?

En quelques années, Internet (e-mails et sites d'information) a démocratisé l'accès à la connaissance (culture, information environnementale, etc.) et facilité les relations sociales et les échanges économiques dans un contexte mondialisé sans le remettre en cause. La production d'informations restait surtout dans les mains des professionnels et des spécialistes des médias. La communication restait essentiellement « descendante » : du producteur d'informations vers l'internaute plus ou moins passif. Ses contributions au développement durable se limitent principalement à la dématérialisation du courrier, à un accès facilité aux informations environnementales, à l'amélioration de certains services, notamment de santé et d'éducation.

Web 2.0 : la révolution numérique, chacun devient producteur et transformateur

Le Web 2.0 nous fait passer d'une communication « *top-down* » (descendante) à une communication plus collaborative (plus « horizontale ») : chacun, au lieu d'émettre et de recevoir, co-produit le Web. Cette révolution de nos schémas de communication donne à chacun la même « valeur ». Les encyclopédies universelles gratuites sont construites par les internautes. Chacun peut travailler en nomadisme, à son domicile comme en voyage.

C'est une révolution économique : chacun peut vendre et acheter sans intermédiaire,

organiser une activité localisée. La communication devient le métier du plus grand nombre... La notion même de propriété change naturellement car, quand on cède une information ou une photographie numérique à quelqu'un, on en dispose toujours. On partage nos photos, nos carnets d'adresses. Ces technologies de la collaboration représentent un véritable changement d'ère et une évolution positive car ce sont des technologies de construction collective.

Ces nouvelles technologies s'enrichissent chaque jour. Pourtant les espaces virtuels sont vécus très différemment en fonction des utilisateurs. Prolongement ou fusion avec leurs espaces physiques d'échanges, pour certains. Rejet pour d'autres, qui considèrent encore que c'est une autre vie, sans passerelles avec la « vraie vie physique ».

Nous avons, provisoirement, le choix de ne pas y entrer, de ne pas avoir d'ordinateur, de refuser cette nouvelle approche collaborative et communautaire. Pour combien de temps ? Peut-on, en 2009, mettre en œuvre des démarches de développement durable sans ces technologies ?

Vers un Internet des objets ?

Les technologies numériques des objets amèneront probablement des mutations encore plus profondes : en augmentant (marquant) nos objets quotidiens de « couches d'informations », en les rendant « communicants » (porteurs d'informations et interconnectés), le numérique envahit le monde physique (y compris l'espace public). Si les avantages en termes de gestion de l'environnement peuvent être extrêmement intéressants (capteurs environnementaux, gestion énergétique, etc.), leur apparition progressive exige de se préparer aux défis que représentent les questions sanitaires, les déchets électroniques, la dépendance et les addictions, ou encore la gouvernance de l'information et la protection de la vie privée. Les aspects psychologiques doivent également être anticipés, en particulier l'adaptation à ce monde de ceux qui ont vécu jusqu'à présent sans Internet. Les apports pour le développement durable sont évidents : efficacité énergétique, substitution de transports, participation de tous, éducation... Les risques de nouvelles fractures sont importants. Des questions sanitaires se posent, notamment sur le plan psychologique (addictions, stress, liberté individuelle...).

Biotechnologies ? ... le corps numérique ?

Les orientations des travaux scientifiques laissent imaginer quelle pourra être la « prochaine étape ». Elle représente à la fois de grands espoirs et de grandes inquiétudes. Il s'agira probablement de faire communiquer-communier par voies numériques le vivant et son environnement. Les NBIC (nano-bio-info-cogno) vont permettre d'acquérir plus de mémoire, plus de capacités physiques, de lutter contre les maladies et le vieillissement... Mais à quel prix ? Qui contrôlera quoi, dans le corps de qui ? Est-ce que nous resterons propriétaires de nos corps quand ils utiliseront des technologies dont les brevets appartiennent à de grands groupes industriels ?

Nous devons travailler dès aujourd'hui pour pouvoir faire, demain, les choix les plus justes et les plus durables. Il s'agit aussi d'éviter de nouvelles fractures sociales et culturelles.

Des tensions nouvelles se créent chaque jour. La question de la confiance va devenir prioritaire. La technologie et la situation environnementale provoquent un bouleversement total de la société, aussi important que la Renaissance ou le passage à l'ère industrielle... C'est le moment de choisir la société la meilleure pour l'humanité et de faire œuvre de créativité... en se libérant du poids de la possession.

L'honnête homme du 21^{ème} siècle sera détaché des biens de consommation et de la logique de propriété, artiste de sa vie, producteur de connaissance... et riche d'une économie non compétitive. Il est léger comme une plume numérique.

Gilles Berhault, Président d'ACIDD (www.acidd.com).
Administrateur du Comité21
www.gilles.berhault.com

Bibliographie indicative

Ouvrages

- **Nicolas Baverez, Jean-Luc Domenach et alii**, « *Crises, chaos et fin du monde* », Perrin, 2009.
- **Gilles Berhault**, « *Développement durable 2.0. Internet va-t-il sauver la Planète ?* », Editions de l'Aube, 2009.
- **Aurélien Boutaud, Natacha Gondran**, « *L'Empreinte écologique* », La Découverte, Collection Repères, 2009.
- **Jean-Pierre Dupuy**, « *La marque du sacré : essai sur une dénégation* », Carnets Nord, 2009.
- **Gilles Finchelstein, Matthieu Pigasse**, « *Le Monde d'après – Une crise sans précédent* », Plon, 2009.
- **Jean-Marc Jancovici, Alain Grandjean**, « *C'est maintenant ! 3 ans pour sauver la Planète* », Seuil, 2009.
- **Saskia Sassen**, « *La globalisation, une sociologie* », Gallimard, 2009.
- **Bernard Stiegler et alii**, « *La décroissance* », Flammarion 2009.

- **Association Serge Antoine**, « *Serge Antoine, Semeur d'avenir* », 2008.
- **Patrick Artus, Marie-Paule Virard**, « *Comment nous avons ruiné nos enfants* », La Découverte, 2008.
- **Jacques Caillosse**, « *La constitution imaginaire de l'administration* », PUF, 2008.
- **Bernard Cazes**, « *Histoire des futurs* », L'Harmattan, 2008.
- **Le Cercle des économistes**, « *La guerre des capitalismes aura lieu* », Perrin, 2008.
- **Jean-Paul Fitoussi, Eloi Laurent**, « *La nouvelle écologie politique : Economie et développement humain* », Seuil, 2008.
- **François Flahault**, « *Le crépuscule de Prométhée, Contribution à l'histoire de la démesure humaine* », Mille et une nuits, Collection Essais, 2008.
- **René Girard**, « *Anorexie et désir mimétique* », Editions de l'Herne, 2008.
- **Jean-Luc Gréau**, « *La trahison des économistes* », Gallimard, 2008.
- **Naomi Klein**, « *La stratégie du choc : La montée d'un capitalisme du désastre* », Actes Sud, 2008.
- **Hervé Kempf**, « *Pour sauver la Planète, sortez du capitalisme* », Seuil, 2008.
- **Michela Marzano**, « *Extension du domaine de la manipulation, de l'entreprise à la vie privée* », Grasset, 2008
- **Jean-Claude Michéa**, « *La double pensée. Retour sur la question libérale* », Champs-Flammarion, 2008.
- **Eric Orsenna**, « *L'Avenir de l'eau* », Fayard, 2008.
- **René Passet, Jean-Paul Maréchal**, « *Humaniser l'économie* », Desclée de Brouwer, 2008.
- **Amartya Sen**, « *Ethique et économie* », et autres essais, PUF, Quadrige Grands textes, 2008.
- **Nassim Nicholas Taleb**, « *Le cygne noir, la puissance de l'imprévisible* », Les Belles Lettres, 2008.
- **Emmanuel Todd**, « *Après la démocratie* », Gallimard, 2008.
- **Patrick Viveret**, « *Reconsidérer la richesse* », Editions de l'Aube, 2008.

- **Patrick Viveret**, « *De la guerre économique à la guerre sociale ?* », Editions Rue d'Ulm, 2008.
- **Pierre Veltz**, « *Des lieux et des liens : essai sur les politiques des territoires à l'heure de la mondialisation* », Editions de l'Aube, 2008.
- **Robert Zarader**, Catherine Malaval, « *La Bêtise économique* », Perrin, 2008

- **Comité 21**, « *L'avenir en vert : Environnement, santé, emploi pour une France du XXI^e siècle* », Seuil, 2007.
- **Michèle Debonneuil**, « *L'espoir économique, vers la révolution du quaternaire* », Editions Bourin, 2007.
- **Philippe Lemoine**, "La nouvelle origine - La France levier d'un autre futur", Nouveaux débats Publics, 2007 ; **Philippe Lemoine et Thierry Maillet**, "Génération Participation - De la société de consommation à la société de participation", M21 Éditions, 2007.
- **Alvin et Heidi Toffler**, « *La richesse révolutionnaire* », Plon, Paris, 2007.
- **Yann Moulier-Boutang**, « *Le capitalisme cognitif : La Nouvelle Grande Transformation* », Editions Amsterdam, 2007.
- **Yves Paccalet**, « *L'Humanité disparaîtra, bon débarras !* », J'ai lu, 2007.

- **Guy Burgel**, « *La revanche des villes* », Hachette, 2006.
- **Jared Diamond**, « *Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* », Gallimard, 2006.
- **Gilles Lipovetsky**, « *Le Bonheur paradoxal – Essai sur la société d'hyperconsommation* », Gallimard, 2006.
- **Michela Marzano**, « *Je pense donc je suis... Ethique de l'autonomie* », PUF, 2006.
- **Joseph Stiglitz**, « *Un autre monde, contre le fanatisme du marché* », Fayard, 2006.

- **Serge Latouche**, « *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative* », Mille et une nuits, 2004.
- **Max Weber**, « *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* », Gallimard, 2004.

- **Amartya Sen**, « *L'économie est une science morale* », La Découverte, 2003.
- **Philippe Manière**, Claude Bébéar, « *Ils vont tuer le capitalisme* », Plon, 2003.
- **René Passet**, « *Une économie de rêve ! La Planète folle* », Mille et une nuits, 2003.
- **Franck Violet**, « *Articulation entre la norme technique et la règle de droit* », Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2003.

- **Bettina Laville**, « *La machine ronde* », Autrement, 2002.
- **Charles Melman**, « *L'Homme sans gravité* », Denoël, 2002.
- **Serge Moscovici**, « *De la nature : Pour penser l'écologie* », Métailié, 2002.
- **François Ost, Michel van de Kerchove**, « *De la pyramide au réseau ? Essai pour une théorie dialectique du droit* », FUSL, Bruxelles, 2002.

- **Patrick Le Galès**, « *Le retour des villes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance* », 2001, Grasset.

- **Jürgen Habermas**, « *Après l'État-nation* », Fayard, 2000.

- **Thierry Gaudin**, « *2100, Odyssée de l'espèce* », Payot, 1993.

- **C.A. Morand** (dir.), « *L'État propulsif* », Publisud, 1991.
- **Gérard Timsit**, « *Archipel de la norme* », PUF, 1991.
- **René Girard**, « *La violence et le sacré* », Hachette, 1990.
- **Herbert Marcuse**, « *L'Homme unidimensionnel* », Minuit, 1989.
- **Martine Rémon-Gouillou**, « *Du droit de détruire – Essai sur le droit de l'environnement* », PUF, 1989.

Articles

- **Ambroise Laurent**, « *Le vrai défi* », *Revue Commentaire* N°125, printemps 2009, page 25.
- **Tommaso Padoa-Schioppa**, « *Changer de perspective* », *Commentaire* N°125, printemps 2009, p. 22.
- **Jean-Pierre Dupuy**, « *La crise et le sacré* », *Etudes*, mars 2009, N°4103, p. 341.
- **Catherine Malecki**, « *Régulation financière : les codes d'entreprise feront-ils grise mine ?* », *Recueil Dalloz* 2009, N°16, p. 1095.
- **Jacques Chevallier**, « *Le droit économique : insécurité juridique ou nouvelle sécurité juridique ?* » in « *Sécurité juridique et droit économique* », sous la direction de Laurence Boy, Larcier, 2008, p. 576.
- **Vincent Joncquières**, « *Mais à quoi peut bien servir le LBO ?* », *Revue des ingénieurs*, novembre-décembre 2008, page 11.
- **Yves Jégouzo**, « *L'État, la concurrence et la crise* », *AJDA* N°34, 13 octobre 2008, p. 1849.
- **Vincent Joncquières**, « *Mais à quoi peut bien servir le LBO ?* », *Revue des ingénieurs*, novembre-décembre 2008, p. 11.
- **Philippe Riès**, « *Suivez l'argent* », *Sociétal*, 1^{er} trimestre 2008, p. 98.
- **Jean-Pierre Dupuy**, « *D'Ivan Illich aux nanotechnologies. Prévenir la catastrophe ?* », entretien avec Jean-Pierre Dupuy, *Esprit*, février 2007.
- **Gérard Timsit**, « *Normativité et régulation* », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, N°21, juillet 2007.
- **Laurence Boy**, « *Liens entre la norme technique et la norme juridique en droit communautaire et international* », in « *Les enjeux de la normalisation technique internationale* », sous la direction de Estelle Brosset et Eve Truilhé-Marengo, CERIC, 2006.
- **Martine Lombard**, « *Institutions de régulation économique et démocratie politique* », *AJDA*, 14 mars 2005, p. 530.
- **Jean-Bernard Auby**, « *Régulations et droit administratif* », in « *Etudes en l'honneur de Gérard Timsit* », Bruylant, Bruxelles, 2004, p. 209.

- **Jacques Chevallier**, « *L'État régulateur* », Revue française d'administration publique, décembre 2004, N°111, p. 473-482.
- **Jacques Chevallier**, « *La régulation juridique en question* », Droit et Société, N°49, 2001, p. 832.
- **Geneviève Wibaux**, « *Le statut juridique de la norme* », Revue de la concurrence et de la consommation, septembre-octobre 1999, N°99, p. 33.
- **Gérard Timsit**, « *Les deux corps du droit, Essai sur la notion de régulation* », Revue française d'administration publique, N° 78, avril-juin 1996, p. 377.



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél : (33) 01 55 34 75 21 - Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org - www.comite21.org - www.agenda21france.org